DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000

Site FR5402012

Plateau de Rochebonne

Volume de synthèse

Version finale validée par le comité de pilotage du 13 novembre 2012 et approuvée par l'arrêté 2012/163 du 19 décembre 2012 de la Préfecture Maritime de l'Atlantique.

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)
134 Avenue de Malakoff
75116 Paris

Photos de couverture :

Yves Gladu – AAMP – Inventaires biologiques et analyse écologique de l'existant – Natura 2000 en mer – 2011.

Sommaire

1 Présentation générale 3

1.1 Natura 2000 : une obligation communautaire 3

1.1.1 Directives « Oiseaux » et « Habitats, faune et flore » 3

1.1.2 La démarche française 3

1.1.3 Le document d'objectifs (DOCOB) 4

1.1.4 Cadre juridique de Natura 2000 en France 4

1.1.5 Les acteurs de l'élaboration du DOCOB 5

1.2 Présentation du site 6

1.2.1 Le réseau Natura 2000 en mer 6

1.2.2 Le projet de Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Pertuis-Charentais » 8

1.2.3 Le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne 9

2 Etat initial du site 12

2.1 Diagnostic socio-économique 12

2.1.1 Données administratives 12

2.1.2 Données sur les activités humaines (2010) 13

2.2 Diagnostic écologique 23

2.2.1 Données abiotiques générales 23

2.2.2 Habitat et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site 27

2.2.3 Fiches « Habitat » et « Espèce » d'intérêt communautaire 28

3 Analyses de l'état initial du site 29

3.1 Valeur patrimoniale du site 29

3.1.1 Un affleurement rare de la plate-forme vendéo-armoricaine 29

3.1.2 Importance de la zone en terme de diversité biologique pour les cétacés et oiseaux marins 29

3.1.3 Intérêt de la faune et de la flore benthique de cet écosystème au niveau régional 30

3.1.4 Cas particulier des brachiopodes rares présents sur le site 31

3.2 Analyse écologique et fonctionnelle 31

3.2.1 Evolution de la richesse biologique du site au cours des dernières décennies 31

3.2.2 Fonctionnalités écologiques de la zone d'étude 32

3.3 Etat de conservation du site 33

3.3.1 Etat de conservation de l'habitat « 1170-Récifs » 33

3.3.2 Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire 33

3.3.3 Synthèse sur l'état de conservation global du site 33

3.4 Analyse, qualification et quantification des pressions potentielles 34

3.4.1 Identification des pressions potentielles des activités socio-économiques pratiquées sur le site 34

3.4.2 Caractéritiques des activités socio-économiques pratiquées sur le site 40

3.5 Identification des enjeux de conservation de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire 41

3.5.1 Présentation de la méthodologie d'identification des enjeux de conservation 41

3.5.2 Application au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne 43

3.5.3 Enjeux de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 47

3.5.4 Enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire 47

3.5.5 Conclusion 48

4 Enjeux et objectifs de développement durable du site 49

4.1 Identification des enjeux du site 49

4.2 Définition des objectifs de développement durable 49

5 Actions de gestion et Charte Natura 2000 51

5.1 Les cartégories d'actions de gestion 51

5.1.1 Mesures réglementaires ou administratives 51

5.1.2 Mesures contractuelles et chartes 51

5.1.3 Mesures de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques 51

5.1.4 Mesures de communication et de sensibilisation 52

5.1.5 Mesures pour l'animation du DOCOB 52

5.2 Définition des actions de gestion 52

6 Bilan du programme d'action et budget prévisionnel 82

6.1 Evaluation du coût et du financement 82

6.2 Financement 83

7 Mise en œuvre et évaluation du DOCOB 83

7.1 Animation et suivi de la mise en œuvre du DOCOB 83

7.1.1 Animation du DOCOB 83

7.1.2 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du DOCOB 84

7.2 Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces 84

7.3 Bilan – évaluation dU DOCOB 84

7.3.1 Bilan annuel 84

7.3.2 Evaluation pluriannuelle 85

7.3.3 Un outil de suivi des DOCOB : SUDOCO 85

Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR5402012 « Plateau de Rochebonne » 86

1 Présentation générale

1.1 Natura 2000 : une obligation communautaire

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution du patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. La mise en place de ce réseau Natura 2000 au niveau marin est une des facettes des programmes et mesures liés à la reconquête de la qualité des milieux aquatiques ; ces derniers sont listés et décrits dans la partie 3 du volume I de ce document d'objectifs.

1.1.1 Directives « Oiseaux » et « Habitats, faune et flore »

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des Etats membres en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE[1] du Parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats-Faune-Flore ». Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont les sites désignés au titre de la directive Oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont celles issues de la directive Habitats, Faune et Flore. Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres proches. Chaque Etat membre est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans ces directives. Ils les transcrivent en droit national et doivent désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. Les Etats membres dotés d'une façade maritime doivent désigner un réseau cohérent et représentatif d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire présents dans l'espace maritime et listés dans les directives. La désignation des ZSC est plus longue que les ZPS. Chaque État commence à inventorier les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de site d'intérêt communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme site d'intérêt communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC, lorsque son document d'objectifs est terminé et approuvé.

1.1.2 La démarche française

Concernée par quatre régions biogéographiques, la France est considérée comme l'un des Etats membres ayant les milieux naturels et les espèces sauvages les plus importants. La mise œuvre du réseau Natura 2000 répond ainsi aux engagements internationaux de la France en matière de maintien et de protection de la biodiversité. Comme toute directive, la directive « Habitats » impose une obligation de résultats au regard des objectifs à atteindre tout en laissant à chaque Etat membre le choix des

Natura 2000 : réseau européen et déclinaison française

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Les sites Natura 2000 sont un type d'aires marines protégées listées à l'article L334-1-III du code de l'environnement.

En France, les deux directives sont transcrites dans le droit français. A la demande de la Commission européenne, 101 sites Natura 2000 marins, étendus ou nouveaux, ont été proposés à partir de 2008, soit 40% des eaux territoriales métropolitaines françaises et 11% des eaux métropolitaines sous juridiction française, sur lesquelles des mesures précises de préservation des habitats et espèces doivent être prises et évaluées. Les sites Natura 2000 marins sont intégrés dans les aires marines protégées listées dans la Loi du 14 avril 2006. En 2012, les sites marins français représentent 208 sites couvrant une surface totale d'environ 41 298 km² en mer (chiffres 2012 portail Natura 2000 [natura2000.fr]).

Outils pour répondre aux objectifs du réseau Natura 2000

1 – Outils ou mesures de conservation de nature réglementaire, portés par les régimes existants d'encadrement et d'interdiction de certaines activités humaines, administrative ou de nature contractuelle, parfois développés spécifiquement (contrats et Chartes Natura 2000).
2 – Mesures préventives. Le régime de l'évaluation des incidences (obligation communautaire) permet de s'interroger a priori sur les impacts d'une activité sur les sites Natura 2000, de manière à éviter toute atteinte significative, sans pour autant recourir à une interdiction générale.

[1] En remplacement de la Directive 79/409/CE du conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979.

moyens pour y parvenir. La France a fait le choix d'une utilisation diversifiée d'outils réglementaires, contractuels et administratifs. Elle a souhaité privilégier une démarche d'adhésion, en faisant le pari d'une gestion contractuelle des sites, dans un esprit de concertation. La démarche Natura 2000 est un processus itératif de six ans, période au terme de laquelle les Etats membres doivent évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

1.1.3 Le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs (DOCOB), issu d'un dialogue entre les acteurs et usagers du site, constitue le document de gestion pour :

- la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la conservation du site ;
- la signature des contrats et des Chartes Natura 2000 ;
- l'évaluation de la gestion du site ;
- l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Il dresse un état des lieux du patrimoine naturel du site, par un inventaire, une cartographie des habitats et des espèces des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux » et une évaluation de l'état de conservation. Cet état des lieux, croisé avec celui des activités socio-économiques, constitue une base pour définir :

- les enjeux du site (de conservation, socio-économiques, etc.) ;
- les objectifs de développement durable ;
- les actions de gestion à entreprendre sur le site pour répondre aux objectifs fixés et aux enjeux identifiés.

Le dialogue entre l'ensemble des acteurs concernés par le site doit permettre la mise en pratique d'une gestion multifonctionnelle avec une meilleure prise en compte des espèces et de leurs habitats et habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

Enfin, le DOCOB constitue une première source d'informations utiles pour l'évaluation des incidences des plans, projets, manifestations ou interventions. La démarche d'élaboration du DOCOB doit permettre à tous les acteurs de s'approprier les enjeux du site et de les intégrer dans la conduite de leurs activités.

1.1.4 Cadre juridique de Natura 2000 en France

Le contenu du DOCOB est défini à l'article R.414-11 du Code de l'environnement. Il doit contenir :

1 - une synthèse décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site ainsi que leur localisation géographique (cartographies), les actions de gestion de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et une synthèse des activités socio-économiques qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation des habitats et espèces ;

2 - les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces, en prenant en compte les activités économiques, sociales,

Directives européennes et rédaction du Docob

L'élaboration du Docob doit être orientée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

Il s'agit de traiter :
- sur une ZSC : les habitats naturels de l'annexe I et les espèces (et leurs habitats) de l'annexe II de la directive « Habitats, faune et flore » ;
- sur une ZPS : les espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » et les espèces migratrices de l'article 4.2 ainsi que leurs habitats.

Si le site relève des deux directives, deux DOCOB sont formellement nécessaires (identification claire du contenu réglementaire du DOCOB pour chacun des sites).

La présentation du Docob

Le DOCOB se divise en trois documents distincts :
- un document principal (**volume de synthèse**) : dans sa forme, il est à la fois le document de communication synthétique, compréhensible et utilisable par tous les acteurs locaux, et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Objectifs et fiches-actions en constituent le contenu principal tandis que le diagnostic écologique et socioéconomique est diffusé sous forme synthétique. Il comprend la Charte Natura 2000.
- le diagnostic écologique et socio-économique (qui s'appellera **annexe I**) : sous sa forme complète et détaillée, il constitue la référence scientifique et technique. Il doit être suffisamment précis (méthodologie, échelles des cartes, données de base...) pour une réutilisation ultérieure lors des évaluations périodiques de la mise en œuvre du document d'objectifs (surveillance des habitats et de leur état de conservation...) ;
- le recueil des éléments administratifs et techniques (qui s'appellera **annexe II**).

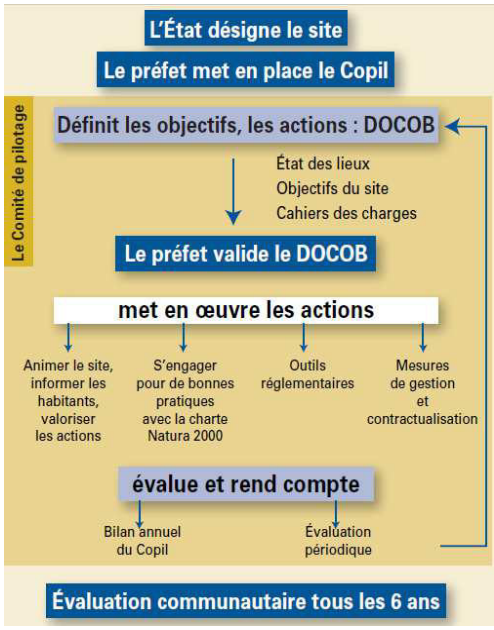

Source : Ministère en charge de l'environnement – août 2008

L'animation du DOCOB

Une fois le DOCOB validé par le COPIL et approuvé par le préfet, il entre dans sa phase opérationnelle, ou « animation du document d'objectifs ». Un organisme habilité suit sa mise en œuvre : il devient l'animateur du site Natura 2000. Ses missions sont déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

L'animateur a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de bonnes pratiques et une sensibilisation des usagers de la mer suffisent à concilier activités humaines et conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les décisions prises par le COPIL, sous la responsabilité de l'Etat en charge du bon déroulement de la démarche Natura 2000, cherchent à être consensuelles, c'est à dire décidées en concertation. Ce COPIL se réunit régulièrement afin de coordonner l'évolution de la mise en œuvre du DOCOB.

culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales ;

3 - des propositions d'actions de toute nature permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, notamment au regard de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R.414-11, et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4 – si besoin, un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants avec, pour chacun, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces concernés et le coût ;

5 - la liste des engagements faisant l'objet de la Charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 ;

6 - les modalités de suivi des actions projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

1.1.5 Les acteurs de l'élaboration du DOCOB

L'implication des acteurs dans la démarche commence avec l'élaboration du DOCOB, pour la réalisation du diagnostic initial (état des lieux) du site puis lors de la conception des actions de gestion. Le processus est placé sous la direction du Préfet Maritime de l'Atlantique (site marin) et s'appuie sur un organe de concertation, le comité de pilotage, et sur un opérateur.

- **Le COmité de PILotage (COPIL)** est l'organe central du processus de concertation. Pour les sites terrestres, il appartient au préfet de département ou au préfet coordonnateur si le site est sur plusieurs départements, de désigner le COPIL. (Article R414-8). Pour les sites mixtes, le préfet maritime et le préfet de département désignent conjointement le COPIL et, pour les sites entièrement marins, seul le préfet maritime concerné procède à cette désignation. Le rôle du COPIL est d'examiner, d'amender et de valider le DOCOB, puis de suivre sa mise en œuvre. Il est composé d'une représentation large des acteurs impliqués sur le site Natura 2000 en question : administrations d'Etat, collectivités territoriales, usagers, associations, scientifiques, etc.

- **Les groupes de travail** : plus libres et moins formels que le COPIL, ils sont des lieux de débats et permettent de dégager les éléments à inclure dans le document final. La constitution de ces groupes permet non seulement aux membres du COPIL de prendre part aux débats en amont mais également de faire participer d'autres acteurs à la démarche, dans la mesure où ils sont ouverts à tous.

- **L'opérateur** est le maître d'œuvre. Il a en charge les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication. Il est responsable de l'élaboration du DOCOB et assure un rôle d'animation de la démarche, en tâchant d'impliquer au maximum les membres du COPIL.

- **Le chargé de mission coordonnateur** a en charge le suivi du dossier au sein de la structure opératrice. Il est chargé des contacts directs

avec les acteurs, de rechercher, collecter et synthétiser les données, et de rédiger les documents techniques et de communication.

- **La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement** (DREAL), est chargée entre autres d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'Etat dans les domaines de la préservation et de la gestion du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la protection du milieu marin. Elle coordonne la mise en œuvre au niveau régional du réseau des sites Natura 2000 et est en charge de l'assistance technique auprès des structures porteuses, des opérateurs et animateurs.

- **La Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) participe aux COPIL et peut mettre**

- **CSRPN :** le diagnostic écologique du site et le DOCOB peut être soumis à l'avis du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) compétent.

1.2 Présentation du site

1.2.1 Le réseau Natura 2000 en mer

Tableau 1 : Importance du réseau en Europe et en France (chiffres 2011).

	Réseau Natura 2000 (terre et mer)			Natura 2000 en mer
	Nombre de sites (ZPS + SIC)	Surface sites Natura 2000 (km²)	% de la superficie totale	Surface Natura 2000 en mer (km²)
Europe	26 106	949 910	17,5%	198 760
France	1 752	110 088	12,5%	41 298

Sources :
- Site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000 (rubrique : Baromètre)
- Portail Natura 2000 en France : http://www.natura2000.fr

En 2012, la partie française du réseau Natura 2000 en mer est constituée de 208 sites marins dont 148 mixtes (une partie en mer) et 59 entièrement marins, désignés au titre des directives européennes « Habitats » et/ou « Oiseaux ». Ces sites couvrent une surface d'environ 4,1 millions d'hectares en mer, soit environ 8,4 % des eaux sous juridiction française en métropole (40 % des eaux territoriales) et se répartissent comme tel :

- 27 521 km² pour les sites « Habitats » (pSIC, SIC et ZSC), soit 5,5% des eaux de métropole,
- 34 637 km² pour les sites « Oiseaux » (ZPS), soit 7,1% des eaux de métropole.

500 communes littorales françaises sont concernées par le réseau Natura 2000, soit 58 % d'entre elles.

Natura 2000 en Poitou-Charentes

À ce jour, le réseau régional Natura 2000 en région Poitou-Charentes compte 84 sites dont 3 sites sont essentiellement marins et 16 sites terrestres se prolongeant sur le domaine maritime. Pour l'essentiel l'ensemble du littoral charentais, représentant 460 km de côtes, est déjà désigné au titre des deux directives, soit par le prolongement de sites terrestres en mer (sites mixtes) soit au titre du site d'importance communautaire (SIC) « Pertuis Charentais » pour les ZSC et du site « Pertuis Charentais – Rochebonne » pour les ZPS.
[Source : Site internet DREAL Poitou-Charentes, 2011].

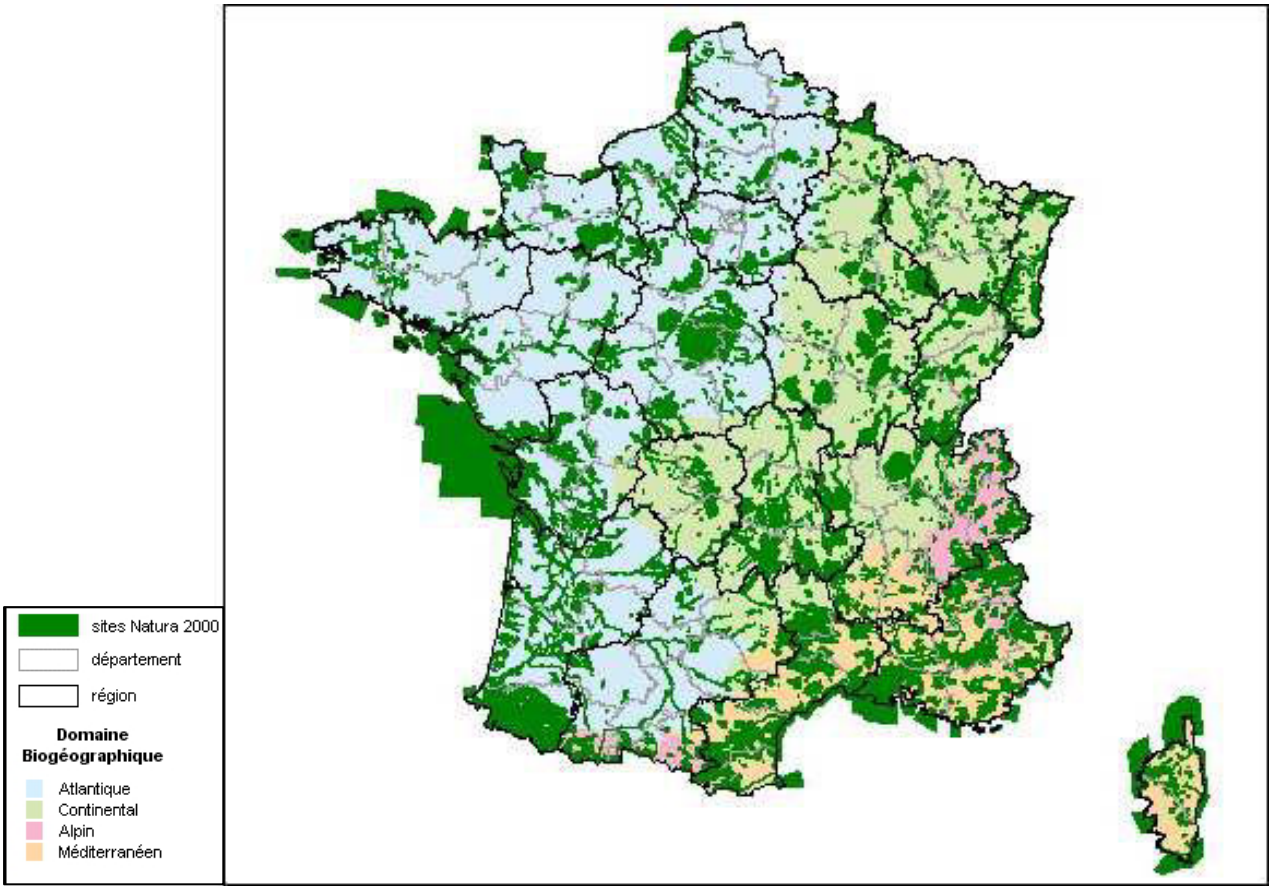

Figure 1: Carte du réseau Natura 2000 en France.

Le SIC du Plateau de Rochebonne est inclus au sein d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) de plus de 800 000 ha (FR5412026 Pertuis Charentais – Rochebonne) désignée au titre de la présence de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, pour la plupart en étape migratoire et en période d'hivernage (inscrites à l'Annexe I de la DO).

Cette ZPS « Pertuis Charentais – Rochebonne » intègre également le SIC FR5400469 « Pertuis Charentais » et est jointif au nord à la ZPS FR5212015 « Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent » et au sud à la ZPS FR7212016 « Panache de la Gironde ».

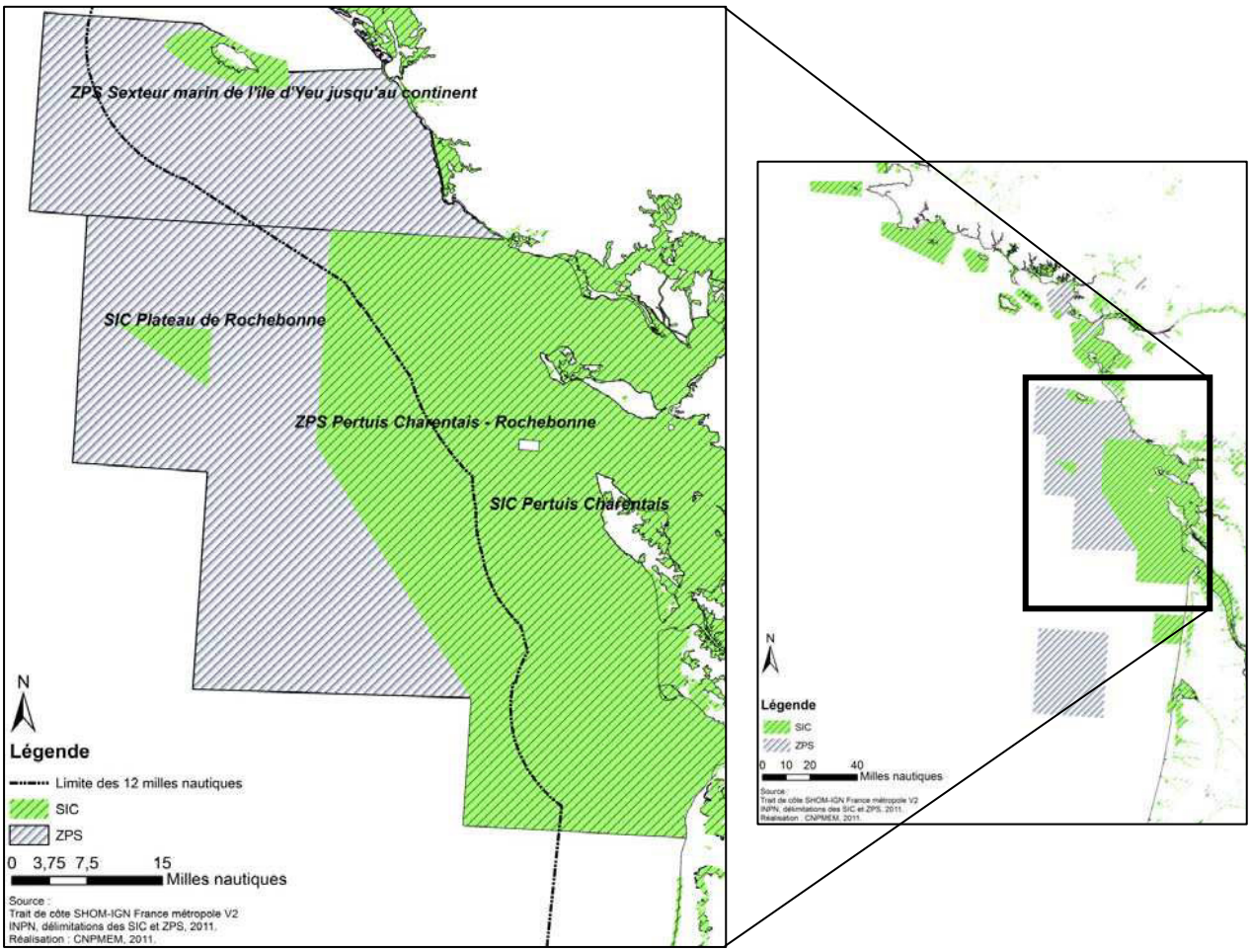

Figure 2 : Réseau Natura 2000 en mer à l'échelle de la région Poitou-Charentes.

1.2.2 Le projet de Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Pertuis-Charentais »

Depuis mars 2009, une mission d'étude de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) mène une concertation avec les acteurs pour un projet de Parc Naturel Marin (PNM) sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis-Charentais, sous l'autorité des préfets concernés. Ce PNM est à l'étude pour répondre à des enjeux d'amélioration de la connaissance, de protection et de développement durable du milieu marin (cf. article L334-3 du code de l'environnement).

Le périmètre défini pour la mission d'étude du PNM incluait l'ensemble du Plateau de Rochebonne dont l'intégralité du SIC FR5402012.
Cette mission d'étude du PNM a conduit à définir les trois composantes constitutives d'un parc naturel marin : le périmètre, les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion.

L'enquête publique s'est déroulé du 22 août au 22 septembre 2011 pour de le grand public et jusqu'au 22 octobre 2011 pour les organismes officiellement consultés par les préfets. Compte-tenu des changements politiques survenus au premier semestre 2012 (changement de gouvernement), le décret de création du PNM ne devrait pas être publié avant l'année 2013 (à actualiser).

Entrée de l'estuaire de la Gironde – Le phare sur le Plateau de Cordouan.
Source : Laurent Mignaux, 2010.

Cf. Site de l'Agence des Aires Marines Protégées : http://www.airesmarines.fr/gironde-pertuis

1.2.3 Le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne

1.2.3.1 Fiche d'indentité du site Natura 2000

Le COPIL du Plateau de Rochebonne

Le COPIL a été installé par le Préfet Maritime de l'Atlantique (arrêté de composition du 6 avril 2010), qui en assure également la présidence. La première réunion a eu lieu le 22 avril 2010.
Voir Annexe II du DOCOB : Recueil des éléments administratifs et techniques.

Logo du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM).

Nom officiel du site Natura 2000 : *Plateau de Rochebonne ;*
Date de proposition à la Commission européenne : *juillet 2008 ;*
Date de publication au journal officiel de l'UE : *2 janvier 2010 (décision de la Commission européenne n°2010/43/UE du 22 décembre 2009)* ;
Inclus dans un site désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE : *oui, ZPS : FR5412026 « Pertuis-Charentais – Plateau de Rochebonne » ;*
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : *oui* ;
Numéro officiel du site Natura 2000 : *FR5402012* ;
Superficie officielle (FSD) : *9 715 ha (97 km²)* ;
Distance du centre du site à la côte la plus proche : *65 km (35 milles nautiques) ;*
Part du site situé en mer : *100 %* ;
Préfet coordinateur : *Préfet Maritime de l'Atlantique* ;
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : *Préfet Maritime de l'Atlantique ;*
Opérateur : *Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)* ;
Coordination : *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes* ;
Assistance technique : *DREAL Poitou-Charentes ;*
Prestataire technique : *Agence des aires marines protégées (AAMP).*

1.2.3.2 Localisation et périmètre du site Natura 2000

Le Plateau de Rochebonne est une zone de hauts fonds qui se trouve à environ 80 km (60 milles nautiques (MN)) au large (plein Ouest) de La Rochelle (Charente-Maritime). Il est situé au centre du golfe de Gascogne, au delà des eaux territoriales françaises (limitées à 12 MN des côtes).

Cf. Volume de synthèse > Partie 6 : Atlas cartographique > Bathymétrie du Plateau de Rochebonne.

Ce plateau rocheux s'étend sur une surface de 9 715 ha (97 km²) sur des fonds compris en moyenne entre -50 m et -80 m. Il forme un arc de cercle parallèle à la côte, orienté nord-ouest/sud-ouest d'où pointent trois pitons rocheux constamment immergés :

- à - 3,3m : la Congrée,
- à - 4,1m : Pierre Levée / Roches semées,
- à - 8m : Plateau du sud-est.

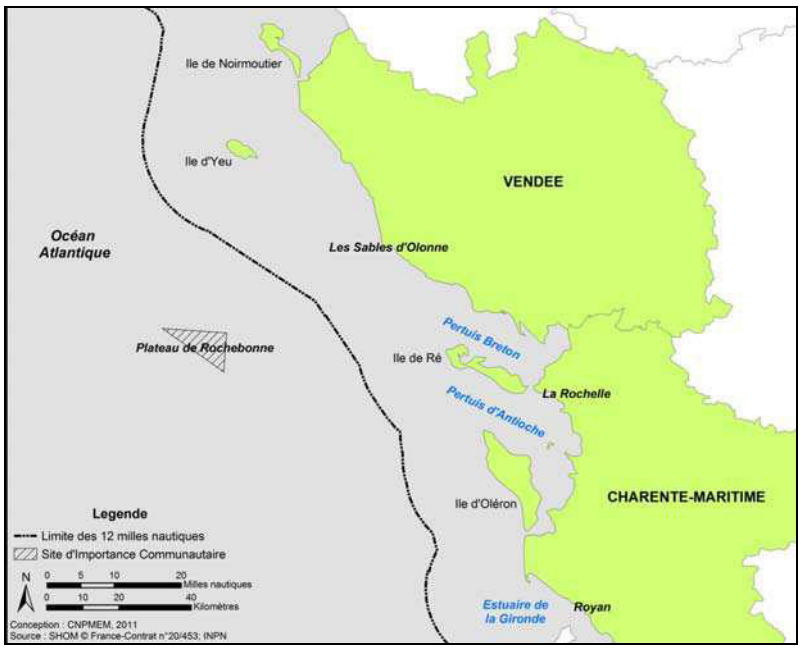

Figure 3 : Carte de localisation du Plateau de Rochebonne.

Le Site d'Importance Communautaire (SIC) FR5402012 n'englobe pas la totalité du secteur nommé « Plateau de Rochebonne », matérialisé en surface par quatre bouées signalétiques (cardinales NO, NE, SO, SE). Il intègre une partie des têtes de roche ainsi que la partie nord du plateau rocheux.

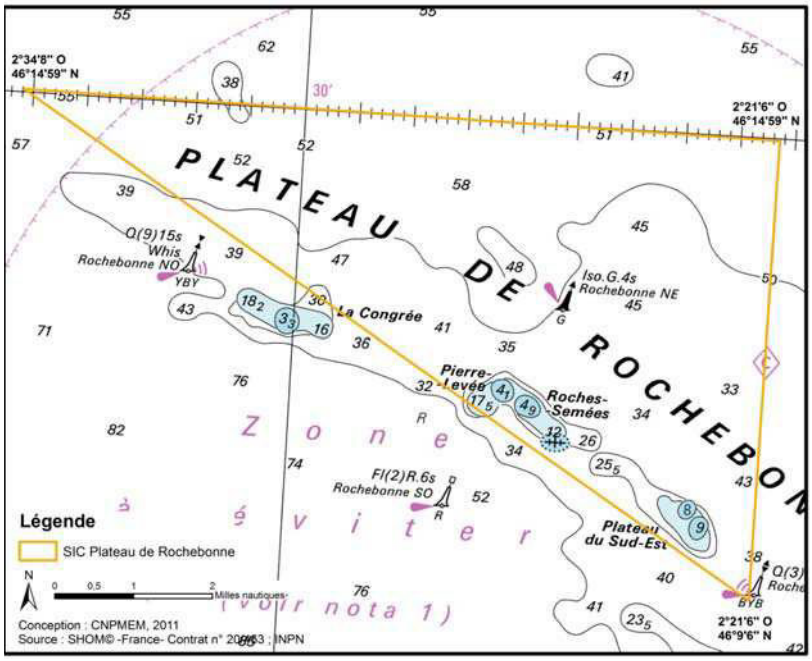

Figure 4 : Délimitation du SIC FR 540 2012 Plateau de Rochebonne.

Cardinale nord-ouest (NO) de Rochebonne.
Source : Yves Gladu, 2011.

Cf. Volume de synthèse > Partie 6 : Atlas cartographique > Délimitation du SIC FR5402012 Plateau de Rochebonne.

1.2.3.3 Justification scientifique de la désignation du site

Le Plateau de Rochebonne est composé de nombreux récifs dont plusieurs promontoires granitiques culminent parfois à moins de 5 m sous la surface de l'eau, et sur lesquels la mer se brise. Les pentes sont très abruptes aux pieds des pitons rocheux et la partie nord du site est composée d'un vaste platier rocheux. Ce sont ces particularités physiques qui offrent au Plateau de Rochebonne une multiplicité d'habitats qui, associées aux conditions

Source : Formulaire Standard de Données (FSD) du SIC FR5402012.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5402012

Cf. Volume de synthèse > Partie 2 : Etat initial du site > 2.2 Diagnostic écologique > Fiches « Habitats » et Fiches « Espèces ».

météo-océaniques particulières, lui permet d'abriter une biodiversité unique pour le secteur.

Un habitat générique et deux espèces ont justifié la désignation du site du Plateau de Rochebonne au titre de la directive « Habitats » :

- L'habitat 1170 - Récifs, qui couvre plus de 60% du site,
- L'espèce 1349 - Grand dauphin (*Tursiops truncatus*),
- L'espèce 1351 - Marsouin commun (*Phocoena phocoena*).

1.2.3.4 Planification de l'élaboration du DOCOB

Année	2010			2011												2012											
Mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
ETAPES DE REALISATION																										
Réalisation du diagnostic socio-économique																										
Réalisation du diagnostic écologique																										
Définition des enjeux de conservation																										
Définition des objectifs de développement durable																										
Propositions d'action de gestion																										
Rédaction de la Charte Natura 2000																										
Validation du document d'objectifs																										
COMMUNICATION																										
Construction du site internet																										
Réalisation de plaquettes d'information																										
REUNIONS ET RENDUS																										
Comités de pilotage																										
Réunions groupe de travail "usages"																										
Réunions groupe de travail "patrimoine naturel"																										
Réunions groupe de travail "gestion"																										
Rendu du 1er rapport intermédiaire																										
Rendu du 2ème rapport intermédiaire																										
Rendu d'une première version du DOCOB																										
Rendu de la version finale du DOCOB																										

NB : Le diagnostic écologique (cf. 2.2 page 23) est susceptible de modifications/ajouts selon études complémentaires de l'AAMP en 2013.

2 Etat initial du site

L'état initial du site présenté dans cette seconde partie est une synthèse des deux diagnostics socio-économique et écologique présentés dans l'Annexe I du DOCOB « Diagnostics écologique et socio-économique ». Cette Annexe I a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

Un site pilote

Le site du Plateau de Rochebonne est un site pilote dans la mesure où il est le premier site Natura 2000 marin entièrement situé au-delà des eaux territoriales françaises à être mis en gestion.

2.1 Diagnostic socio-économique

2.1.1 Données administratives

Tableau 2 : Données admistratives spécifiques au Plateau de Rochebonne.

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région biogéographique	1	Atlantique	Evaluation nationale de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	FSD, MNHN
Région	1	Poitou-Charentes	Réseau Natura 2000 régional	FSD, DREAL
Autres AMP	-	Mission d'étude pour un PNM sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais.	Le plan de gestion du futur PNM fera office de DOCOB pour la ZPS "Pertuis charentais – Rochebonne"	AAMP
	-	Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Pertuis charentais – Rochebonne"	Mise en cohérence des actions de gestion entre les DOCOB	AAMP, FSD
Réglementations en vigeur pour les activités de pêche professionnelle	-	Politique Commune de la Pêche (PCP) et textes de loi français d'application	Gestion et régulation des activités de pêche professionnelle	Commission européenne et Ministère en charge de la pêche
	-	Arrêté n°34 du 21/02/1978 portant règlementation du chalutage pélagique sur le Plateau de Rochebonne.	Respect de la réglementation en vigueur.	Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA)
	-	Licences nationales et régionales de pêche professionnelle	-	Comités des pêches maritimes et des élevages marins – Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)

La réglementation liée à la pêche

Le Plateau de Rochebonne est couvert par l'ensemble des réglementations communautaires et nationales de la pêche. Les préfets de région peuvent y réglementer la pêche professionnelle, pour les seuls français, en application du décret 90-94, et la pêche de loisir au titre du décret 90-618.
De plus, les CRPMEM peuvent prendre des décisions qui peuvent être rendues obligatoires par le préfet de la région de leur siège (L. 921-2-1 du code rural et de la pêche maritime et décret 2011-776 du 28 juin 2011).

Synthèse : Le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne est situé au large des côtes des départements de la Vendée et de la Charente-Maritime. En dehors des eaux territoriales françaises (au-delà des 12 MN), il est le premier site offshore à être mis sous gestion Natura 2000. Les réglementations communautaires en vigueur dans la zone économique exclusive (ZEE), concernant notamment le secteur de la pêche professionnelle, sont applicables à l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne (UE).

Le site du Plateau de Rochebonne n'a pas été désigné au titre de la directive « oiseaux » mais il est inclus dans une ZPS nommée « Pertuis – Charentais – Plateau de Rochebonne ». Le futur plan de gestion du Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde – Pertuis Charentais » fera office de DOCOB pour cette ZPS.

2.1.2 Données sur les activités humaines (2010)

Tableau 3 : Données sur les activités humaines pratiquées sur le site.

Activités humaines	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Transport maritime de commerce	520; 701; 710;	Pas de passage à l'intérieur du site Natura 2000.	Trafic maritime exercé en périphérie proche du site (entre 5 et 10 MN). Tendance évolutive de ces trafics en lien avec les nouvelles politiques des transports de l'UE.	Entretiens ; MEDDE, Préfecture Maritime de l'Atlantique, Grands Ports Maritimes Nantes – St-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux ; Station de pilotage des Sables d'Olonne.
Navigation de plaisance	520; 620	Négligeable : une vingtaine de passage estimé à l'année à l'intérieur du site Natura 2000.	Tendance évolutive de l'usage par l'acquisition d'unités toujours plus importantes par des plaisanciers de plus en plus enclins à s'engager dans des croisières hauturières. Néanmoins, zone évitée car réputée dangereuse.	Entretiens ; UNAN
Pêche maritime récréative	220	Peu fréquente (< 15 sorties/an).	Pratique individuelle.	Entretiens ; FNPPSF; FFPM; associations de plaisanciers.
Pêche sous-marine	620	Très faible (< 10 sorties/an).	Pratique non-structurée, sorties groupées (8 à 12 individus). Usagers de très bon niveau, très peu de contacts avec les habitats d'intérêt communautaire.	FFESSM, FNPSA, FCSM Passion
Plongée sous-marine	620	Très faible (< 15 sorties/an).	Pratique structurée (clubs), sorties groupées (8 à 12 individus). Usagers de très bon niveau, très peu de contacts avec les habitats d'intérêt communautaire.	FFESSM, clubs de plongée

Activités humaines		Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Pêche maritime professionnelle	Chalut de fond	210; 212; 213;	Faible : 11 navires; de 3 à 5 jours de mer par navire, répartis sur 6 mois de l'année	Activités de pêche aux **arts traînants**. Tendance nationale à la baisse : capacité de la flotte française gelée, plans de sortie de flotte (PSF).	CNPMEM, CRPMEM Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, MEDDE/DPMA, Ifremer.
	Chalut pélagique (une année sur deux)		Moyenne : 20 navires; de 5 à 120 jours de mer par navire, répartis sur 8 mois de l'année		
	Filet calé de fond		Moyenne : 8 navires; de 20 à 100 jours de mer par navire, répartis sur toute l' année.	Activités de pêche aux **arts dormants**. Tendance nationale à la baisse : capacité de la flotte française gelée, plans de sortie de flotte (PSF).	
	Palangre de fond et de surface		Moyenne : 9 navires; de 15 à 140 jours de mer par navire, répartis sur 7 mois de l'année.		
	Lignes à main		Faible : 5 navires; de 20 à 105 jours de mer par navire, répartis sur 6 mois de l'année.		

Synthèse : L'éloignement important du site à la côte (35 MN), sa situation en dehors des eaux territoriales françaises et, les conditions météo-océaniques particulières du large le rendent difficilement accessible pour l'homme. En contrepartie, la richesse de la biodiversité observée, la bonne qualité et la grande limpidité des eaux, des espèces plus rares ou absentes à la côte, etc. permettent de qualifier ce site de « mythique » par certaines activités, telle la plongée sous-marine.
Ainsi, la pêche récréative (embarquée et pêche sous-marine) et la plongée sous-marine sont pratiquées lorsque les conditions météo-océaniques le permettent, c'est-à-dire en période estivale, en général du mois de mai au mois d'octobre au plus tard, une dizaine de jours dans l'année.

Cette configuration particulière du site représente également un facteur « naturellement » limitant pour la pratique des activités liées aux transports maritimes de commerce et à la navigation de plaisance. Ces activités sont pratiquées en périphérie du site, ce dernier étant qualifié de « zone à éviter » par le SHOM.

De ce fait, l'activité de pêche professionnelle reste la plus pratiquée tout au long de l'année.

Tableau 4 : Les méthodes de collecte de données menées par activité.

Activité	Suivi de fréquentation	Enquête de terrain	Entretiens
Transport maritime	x		x
Navigation de plaisance	x		x
Pêche maritime récréative	x	x	x
Pêche sous-marine	x	x	x
Plongée sous-marine	x	x	x
Pêche professionnelle	x	x	x

Toutes ces méthodes sont détaillées dans en Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

2.1.2.1 Le transport maritime de commerce

Navires à quai au port de commerce de La Rochelle
Source : www.larochelle.port.fr

Le transport de marchandises convoit principalement des matières premières comme le pétrole, les matériaux de construction et les denrées alimentaires. Seules les routes maritimes commerciales les plus importantes passent en périphérie du site (entre 5 et 10 MN), en liaison avec les plus grands ports maritimes (GPM) du golfe de Gascogne :

- Nantes/Saint-Nazaire,
- Les Sables d'Olonne,
- La Rochelle,
- Rochefort/Tonay – Charentes,
- Terminaux portuaires de l'estuaire de la Gironde (Bordeaux).

La situation géographique du Plateau de Rochebonne fait que les transports maritimes identifiés comme évoluant à proximité de ce dernier ne concernent que les transports de marchandises ; les transports de passagers se faisant essentiellement à l'intérieur de la bande côtière des 6 MN (liaisons entre le continent et les îles).

Navires de plaisance au port des minimes à La Rochelle (Charente-Maritime).

Les principaux trafics de marchandises internes à la France se concentrent essentiellement dans la bande côtière des 12 MN, correspondant à la limite des eaux territoriales françaises. Les voies de navigation en direction et en provenance des Etats membres de l'UE ou non définissent par conséquent des secteurs particuliers, en lien avec les réglementations internationales et les notions de sécurité maritime. C'est ainsi que se dessinent en périphérie du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne deux grandes voies de navigation :

- l'une au sud en direction de l'Amérique du Sud, du Portugal et du Maghreb ;
- la seconde au nord, en direction du port de commerce de Nantes/Saint-Nazaire et de la manche/mer du Nord.

2.1.2.2 Navigation de plaisance

Cf. Annexe I : Diagnostic écologique et socio-économique > Etat des lieux socio-économique.

Les embarcations de navigation de plaisance - principalement les voiliers et les catamarans - passent très peu à l'intérieur du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Elles passent principalement au nord du site, comme le démontre le suivi de fréquentation *in situ* : seulement 5 passages de voiliers aux heures d'observation entre les mois de mai et de septembre 2011.

Les croisières qui relient le nord du golfe de Gascogne à la péninsule ibérique contournent le Plateau de Rochebonne par l'ouest, tandis que les cabotages entre les iles du Ponant, les côtes vendéennes et les Pertuis charentais passent à l'est du site.

De plus, le Plateau de Rochebonne ne dispose pas d'îlot émergeant ; il n'apparait donc pas comme un lieu de passage pour les plaisanciers non pêcheurs. Seuls les plaisanciers souhaitant pêcher sur le site se rapprochent du site Natura 2000.

2.1.2.3 Pêche maritime de loisir

Deux pratiques de pêche récréative se distinguent sur le site du Plateau de Rochebonne : **la pêche maritime récréative embarquée et la pêche sous-marine**. La pêche maritime récréative relève principalement de la pêche dite sportive, c'est-à-dire qu'elle se pratique à l'aide d'une canne et de la force des bras pour cibler les plus gros poissons. Elle reste toutefois rare, au vu du nombre de pratiquants sur le site du Plateau de Rochebonne, par rapport à la pratique de la pêche sous-marine, qui y est plus régulière.

Pêcheur sous-marin sur le Plateau de Rochebonne.
Source : Yves Gladu,AAMP, 2011.

a. La pêche sous-marine

Les pêcheurs en apnée ont tendance à se concentrer sur les têtes de roches du Plateau de Rochebonne, notamment La Congrée, car ils sont limités techniquement par la profondeur (en apnée). Ils ciblent des espèces qu'ils retrouvent plus rarement ou ayant une taille plus importante qu'à la côte (bar, bonite, dorade, etc.). La fréquence de visite des quelques pêcheurs sous-marins n'est pas importante sur le site, elle ne dépasse pas plus de 2 à 3 fois par an pour les plus passionnés d'entre eux, et ce entre les mois de mai et de novembre lorsque les conditions météorologiques le permettent.

b. La pêche maritime récréative embarquée

La pêche maritime récréative est pratiquée sur le site Plateau de Rochebonne par deux principales techniques : **la ligne à la dérive et la ligne à la traîne**. Ces techniques de pêche se pratiquent depuis une embarcation qui n'est pas ancrée sur le fond. Cette activité est peu pratiquée sur le site du Plateau de Rochebonne étant donné que la distance du site à la côte est son principal facteur limitant. En effet, il faut avoir les moyens matériels (embarcation, moteur puissant, permis mer « hauturier »), financiers (carburant, entretien de l'embarcation) et une très bonne connaissance du secteur car il n'existe pas d'abris en cas de mauvaises conditions météo-océaniques. En règle générale, moins d'une vingtaine de sorties sur le site sont organisées par an.

Plongeur sous-marin professionnel sur le Plateau de Rochebonne.
Source : Yves Gladu,AAMP, 2011.

2.1.2.4 La plongée sous-marine

Les eaux du Plateau de Rochebonne sont relativement limpides pour un site situé au large, en comparaison aux secteurs plus côtiers tels que les Pertuis charentais. Il présente par ailleurs un relief plus marqué que sur les côtes, abritant une faune et une flore spécifiques et une riche biodiversité. Il est ainsi devenu « mythique » pour les plongeurs sous-marins même si seuls quelques clubs de plongée peuvent se permettre de s'y rendre.

Ainsi, les sorties organisées entre les clubs de plongée sont peu nombreuses sur le Plateau de Rochebonne, elles n'excèdent pas une quinzaine de sorties par an. En 2011, le suivi de fréquentation des embarcations sur le site n'a identifié qu'une seule embarcation de plongée.

2.1.2.5 La pêche professionnelle

Les fiches présentées ci-après correspondent aux différentes « activités » de pêche professionnelle exercées sur le site. Les informations contenues dans ces fiches ne sont pas généralisables à d'autres sites et correspondent aux activités pratiquées sur le site en 2010.

Les palangres

Type d'art : art dormant

D'après les enquêtes « Pêche professionnelle » CNPMEM, 2011

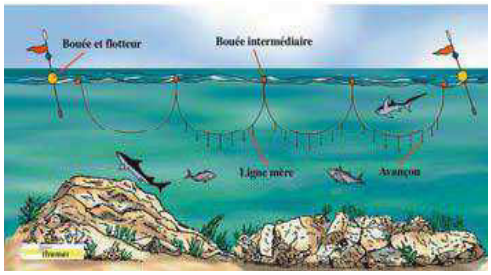

Palangre de surface

- **Nombre de navires :** 9 (dont 3 navires franco - espagnols)
- **Entretiens 2011 :** 5 *(55,6 %)*
- **Nombre d'hommes à bord :** 2 à 4
- **Dépendance au site :** Forte à très forte

Période de pêche :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0	0	0	0	2	5	5	5	3	2	1	0

Nombre de navires/mois

Espèces principalement ciblées :

Bar commun, lieu jaune, merlu et pagre.

Description des engins

Contrairement aux autres métiers de la ligne, les palangres sont des lignes de grande longueur (plusieurs dizaines de mètres) détachées du navire. Elles comprennent une ligne principale, la « ligne mère », qui peut être montée avec flotteur et lest, selon l'immersion recherchée. Sur la ligne mère sont fixés de nombreux hameçons (en moyenne 45) par l'intermédiaire d'avançons de longueur et d'écartement variable selon l'hameçon et l'appât (vivant ou artificiel). On distingue principalement les palangres de surface (ou flottantes) et les palangres de fond.

Description de la pratique sur le site

Les **palangres de surface** sont appâtées au lançon dès le début de la saison qui démarre sur le site à partir du mois de mai. Ensuite, en fonction des conditions climato-océaniques et de l'augmentation de la température de l'eau en période estivale, les lançons sont remplacés par des crabes verts (nageurs) pour appâter les lignes et cibler essentiellement le bar. Ces lignes sont relevées tous les jours.

Les **palangres de fond** sont appâtées avec de la sardine ou du lançon. Lestées, elles reposent sur le fond par le biais d'une ligne plombée de 500g environ tous les six hameçons puis d'un poids d'une vingtaine de kilogrammes placé à chaque extrémité de la ligne.

Zones de pêche

Les palangres de surface sont posées au dessus des têtes de roches du Plateau de Rochebonne et le long des accores entourant ces dernières. Les secteurs les plus profonds (partie nord du plateau) sont travaillés avec les palangres de fond lorsque les conditions météo sont moins bonnes, l'efficacité de l'appât y est accentuée.

Fréquentation

La présence des navires palangriers dans le secteur du Plateau de Rochebonne varie entre 15 et 140 jours de mer par navire et par an. La présence des navires à l'intérieur du site Natura 2000 en mer (au prorata de la superficie) est de l'ordre de 30 jours de mer par an pour 3 des 5 navires enquêtés et de 110 jours de mer par an pour 2 d'entre eux. Les trois navires espagnols tendraient à venir seulement quelques jours dans l'année. Ces valeurs (année 2010) restent indicatives.

Cartographie des zones de pêche (année 2010)

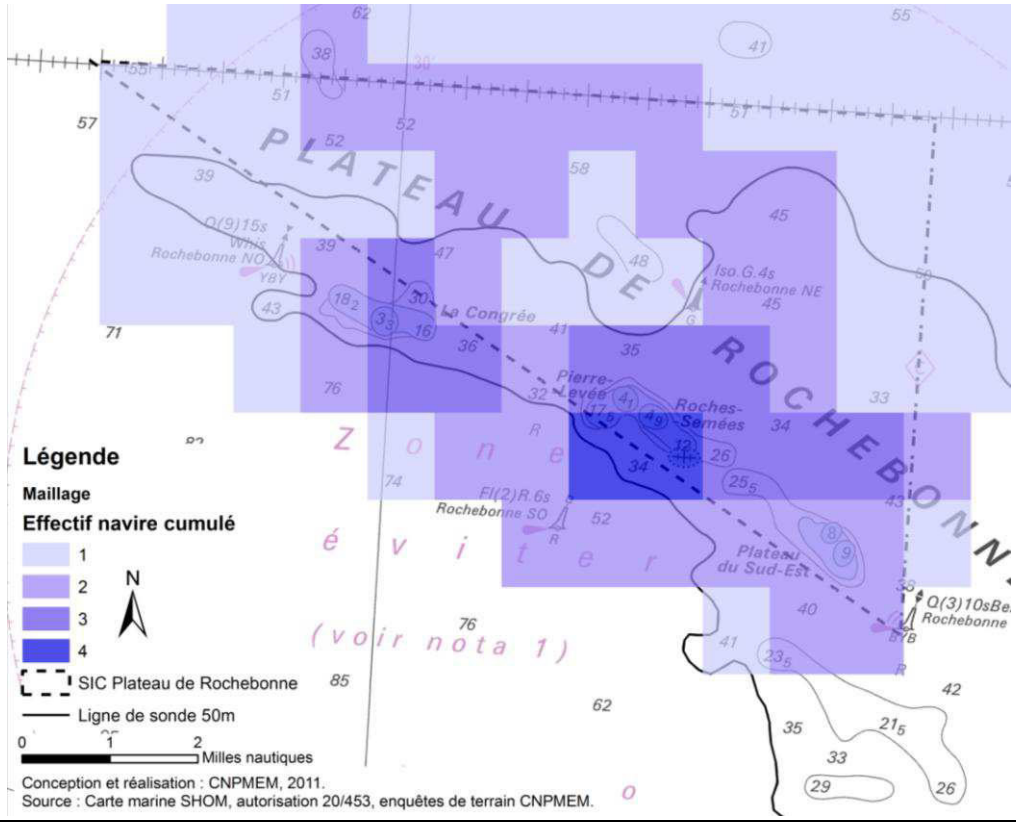

Les filets

Type d'art : art dormant

D'après les enquêtes « Pêche professionnelle » CNPMEM, 2011

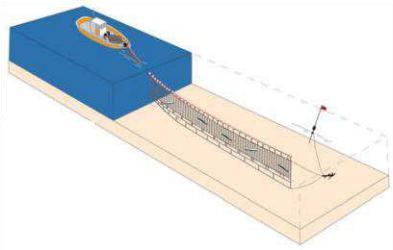

- **Nombre de navires :** 8
- **Entretiens 2011 :** 7 *(87,5%)*
- **Nombre d'hommes à bord :** 2 à 4
- **Dépendance au site :**
  Moyenne à forte

Période de pêche :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	3	4	5	5	4	3	3	1	1	1	1

Nombre de navires/mois

Espèces principalement ciblées :

Lotte (baudroie), rouget, merlu et sole commune.

Description des engins

Le filet est constitué de nappes rectangulaires très longues tendues vers le haut par une corde munie de flotteurs et vers le bas par une corde lestée. Il est utilisé pour pêcher les espèces benthiques ou démersales qui viennent s'y prendre en se coinçant dans les mailles par les ouïes.

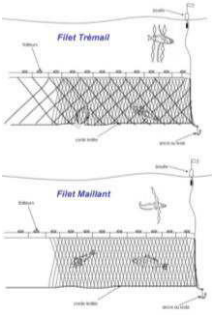

Le trémail : est constitué de 3 nappes accolées, les extérieures ayant des mailles très larges laissant passer le poisson recherché, la nappe interne retenant et enveloppant le poisson. Il est utilisé pour pêcher tous les poissons de fond.

Le maillant : ne comporte qu'une seule nappe. La grandeur de la maille ne peut qu'y engager la tête et non le reste du corps du poisson. Il est utilisé pour attraper les poissons qui se déplacent généralement en banc.

Description de la pratique sur le site

Les marées durent entre 1 et 3 jours, certains navires relevant leur matériel de pêche quotidiennement. Les filets, maillants et trémails, sont posés (« mouillés ») le soir ou avant le lever du jour et relevés en journée, en fonction des espèces ciblées et des fonds travaillés, à l'aide d'un vire-filet. L'activité peut se pratiquer toute l'année.

Zones de pêche

Les filets à lotte et à merlu sont généralement utilisés autour des têtes de roches et sur la partie rocheuse située au nord est du plateau. Les filets à sole, moins utilisés à l'intérieur du site, se retrouvent au-dessus de l'isobathe des 50 m au sud et à l'est des têtes de roches. Les rougets se pêchent avec des filets de plus petite dimension, essentiellement sur la partie nord du Plateau de Rochebonne.

Fréquentation

La présence des navires fileyeurs dans le secteur du Plateau de Rochebonne varie entre 20 et 100 jours de mer par navire et par an. La présence des navires à l'intérieur du site Natura 2000 en mer (prorata de la superficie) est de l'ordre de 60 jours de mer par navire enquêté et par an. Cette valeur (année 2010) reste indicative.

Cartographie des zones de pêche (année 2010)

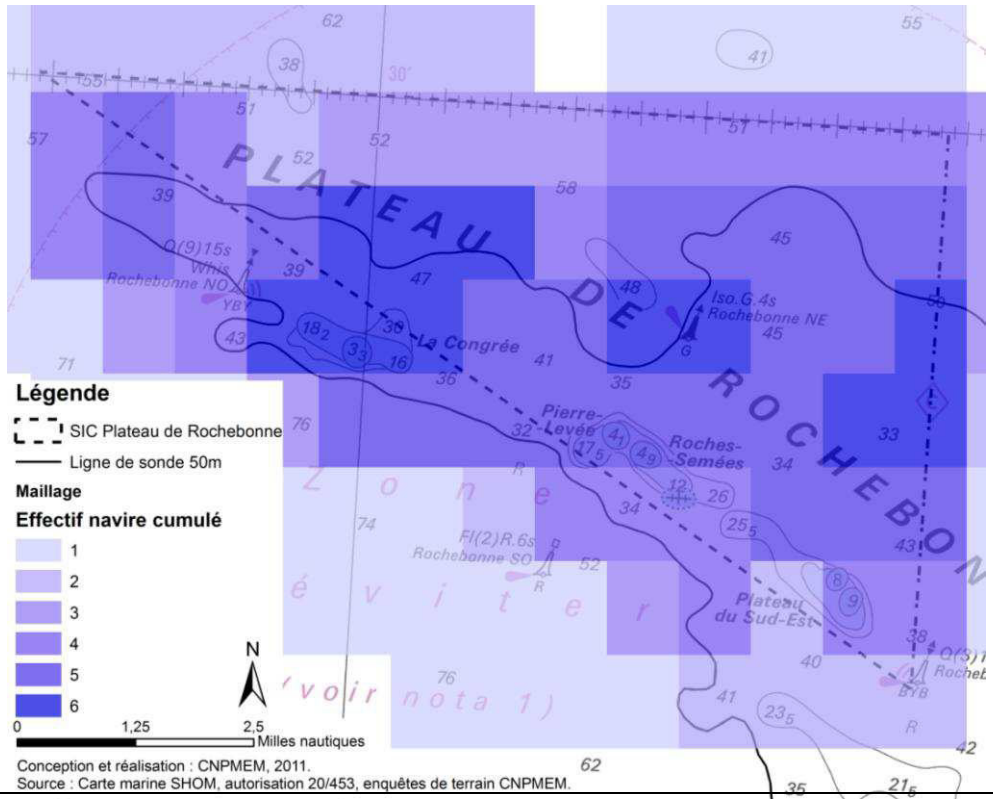

Les métiers de la ligne

Type d'art : art dormant

D'après les enquêtes « Pêche professionnelle » CNPMEM, 2011

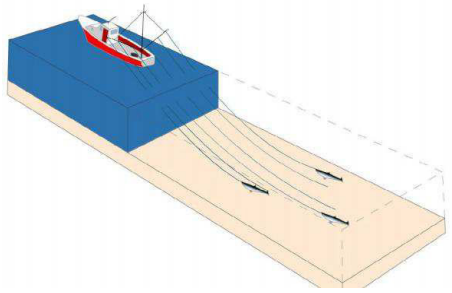

- **Nombre de navires :** 5
- **Entretiens 2011 :** 5 *(100%)*
- **Nombre d'hommes à bord :** 2 à 3
- **Dépendance au site :** Forte

Période de pêche :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0	0	0	1	5	5	4	2	2	0	0	0

Nombre de navires/mois

Espèces principalement ciblées :

Bar commun et lieu jaune

Description des engins

Les lignes sont des engins généralement lestés et équipés de un à plusieurs hameçons selon l'espèce ciblée. Elles sont mises en œuvre en dérive, remorquées à la main ou fixées au bout d'une canne, **traînée ou non**, dans les zones brassées et à forts courants ou sur des fonds rocheux. Elles sont travaillées en surface ou au fond selon l'espèce ciblée et la période de l'année. Les hameçons sont garnis d'appâts vivants ou d'un leurre artificiel.

Description de la pratique sur le site

Les lignes sont majoritairement fixées au bout d'une canne et appâtées avec des lançons ou des crabes nageurs. Les lançons sont capturés vivants à la côte, à l'aide d'un chalut, avant chaque départ en mer ; les crabes nageurs sont achetés. Les ligneurs se rendent généralement sur le Plateau de Rochebonne entre les mois d'avril et de septembre. Les lignes sont en mises en action de pêche dès l'arrivée des navires sur zone, c'est-à-dire en fin de matinée, et sont toujours relevées lorsque les navires quittent le site. Le bar est l'espèce principalement recherchée puisqu'il existe une biomasse relativement importante (taille et nombre d'individus) sur ce secteur de pêche.

Zones de pêche

Les navires pêchent essentiellement sur les trois principales têtes de roches ainsi que le long de l'isobathe des 50m au sud-ouest du Plateau de Rochebonne. Ces zones, dont le relief favorise l'agrégation des bancs de poissons, sont les plus productives du secteur et demeurent les plus accessibles pour ces navires. Ces derniers s'ancrent sur les têtes de roches ou dérivent le long de l'isobathe pour laisser trainer les lignes.

Fréquentation

La présence des navires ligneurs dans le secteur du Plateau de Rochebonne varie entre 20 et 105 jours de mer par an (forte dépendance de certains navires). La présence des navires à l'intérieur du site Natura 2000 en mer (au prorata de la superficie) est de l'ordre de 30 jours de mer par navire enquêté et par an. Cette valeur, basée sur l'année 2010, reste indicative.

Cartographie des zones de pêche (année 2010)

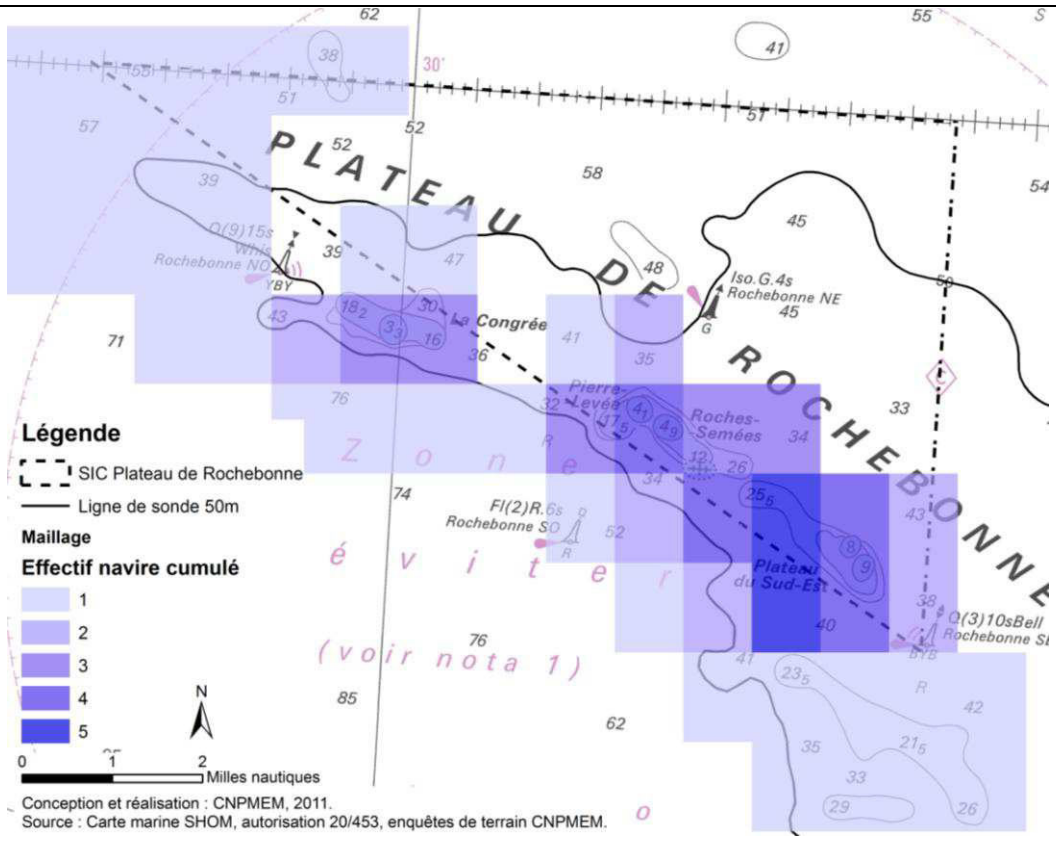

Le chalutage pélagique

Type d'art : art traînant

D'après les enquêtes « Pêche professionnelle » CNPMEM, 2011

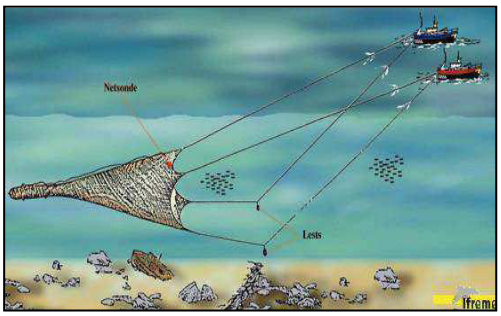

- **Nombre de navires :** 10 paires (dont 4 paires GOV)
- **Entretiens 2011 :** 9 paires (dont 4 paires GOV) *(90 %)*
- **Nombre d'hommes à bord :** 5 à 6
- **Dépendance :** faible (Forte pour deux paires)

Période de pêche :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
16	8	6	2	0	0	0	0	4	8	12	18

Nombre de navires/mois

Espèces principalement ciblées :

Bar commun, daurade, chinchard, merlu et merlan

Description des engins

Dans sa définition, le chalut pélagique est conçu et gréé pour fonctionner entre deux eaux depuis la surface jusqu'à la proximité du fond, sans jamais être en contact avec lui. Sur le site Natura 2000, il est utilisé en "bœuf", c'est-à-dire traîné par deux navires. Le chalut se compose ainsi d'un grand filet dont l'ouverture verticale (environ 20m) est assurée par des lests et, l'ouverture horizontale (environ 80m) par l'écartement des deux navires. Le chalut à grande ouverture verticale (GOV) est également mis en action sur le site. Utilisé en bœuf, il est pratiqué de la même manière qu'un chalut pélagique en bœuf. Ces deux techniques de pêche présentent une sélectivité interspécifique en ciblant des espèces pélagiques et démersales vivant en bancs homogènes durant toute ou une partie de leur cycle de vie.

Description de la pratique sur le site

L'activité se déroule principalement en période hivernale, lorsque les bancs de poissons se concentrent autour et entre les têtes de roche. Les chaluts GOV sont utilisés pour pêcher les espèces pélagiques ayant un comportement démersal (bar, daurade, etc.) au moins à certaines périodes de l'année ou à certains moments de la journée. La manière dont cet engin est utilisé sur le site du Plateau de Rochebonne justifie le fait qu'il soit inclus dans l'activité de pêche « chalutage pélagique ».

Zones de pêche

Les chalutiers pélagiques travaillent plus généralement dans la partie nord du Plateau de Rochebonne, sur des fonds de plus de 30 mètres. Certains navires utilisent le chalut GOV pour travailler autour des tombants des têtes de roche ainsi qu'entre la Congrée et Pierres-Levées pour rejoindre le plateau sud de Roches-Semées, en fonction de la profondeur et des bancs de poissons ciblés.

Fréquentation

La présence des chalutiers pélagiques dans le secteur du Plateau de Rochebonne varie entre 5 et 150 jours de mer par navire et par an. La présence des navires à l'intérieur du site Natura 2000 en mer (au prorata de la superficie) est de l'ordre de 5 jours de mer par an pour 3 paires (faible dépendance), 50 jours de mer par an pour 4 paires et 120 jours de mer par an pour 2 paires (forte dépendance). Ces valeurs (année 2010) restent indicatives.

Cartographie des zones de pêche (année 2010)

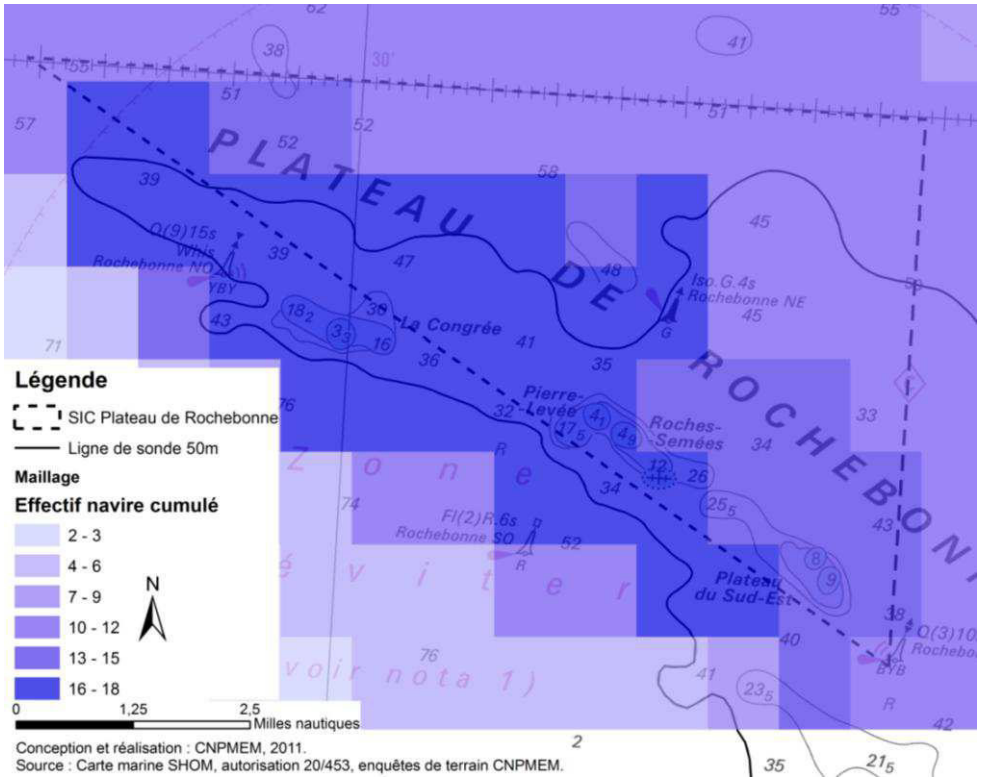

Le chalutage de fond

Type d'art : art trainant

D'après les enquêtes « Pêche professionnelle » CNPMEM, 2011

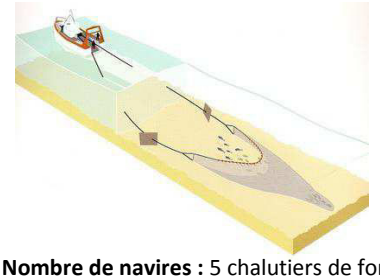

- **Nombre de navires :** 5 chalutiers de fond + 3 paires de chalutiers GOV.
- **Entretiens 2011 :** 4 chalutiers de fond + 3 paires GOV *(90,9%)*
- **Nombre d'hommes à bord :** 5 à 6
- **Dépendance au site :** Faible

Période de pêche :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
10	8	2	0	0	0	0	0	0	8	8	8

Nombre de navires/mois

Espèces principalement ciblées :

Merlan, merlu, lieu jaune, daurade, bar commun

Description des engins

Le chalut de fond est un filet remorqué, constitué d'un corps de forme conique, fermé par une poche et prolongé à l'ouverture par des ailes. Son déploiement vertical est assuré par des flotteurs fixés sur sa partie haute et par un système de lest en partie basse (bourrelet). L'écartement horizontal (entre 15 et 30m) est assuré par deux bateaux tracteurs (utilisation du GOV) ou par l'intermédiaire de panneaux divergents qui glissent sur le fond (cas du chalut de fond simple, image ci-contre). Différents bourrelets peuvent être mis en œuvre en fonction de la nature des fonds travaillés et des espèces ciblées.

Description de la pratique sur le site

Les chalutiers de fond sont très peu nombreux à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Certains utilisent un bourrelet gréé d'un « rock-hopper » (sphères de caoutchouc) pour évoluer dans les coursives de vases (entre les plateaux rocheux situés au nord du site), cibler des espèces benthiques et éviter les croches dans les blocs rocheux. Certains navires utilisent des chaluts GOV conçus pour pêcher des espèces essentiellement démersales. Ces GOV, utilisés en bœuf, ne sont pas grées de panneaux divergents. Seuls des lests placés sur la ralingue inférieure permettent au chalut d'araser le fond sablo-vaseux. Il existe également une activité importante de chalutiers à langoustines en dehors du site, au sud-ouest, en lien avec la nature vaseuse des fonds.

Zones de pêche

Les chalutiers de fond travaillent préférentiellement dans la partie nord du Plateau de Rochebonne. Ils pratiquent leur activité sur des profondeurs minimales de 30 mètres, notamment au-delà de l'isobathe des 50 mètres. Il faut faire attention à l'interprétation cartographique qui peut laisser penser, par le maillage, que l'activité est pratiquée sur les têtes de roche (La Congrée et Pierre Levée).

Fréquentation

La présence des navires chalutiers de fond à l'intérieur du site Natura 2000 en mer du Plateau de Rochebonne (au prorata de la superficie) est de l'ordre de 3 à 5 jours de mer par navire et par an. Ces valeurs (année 2010) restent indicatives.

Cartographie des zones de pêche (année 2010)

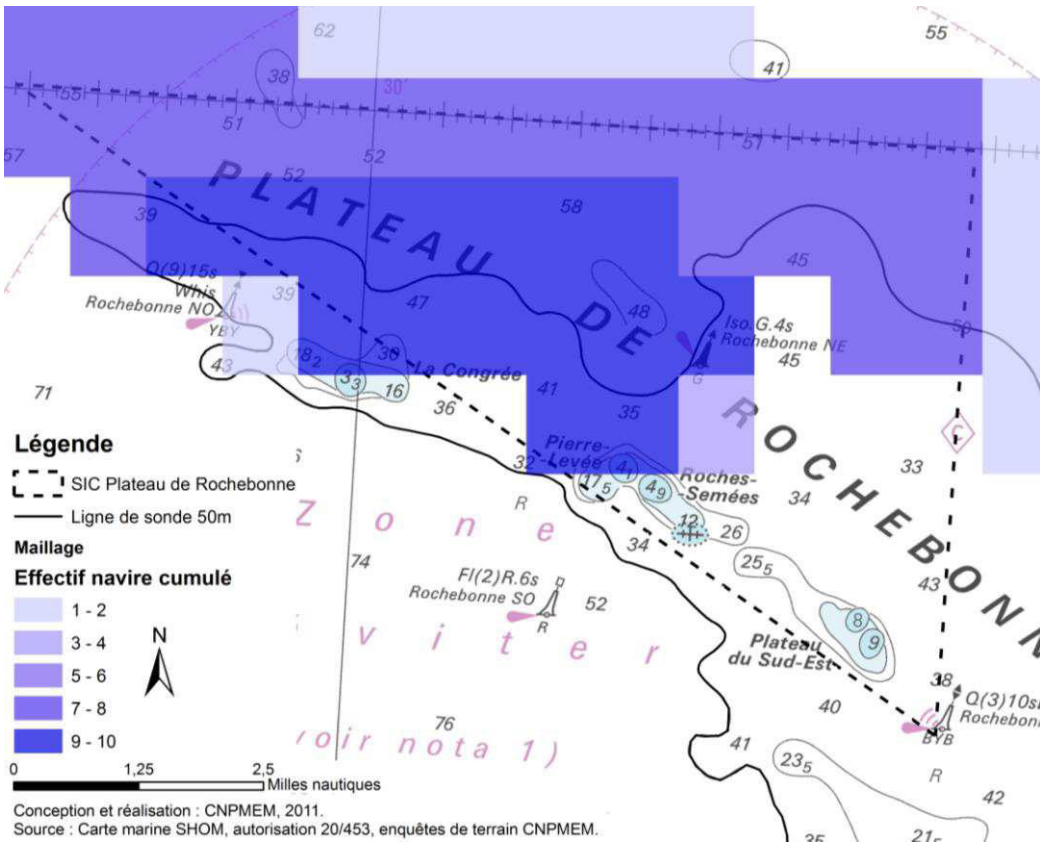

2.2 Diagnostic écologique

Données existantes et mises à jour du diagnostic écologique et du DOCOB

Le diagnostic écologique du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne a été réalisé sur la base des données connues au moment de sa désignation et des données complémentaires recueillies tout au long de la phase d'élaboration du DOCOB. Ces données seront ultérieurement complétées. Des mises à jours du diagnostic écologique et du DOCOB seront alors nécessaires pour les parties concernées. Sous l'autorité du Préfet maritime de l'Atlantique, le COPIL d'animation et la structure animatrice seront en charge de réaliser ces mises à jours. (cf. Fiches actions n°7).

Cf. Annexe I : Diagnostic écologique et socio-économique.

Suite à la phase de désignation des sites Natura 2000 sur le domaine marin, un marché a été lancé en 2010 par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) à la demande du ministère en charge de l'écologie, intitulé « Inventaires biologiques et analyse écologique nécessaire à l'élabotation des docob des sites marins « Natura 2000 » ». Ce marché visait à réaliser la base cartographique des sites Natura 2000 en mer désignés au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore » et à évaluer l'état de conservation des habitats naturels marins et des habitats d'espèces marines d'intérêt communautaire, à l'échelle de chaque site.

C'est le bureau d'étude CREOCEAN, spécialisé dans l'ingénierie et le conseil en environnement littoral et marin, qui a été retenu par l'AAMP et qui a constitué un groupement d'experts et de scientifiques pour répondre à ce marché d'inventaire pour le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne qui était compris dans le lot portant sur le périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Marin sur l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais.

Le document remis par Créocéan en octobre 2012 sera examiné par le Conseil Technique et Scientifique (CTS) mis en place par l'AAMP dans le cadre de ce marché. Les compléments sur les habitats marins et autres modifications seront intégrés dans le document d'objectifs courant l'année 2013. Les acteurs seront informés des modifications apportées.

2.2.1 Données abiotiques générales

Tableau 5 : Données abiotiques du site FR5402012 Plateau de Rochebonne.

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Sources
Climatologie	Climat tempéré océanique	-	-
Géologie	Assise de roches métamorphiques (micaschistes) et granit schisteux	Les pitons qui émergent et qui dominent de 30 à 40 mètres cette assise sont composés de granit rose, très dur, granit légèrement schisteux et parfois induré de mica noir.	Formulaire Standard de Données (FSD) ; Callame B. 1965
Géomorphologie	Complexe d'îlots émergés entourés de plages fossiles	Rochebonne serait après Yeu et Belle île, l'ultime témoin du système armoricain (en témoignent à la fois la nature des roches et la direction NW-SE caractéristique). Si l'on suppose le niveau de la mer abaissé de 50 mètres par rapport à aujourd'hui, l'isobathe -50 m formait alors la ligne côtière, en forme de golfe. Rochebonne était alors un cap très effilé vers le nord ouest sur une longueur de 10 km à partir de Pierre Levée qui en forme l'amorce.	Callame B. 1965
Océanographie	Hydrodynamisme fort et courant violent	L'hydrodynamisme y est fort : courants de marée plus violents, déferlement de la houle plus important lié à la topographie sous marine (à l'approche des hauts fonds, la houle déferle et devient plus forte); c'est une zone de brassage et de courants forts.	
Sédimentologie	Mosaïque de sables fins, moyens, grossiers et de graviers	-	Sauriau et *al.* in prep.

Synthèse : L'échelle appropriée pour appréhender le Plateau de Rochebonne est celle du secteur large des Pertuis charentais et du golfe de Gascogne. En effet sa localisation au centre de ce dernier conditionne un certain nombre de paramètres susceptibles d'influer sur la répartition des activités humaines et des habitats naturels.

2.2.1.1 Climatologie

La circulation dominante du golfe de Gascogne est une circulation d'ouest liée à la présence de l'anticyclone des Açores présent sur l'océan Atlantique, et à la présence du puissant *Jet Stream* en altitude, lequel assure un transport d'énergie des basses vers les hautes latitudes. Au niveau de la mer, ce flux d'ouest trouve sa correspondance avec le vaste et intense courant d'ouest des latitudes moyennes, le *Gulf Stream*, prolongé par la dérive nord atlantique, qui parvient dans le golfe de Gascogne dans un vaste mouvement anticyclonique (dans le sens des aiguilles d'une montre).

Sources :
- *Site internet « Prévimer »*
- *Flore et faune benthiques de zone subtidale, Bio-Littoral, 2012.*
- *Notes sur une exploration du haut fond sous-marin de Rochebonne, Callame B., Station Océanographique de La Rochelle, 1965 et 1966.*

Ainsi, la façade atlantique française jouit d'un climat tempéré océanique, beaucoup plus doux qu'à des latitudes identiques de l'autre côté de l'océan atlantique (correspondance des latitudes entre La Rochelle et New York (États-Unis), par exemple). Caractérisée par des températures lissées (étés doux, hivers frais) et des précipitations moyennes, d'origine océanique, la façade maritime atlantique subit le passage des perturbations météorologiques qui traversent l'océan et se trouve directement exposée aux fortes houles engendrées sur l'Atlantique nord.

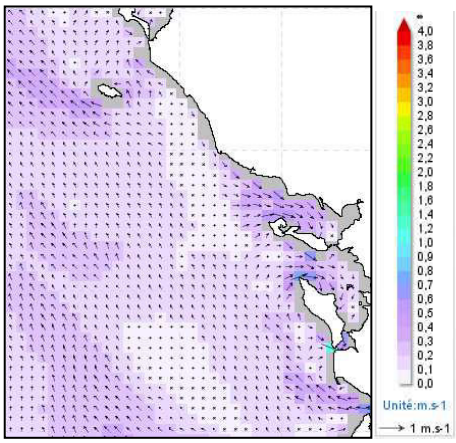

Valeurs et directions des courants observées le 21/11/10.
Source : www.previmer.org

2.2.1.2 Géologie

Le soubassement du Plateau de Rochebonne est composé de fonds rocheux, pour l'essentiel constitués de roches métamorphiques (micaschistes). Les pitons qui émergent et qui dominent de 30 à 40 mètres cette assise sont composés de granit rose, très dur, granit légèrement schisteux et parfois induré de mica noir.

2.2.1.3 Géomorphologie

La Congrée est le piton rocheux le plus à l'ouest du Plateau de Rochebonne. Il affleure à moins de 4 mètres sous la surface. Composé d'un granit rose très dur, son relief est très tourmenté (pentes très abruptes, présence de crevasses profondes, etc.). Il forme un plateau tabulaire découpé en blocs par des fissures verticales étroites et profondes. Des cassures horizontales découpent ces blocs en cubes dont les arrêtes sont très émoussées. Au pied et à l'ouest de la Congrée, sont présents des sables de plage fossiles avec des débris coquilliers.

Cf. Annexe II : Recueil des éléments techniques et cartographiques.

Le Plateau de Rochebonne serait vraisemblablement un prolongement granitique de Belle-Ile et de l'Ile d'Yeu. D'anciennes études géologiques et sédimentologiques (*Callame B. 1965 et 1966*) menées sur le secteur donnent à penser que le Plateau de Rochebonne était dans le passé, un complexe d'îlots émergés entourés de plages, zone de récifs ayant subi une forte érosion éolienne continentale puis marine lors des dernières transgressions marines[1].

Fonds rocheux du Plateau de Rochebonne.
Source : Yves Gladu, AAMP. 2011.

[1] *Transgression marine : période géologique qui a connue une élévation du niveau de la mer.*

2.2.1.4 Hydrodynamisme

Algues brunes dans le courant du Plateau de Rochebonne.
Source : Yves Gladu, 2011.

Les houles du golfe de Gascogne proviennent majoritairement de l'Ouest. En hiver, les houles sont les plus importantes au mois de février (3,5 m), la bathymétrie du Plateau de Rochebonne leur permettant d'être accentuées vers la côte. En été, les houles dépassent rarement 2,2 m de hauteur. Le Plateau de Rochebonne constitue alors une zone de récifs tourmentée, battue par la mer. Ce plateau est davantage soumis aux conditions hydro-climatiques du large qu'à l'influence continentale. L'hydrodynamisme y est fort : courants de marée plus violents, déferlement de la houle plus important lié à la topographie sous marine (à l'approche des hauts fonds, la houle déferle et devient plus forte); c'est une zone de brassage et de courants forts. L'eau y est également plus claire et plus oxygénée qu'à la côte, favorisant la production phytoplanctonique.

2.2.1.5 Sédimentologie

Megarides formées par les fortes houles sur des fonds sableux au nord de la Congrée
Source : Créocéan, 2010.

Le plateau continental du golfe de Gascogne est caractérisé par une pénéplaine résultant de l'érosion de la dernière remontée marine en liaison avec un faible taux de subsidence[2] et un faible apport sédimentaire. Cependant, quelques structures sédimentaires subsistent. Pour le Plateau de Rochebonne, elles sont soit en équilibre avec les conditions hydrodynamiques actuelles, soit fossiles (existence de plages fossiles au pied des pitons rocheux) et représentatives de conditions environnementales passées. La plus grande partie du plateau continental qui borde la façade maritime atlantique est sableuse (sables fins plus ou moins envasés à moyens).

En effet, le golfe de Gascogne présente la plus vaste vasière de la façade atlantique, appelée « Grande Vasière ». Il s'agit d'une grande bande sableuse qui s'étend de la pointe de la Bretagne sud jusqu'au Plateau de Rochebonne, entre les isobathes - 80 et - 100 m, à l'ouest de la côte atlantique.

2.2.1.6 Température en surface

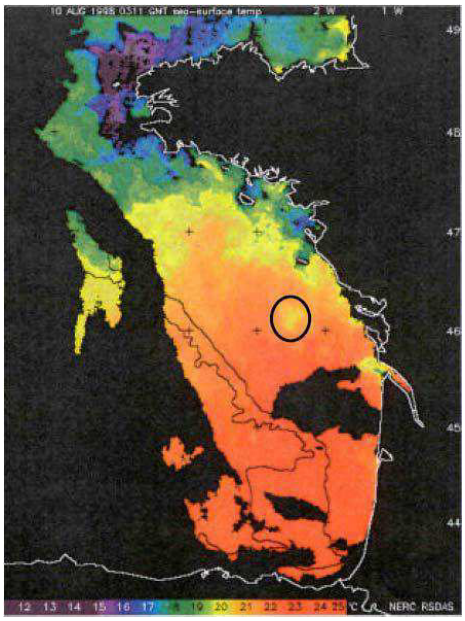

Image AVHRR (température de l'eau) du 10 août 1998. Image SeaWiFS traitée par RSDAS, Remote Sensing Group, Plymouth Marine Laboratory.
Source : LOYER, 2001.

A l'échelle du golfe de Gascogne, la température moyenne annuelle en surface varie entre 14°C à la côte et 15 à 15,5°C au large ; le gradient de température de surface suit globalement la bathymétrie. Les températures moyennes de surface aux abords du Plateau de Rochebonne varient de celles relevées à la côte, Ce qui est en partie dû au fort hydrodynamisme du secteur. En effet, en période estivale, les températures de surface relevées au niveau du Plateau de Rochebonne sont plus froides qu'au large et à la côte : les eaux chaudes de surface se mélangent aux eaux plus froides remontant du fond par la bathymétrie particulière du secteur. Ce mélange d'eaux est visible sur les images satellites AVHRR (voir figure ci-contre).

Ce phénomène d'*upwelling*[3] est également observé au niveau du talus continental du golfe de Gascogne. Il est responsable du brassage des

---

[2] *Subsidence : enfoncement des strates sous le poids des sédiments.*

[3] *Upwelling : Phénomène océanographique qui se produit lorsque de forts vents marins (généralement des vents saisonniers) poussent l'eau de surface des océans laissant ainsi un vide où peuvent remonter les eaux de fond et avec elle une quantité importante de nutriments.*

masses d'eau superficielles et par conséquent de l'homogénéisation des températures de surface à son niveau, empêchant l'installation d'une thermocline et influant sur la production primaire.

En période hivernale, les eaux côtières peu profondes présentent des températures plus faibles que les eaux du large dont le Plateau de Rochebonne. Les faibles profondeurs des eaux côtières sont à l'origine d'une amplitude thermique plus importante : elles se réchauffent plus vite que les eaux du large en été et se refroidissent plus vite en hiver.

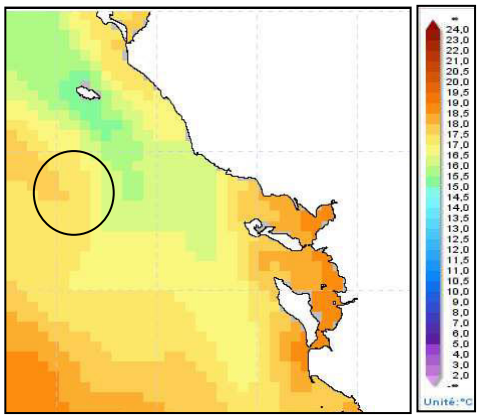

Températures de surface au 21/07/11.
Source : www.previmer.org

2.2.1.7 Salinité

Des campagnes de mesures menées dans le golfe de Gascogne (*Quero. et al.*, 1989) par l'Ifremer (campagnes Thalassa, 1973 et 1976) ont permis de relever des taux de salinité de 35,6‰ en hiver sur 200 m de fond contre 34,8‰ à la côte sur le fond.
Les salinités sont à peu près identiques entre l'été et l'hiver, sur l'ensemble du golfe de Gascogne, sauf au niveau de l'estuaire de la Gironde où le gradient est un peu plus diffus (apport continu d'eau douce).

2.2.1.8 Production primaire

Le phytoplancton constitue le premier maillon de la chaîne alimentaire marine, allant des bactéries aux poissons et aux mammifères marins. Ces micro-algues se développent grâce à l'absorption de sels nutritifs présents dans l'eau et à l'énergie solaire. L'azote joue un rôle particulièrement important, sa disponibilité dans l'eau conditionne la possibilité du phytoplancton de se développer.Comme tout l'Atlantique nord-est, le golfe de Gascogne est soumis au rythme climatique saisonnier qui imprime fortement sa marque à l'écosystème pélagique à travers trois forçages de période annuelle : l'éclairement solaire, l'apport thermique et le forçage mécanique en surface dû au vent. L'éclairement solaire est responsable du déclenchement de la floraison phytoplanctonique printanière (bloom), en général au début du mois d'avril, lorsque l'intensité et la durée d'éclairement sont suffisantes pour permettre une photosynthèse phytoplanctonique.

Bloom phytoplanctonique observé au large du Golfe de Gascogne (Atlantique).
Source : MERIS/Envisat (17/05/04), ESA.

Les grandes ceintures de laminaires des îlots rocheux du Plateau de Rochebonne participent à la production primaire du secteur. La production primaire annuelle des deux espèces *Saccorhiza polyschides* et *Laminaria hyperborea* des tombants rocheux du secteur n'est pas mesurable sur la base des campagnes scientifiques conduites en 2010 (Bio-Littoral). Outre les macroalgues et la couche phytoplanctonique dense dont la présence a été à nouveau démontrée au cours des plongées de 2010 (*Bio-Littoral, 2012*) et par le modèle de Loyer, 2001, il est possible que le microphytobenthos puisse jouer un rôle dans cette production primaire en période estivale grâce à la transparence de l'eau, même si aucune démonstration scientifique sur ce compartiment biologique n'est connue au niveau du Plateau de Rochebonne. Comme la production du macrophytobenthos, celle du microphytobenthos peut être importante dans les écosystèmes côtiers de façon générale. Les variations locales sont importantes et la production annuelle varie, selon les écosystèmes, entre 30 g C/m²/an et 250 g C/m²/an (*Quéguiner B., 2009*). Cette variabilité est principalement liée à des différences dans la disponibilité de la lumière (profondeur des écosystèmes, turbidité, ombrage par le macrophytobenthos).

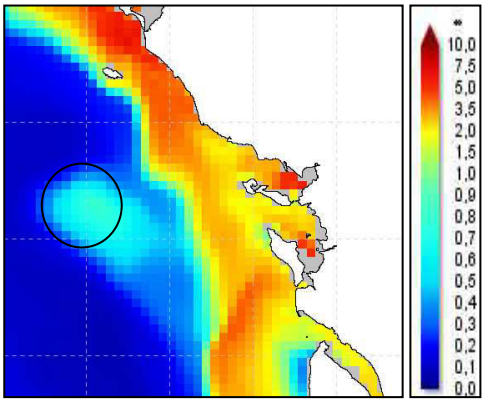

Teneur en chlorophylle a en surface dans le secteur du Plateau de Rochebonne au mois de septembre 2010.
Source : www.previmer.org

Source : Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2012. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.

2.2.2 Habitat et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site

2.2.2.1 Habitats naturels de l'annexe I de la DHFF

Tableau 6 : Habitat naturel d'intérêt communautaire du site FR5402012.

Code	% couv.	Représention	Statut de conservation	Evaluation globale
1170 – Récifs	51	*Bonne*	*Bon*	*Bonne*

2.2.2.2 Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF

Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire du site FR5402012.

Code	Nom	Population				Evaluation du site			
		Résidente	Migration			Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidification	Hivernale	Etape				
1349	***Grand dauphin*** *(Tursiops truncatus)*	-	-	*Commune*	-	C *2%≥p>0%*	B *Bonne*	C *Non-isolée*	B *Bonne*
1351	***Marsouin commun*** *(Phocoena phocoena)*	-	-	*Présente*	-	C *2%≥p>0%*	B *Bonne*	C *Non-isolée*	B *Bonne*

2.2.2.3 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Tableau 8 : habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Groupe	Nom	Population	Motivation
Mammifères	*Baleine de Minke (Balaenoptera acutorostrata)*	Présente	Conventions internationales
Reptiles	*Tortue luth (Dermochelys coriacea)*	Commune	Conventions internationales
Poissons	*Requin pèlerin (Cetorhinus maximus)*	Présente	Conventions internationales
Mammifères	*Dauphin bleu et blanc (Stenella coeruleoalba)*	Présente	Conventions internationales
Mammifères	*Dauphin commun (Delphinus delphis)*	Commune	Conventions internationales
Mammifères	*Globicéphale noir (Globicephala melas)*	Commune	Conventions internationales

Le grand dauphin (Tursiops truncatus).
Source : Yves Gladu, 2011.

2.2.3 Fiches « Habitat » et « Espèce » d'intérêt communautaire

2.2.3.1 Fiches « Habitat »

Les habitats rocheux liés à l'habitat d'intérêt communautaire générique « 1170 – Récifs » (Cahiers des Habitats) sont présentées dans le rapport « Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins », constituant le diagnostic écologique du site.

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

2.2.3.2 Fiches « espèces »

Les espèces d'intérêt communautaire sont également présentées dans le rapport « Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins » constituant le diagnostic écologique du site. Comme précisé précédemment, le diagnostic écologique sera amené à évoluer dans la phase d'animation du DOCOB. Ainsi, les fiches espèces seront constituées au cours de cette phase et seront intégrées par la suite au DOCOB.

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

3 Analyse de l'état initial du site

NB : Le diagnostic écologique du site est succeptible d'évoluer ultérieurement. Les éventuelles mises à jours du DOCOB seront réalisées, sous l'autorité du Préfet maritime de l'Atlantique, au sein du COPIL d'animation.

3.1 Valeur patrimoniale du site

3.1.1 Un affleurement rare de la plate-forme vendéo-armoricaine

La connaissance géologique du Plateau de Rochebonne repose sur des études conduites à l'échelle du golfe de Gascogne. Ces études régionales décrivent ce site comme un plateau rocheux formé de roches métamorphiques et magmatiques du socle. Ces roches anciennes (fin de l'ère primaire, de l'ordre de 300 millions d'années), faillées et plissées, sont désignées comme « les roches du socle » puisque constituant le soubassement de l'ensemble de la plate-forme vendéo-armoricaine. Les roches du socle, très généralement recouvertes de séries sédimentaires (calcaires, marnes, grès d'âges secondaire et tertiaire), n'affleurent que très ponctuellement sur la plate-forme vendéo-armoricaine, observées sur le Plateau de Rochebonne et aux abords de l'Île d'Yeu (*Huerta et al. 2010*).

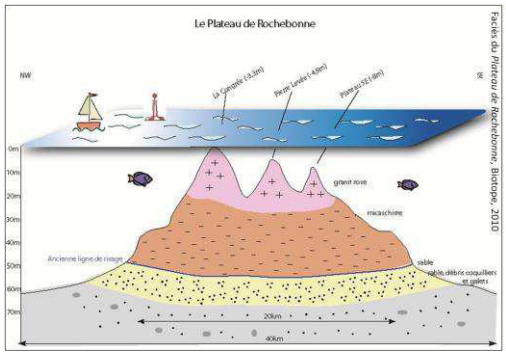

Faciès du Plateau de Rochebonne
Source : Biotope, 2010.

Le Plateau de Rochebonne offre des conditions environnementales totalement différentes de celles rencontrées communément au niveau des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. Les roches de du Plateau de Rochebonne, pointant par endroit à moins de 4 m sous la surface de l'eau, sont immergées dans des eaux d'une extrême limpidité, hors des influences des différents panaches turbides des fleuves côtiers. Des habitats très diversifiés, de l'infra au circalittoral, se sont développés au bénéfice de la complexité physique des tombants (failles, éboulis, dévers, tombants abrupts ou en pente modérée…) et de la richesse biologique offrant des micro-habitats à de nouvelles espèces (exemple des forêts de laminaires).

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique > Etat des lieux socio-économique.

3.1.2 Importance de la zone en terme de diversité biologique pour les cétacés et oiseaux marins

Source : Castege I., 2012, « Inventaires biologiques et analyse écologie de l'existant – Natura 2000 en mer », Centre de la Mer de Biarritz.

Les travaux du Centre de la Mer de Biarritz montrent que la diversité biologique (cétacés et oiseaux marins toutes espèces confondues) est importante sur le site du Plateau de Rochebonne et ses alentours. L'indice de Shannon corrigé est positif sur une grande partie du site, atteignant des valeurs proches de 1, indiquant un « surplus » de diversité comparé au modèle.

Fou de bassan observé au niveau du Plateau de Rochebonne. Source : Yves Gladu, 2011.

Le rôle du site du Plateau de Rochebonne semble être renforcé durant la période hivernale. Ce phénomène est à mettre en relation avec le grand nombre d'espèces d'oiseaux hivernantes dans ce secteur et provenant de zones de reproduction plus nordiques (îles britanniques, Islande, Scandinavie). Tout comme les dauphins, les oiseaux marins sont des prédateurs supérieurs et leur présence régulière indique le bon état du réseau trophique du secteur concerné.

De ce fait, la présence régulière d'une forte diversité biologique de prédateurs supérieurs dans le secteur du Plateau de Rochebonne rend compte de l'abondance des ressources, liées à la forte productivité primaire du site, et plus généralement de tout le réseau trophique et illustre le rôle important que joue la zone.

3.1.3 Intérêt de la faune et de la flore benthique de cet écosystème au niveau régional

Les têtes de roche du Plateau de Rochebonne constituent le seul faciès de tombants profonds de la région Poitou-Charentes. Sa situation au large, en dehors des zones d'influence des panaches turbides des fleuves, permet aux ceintures algales d'atteindre leur développement maximal. Les ceintures de laminaires atteignent 32 m de profondeur et forment des forêts denses jusqu'à - 28 m, au-delà des profondeurs atteintes par les laminaires sur l'île de Groix, par exemple.

Desmarestia dresnayi observée en 2010 sur le site du Plateau de Rochebonne.
Source : Bio-Littoral, 2010.

La phase exploratoire engagée par le biais du marché « Inventaires biologiques et analyse écologique – Natura 2000 » s'est attachée à rechercher les sites les plus intéressants en termes de microhabitats et de faciès, en vue d'une exploration ultérieure, plus complète. Il ne s'agissait en aucun cas de faire un inventaire exhaustif et le compartiment algal a été le plus souvent négligé. Seules 55 espèces algales ont été recensées dont 1 espèce rare : *Desmarestia dresnayi* (voir photo ci-contre).

En terme de biodiversité, ce continuum entre les fonds de – 80 m jusqu'à la surface permet la remontée d'espèces profondes qui ne seraient pas observables en plongée dans leur habitat usuel.

Plus de 125 invertébrés marins (dont 20 espèces rares), ont été identifiés au cours de ces 15 plongées exploratoires menées en 2010 sur les 4 têtes de roche du site et sur les platiers profonds situés au nord. Compte tenu du peu de temps imparti à l'identification d'espèces dans cette phase d'exploration, il s'agit d'un résultat remarquable (pour comparaison, les inventaires ZNIEFF au large de Belle-Ile (exhaustifs) ont permis d'identifier 135 espèces d'invertébrés benthiques de roches subtidales). Le Plateau de Rochebonne abrite une très importante biodiversité de spongiaires (34 espèces identifiées) avec un très fort potentiel d'espèces encore indéterminées. Les espèces présentant des individus isolés souvent cachés dans les anfractuosités rocheuses, telles que les ophiures, les holothuries, ou les ascidies, devront faire l'objet d'un échantillonnage plus ciblé pour exprimer tout le potentiel du site en terme de biodiversité.

Espèce de Brachiopodes observée en 2010 sur le site du Plateau de Rochebonne.
Source : Bio-Littoral, 2010.

Plusieurs têtes de roche du Plateau de Rochebonne présentent d'importants faciès à brachiopodes (*Megerlia truncata* et *Terebratulina retusa, v*oir photo ci-contre), des tapis d'hydraires rares (*Gymnangium montagui* et *Aglaophenia tubulifera*), et des faciès de platiers du circalittoral profond (faciès à *Leptogorgia sp., Nemertesia antennina*, *Axinella ibundiliformis* et *Phakellia ventilabrum*).

Il faut aussi ajouter à ce bilan patrimonial que parmi les 30 espèces de Bryozoaire et 34 espèces de Cnidaires observés par Castric-Fey (1973) lors de ses plongées, 11 espèces de bryozoaire et 21 espèces de Cnidaires étaient de nouvelles observations pour le Plateau de Rochebonne et les Pertuis charentais. Un petit nombre de ces espèces a été revu depuis par exemple sur les habitats mixtes (sédiments – roches) du large des Pertuis.

En comparaison des principales synthèses faunistiques disponibles pour les Pertuis charentais et le large des Pertuis (Glémarec, 1969, Hily, 1976, de Montaudouin & Sauriau, 2000), il est apparu sur le site du Plateau de Rochebonne au moins 21 espèces nouvellement observées. Elles n'avaient été observées ni sur le Plateau de Rochebonne, ni au sein de l'ensemble

des Pertuis charentais. Ces espèces sont connues plus au nord (sud Bretagne) ou plus au sud (côtes nord espagnoles) mais certaines se situent en limite de répartition biogéographique. Dans ce bilan, les annélides et arthropodes représentent 5 à 6 des espèces nouvellement observées, alors que les échinodermes et mollusques ne contribuent que pour une espèce chacun.

3.1.4 Cas particulier des brachiopodes rares présents sur le site

Peuplements de brachiopodes observés lors des plongées de reconnaissance sur le site.
Source : Bio-Littoral, 2010.

Comme précisé précédemment, deux espèces de brachiopodes (*Megerlia truncata* et *Terebratulina retusa*) ont été retrouvées sur des tombants profonds des sites de plongée « la Congrée », « Pierre-Levée » et « Nord ». Lorsque cet habitat à brachiopodes est présent, les peuplements peuvent être très denses sur le site, parfois supérieurs à 100 individus par m² (voir photo ci-contre).

Les brachiopodes datent du Cambrien. Ils étaient très nombreux au Paléozoïque, mais presque toutes les espèces ont disparu au Trias. Peu à peu concurrencés par les bivalves, ils se sont réfugiés dans les eaux marines froides depuis la surface jusqu'à plus de 4 500 mètres de profondeur.

Malgré l'importance des habitats de type « tombants profonds » en Bretagne, ces deux espèces de brachiopodes sont considérées comme « espèces autochtones rares » par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) de Bretagne (*Derrien-Courtel, 2010*). Les rares spécimens rencontrés au niveau de l'archipel des Glénan (Finistère), sont fixés au plafond de grottes profondes, tandis que sur le Plateau de Rochebonne ils tapissent des espaces ouverts, verticaux ou horizontaux sur plusieurs mètres carrés.

En 1965-1967, *Megerlia truncata* avait déjà été identifié sur le Plateau du Sud-Est, par 30 m de profondeur (*Castric-Frey, 1973*).

Le site de Rochebonne apparaît donc de toute première importance pour les brachiopodes au niveau national (*Bio-Littoral, 2012*).

3.2 Analyse écologique et fonctionnelle

NB : Le Plateau de Rochebonne étant un site d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la DHFF, la pression d'observation a surtout porté sur les habitats rocheux d'intérêt communautaire.

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique > Etat des lieux socio-économique.

3.2.1 Evolution de la richesse biologique du site au cours des dernières décennies

3.2.1.1 Communautés des tombants rocheux

Seule l'analyse de l'évolution des communautés de bryozoaires et des cnidaires a été possible en se basant sur les précédents inventaires de 1965 à 1967 par Castric & Frey. L'étude comparative d'une liste d'espèces en deux temps donnés n'est pas suffissante pour évaluer la dynamique globale, intra et inter-annuelle de ces peuplements sur le Plateau de Rochebonne. De plus, les moyens d'investigation ainsi que les profondeurs d'observation ou de prélèvement sont différents entre les inventaires de 1965, 1967 et 2010, ce qui génère un biais dans l'exhaustivité de l'évolution globale du site.

a. Les bryozoaires

De 1965 à 1967, plusieurs plongées et dragages ont été réalisés sur le Plateau du Sud-Est par Castric-Fey (1973). Le site sur lequel les prélèvements ont été réalisés était une forêt de laminaires (*L. hyperborea*) denses sur un fond de 30 m constitué de petits et gros blocs rocheux. Un inventaire minutieux des bryozoaires avait été réalisé sur les prélèvements en plongée et sur les blocs remontés par la drague. La validité des noms scientifiques a été vérifiée sur le référentiel WoRMS. Parmi les 13 espèces de bryozoaires identifiés en 1965-1967, 6 espèces ont été retrouvées en 2010 sur l'ensemble des roches du Plateau de Rochebonne. *Membranipora membranacea* se développe sur les thalles de laminaires.

Colonie typique de Membranipora membranacea sur laminaire.
Source : http://doris.ffessm.fr/

En 2010, sur le Plateau de Rochebonne, ce sont essentiellement les thalles de *Saccorhiza polyschides* des niveaux supérieurs qui sont colonisés par les bryozoaires. Compte tenu de la profondeur d'investigation en 1965-1967, il est normal de ne pas avoir trouvé à l'époque ce bryozoaire car les saccorhizes ne se développent pas à une profondeur supérieure à 20 m. *Cellepora pumicosa* forme des encroutements rugueux orangés qui peuvent se développer sur des surfaces de plusieurs dizaines de cm², il est donc facilement observable en 1965-1967 comme en 2010. Les bryozoaires inventoriés en 1965-1967 mais non retrouvés en 2010 sont des espèces de petites tailles, difficilement observables sans un examen approfondi.

b. Les cnidaires

De 1965 à 1967, plusieurs plongées et dragages ont été réalisés sur le Plateau du Sud-Est par Castric-Fey (1973). Le site sur lequel les prélèvements ont été réalisés était une forêt de laminaires *L. hyperborea* denses sur un fond de 30 m constitué de petits et gros blocs rocheux. Un inventaire minutieux des cnidaires avait été réalisé dans les prélèvements en plongée et sur les blocs remontés par la drague. La validité des noms scientifiques a été actualisée selon le référentiel WoRMS. Sur les 24 espèces de cnidaires inventoriées en 1965-1967, 11 espèces ont été retrouvées sur les plongées rapides réalisées en 2010. Par contre, 15 espèces ne figurent pas dans les inventaires antérieurs. En 2010, les sites les plus profonds, présentent une plus grande biodiversité en cnidaires, avec 8 à 13 espèces par plongée. Les cnidaires sont particulièrement bien développés dans le circalittoral. Il est donc normal que les espèces telles que les *Alcyonum digitatum* et *A. glomeratum*, les *Leptogorgia sp.* ou les *Virgularia mirabilis* ne soient pas présentes dans les forêts de laminaires explorées en 1965-1967.

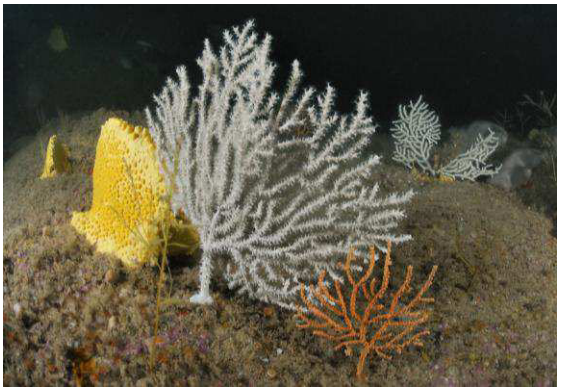

Gorgones (cnidaires) observées sur le Plateau de Rochebonne. Source : Yves Gladu, AAMP.

3.2.1.2 Communautés des fonds sédimentaires du plateau

Aucune comparaison avec des données disponibles n'a été réalisée sur les substrats meubles du plateau de Rochebonne bien que cela puisse être envisagé à partir d'une éventuelle reprise manuelle des données de Glémarec (1969) ou de Paulmier (1997) connues pour potentiellement intercepter le périmètre échantillonné en 2010 (voir la synthèse des sites prospectés dans Gouesbier, 2011). Un tel travail de comparaison avait été tenté préalablement sur un petit périmètre du Nord-Gascogne englobant des fonds de 150 m de la Grande Vasière (*Le Loc'h, 2004*) mais montrait de grandes différences de composition faunistique, sans que la richesse spécifique soit affectée, en partie liées à la dynamique sédimentaire du Golfe de Gascogne.Fonctionnalités écologiques de la zone d'étude

3.3 Etat de conservation du site

3.3.1 Etat de conservation de l'habitat « 1170-Récifs »

Saccorhiza polyschides sur les hauts niveaux du site.
Source : Bio-Littoral, 2010.

Les comparaisons avec les rares données antérieures connues sur le site du Plateau de Rochebonne (*Callame, 1966 et Castric-Fey, 1973*), indiquent des habitats à laminaires similaires aux mêmes profondeurs et ceintures algales, **ce qui dénote une grande stabilité de cet écosystème.**

Les hauts niveaux ne sont occupés que par des laminaires annuelles *Saccorhiza polyschides* et la sous-strate algale est pauvre près de la surface en raison du très fort hydrodynamisme qui règne sur le Plateau de Rochebonne, et qui arrache les algues des roches près de la surface en hiver (voir photo ci-contre). Il ne s'agit pas d'un impact anthropique.

La richesse spécifique en invertébrés benthiques (*Sauriau et al. in prép.*) présents sur le site du Plateau de Rochebonne, malgré l'exploitation du site par les pêcheurs professionnels depuis de très nombreuses années, témoignent d'un impact très restreint des pratiques de pêche sur cet ensemble faunistique.

3.3.2 Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

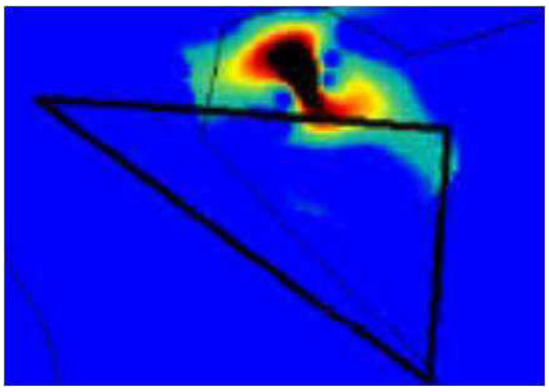

Répartition de l'abondance du grand dauphin sur le site du Plateau de Rochebonne.
Source : Centre de la Mer de Biarritz, 2012.

Les informations produites quant à la présence des mammifères marins dans le secteur du Plateau de Rochebonne ne permettent pas de juger de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire observées sur le secteur du Plateau de Rochebonne.

En revanche, les travaux du Centre de la Mer de Biarritz (I. Castège, 2012) produits dans le cadre du marché « Inventaires biologiques et analyse écologique – Natura 2000 en mer» mettent en exergue une zone de concentration de l'espèce grand dauphin (*Tursiops truncatus*) au nord du site (interpolation selon la technique IDW – Pondération Inverse à la Distance). Ces travaux indiquent également que les effectifs de grands dauphins dont en augmentation significative dans le golfe de Gascogne depuis le milieu des années 1980.

Dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (Art. 17 DHFF) de 2007, l'état de conservation de cette espèce est considéré comme « inconnu » à l'échelle du domaine biogéographique atlantique, tout comme le marsouin commun (*Martinez L. et al., 2011*).

3.3.3 Synthèse sur l'état de conservation global du site

- Globalement bon pour la macrofaune invertébrée de substrats meubles (sables grossiers, sables fins et mosaïque de sédiments mixtes à proximité des affleurements rocheux subhorizontaux) malgré la présence de microdéchets plastifiés.
- **Excellent pour l'habitat « 1170-Récifs » d'intérêt communautaire** sans qu'aucune pression anthropique pouvant altérer le site n'ait pu être relevée.
- **Inconnu pour les espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire (grand dauphin et marsouin commun).**

3.4 Analyse, qualification et quantification des pressions potentielles

3.4.1 Identification des pressions potentielles des activités socio-économiques pratiquées sur le site

Dans le cadre du dispositif Natura 2000 en mer, l'AAMP a élaboré plusieurs documents pour aider les opérateurs à organiser la gestion des activités socio-économiques au sein des sites marins. Parmi eux, **trois référentiels pour la gestion des activités socio-économiques dans les sites Natura 2000**, précédemment appelés Référentiels Technico-Economiques (RTE), pour les activités de cultures marines, de sports et loisirs nautiques et de pêche professionnelle. Ces référentiels permettent dans un premier temps d'identifier, sur la base d'une analyse bibliographique internationale, les activités ayant une pression potentielle sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le référentiel indique bien toutefois que des analyses plus précises sur ces interactions spatiales et pressions potentielles sont nécessaires, notamment à l'échelle du site Natura 2000, pour confirmer ou infirmer la pression potentielle, et qualifier localement l'intensité de la pression exercée par chaque activité. Les interactions de chaque activité avec le milieu sont assez complexes à appréhender : les sources d'impacts sont très diversifiées et l'interaction dépend de la nature des pressions, de l'intensité de la pression mais également de la vulnérabilité spécifique des habitats et espèces présents localement.

Les tableaux 8 et 9 synthétisent les interactions spatiales et pressions potentielles, issues des référentiels de l'AAMP, des activités pratiquées sur le site du Plateau de Rochebonne, sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié sa désignation au titre de site Natura 2000.

3.4.1.1 Sports et loisirs en mer

Le **référentiel « Sports et loisirs en mer »** fait un état des lieux des pressions potentielles que les activités nautiques sportives et de loisir pourraient exercer sur les habitats et espèces Natura 2000, mais il ne s'agit pas de pressions « systématiques ». En ce sens, ce référentiel est une aide pour l'analyse locale qui, seule, évalue les pressions réelles. Par ailleurs, c'est l'ensemble des activités présentes sur le site (ou en dehors du site mais qui pourraient avoir un impact) qui est pris en considération. L'évolution des paramètres environnementaux et des pollutions fait également l'objet d'une attention particulière. Les perturbations « naturelles » telles que les tempêtes hivernales peuvent également avoir des impacts, ces paramètres ne doivent pas être négligés dans l'évaluation et la hiérarchisation des pressions.

Source : http://www.aires-marines.fr/Documentation/Referentiels-pour-la-gestion-des-sites-Natura-2000-en-mer

Référentiels AAMP = outils d'aide à l'identification des pressions

Les fiches habitats/espèces/activités des référentiels de l'AAMP sont une aide a l'identification et la compréhension des interactions pouvant exister entre les activités socio-économiques et les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Elles ne présagent en rien des impacts locaux qui pourraient être observés sur certains sites et qui mériteraient un travail spécifique du COPIL.

Cahiers d'Habitat du MNHN

L'identification des menaces générales contenues dans les référentiels de l'AAMP a été réalisée principalement à partir de l'analyse des Cahiers d'Habitat élaborés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Pour chacun des habitats et chacune des espèces ou groupes d'espèces justifiant sa désignation au titre du réseau Natura 2000, une fiche de synthèse a été réalisée. Chaque fiche propose une description de l'habitat ou de l'espèce, rappelle son état de conservation et les menaces générales qui le concernent. Sont également précisées dans ces fiches, les activités qui peuvent générer des pressions sur l'espèce ou l'habitat.
Lien :http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitats

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique

Tableau 9 : Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de sports et loisirs en mer sur les habitats et espèces du site FR5402012.
Extrait du référentiel pour la gestion des « Sports et loisirs en mer » dans les sites Natura 2000.

Intéractions spatiales et pressions potentielles	Ensemble des activités (dont plaisance)	Plongée sous-marine	Pêche sous-marine	Pêche maritime récréative (ligne et palangre)
Récifs (1170)	Ancrage et macro-déchets	Interactions plongeurs/habitats rocheux		
Grand dauphin (1349)	Dérangement et macro-déchets			
Marsouin commun (1351)				

Légende :
Pression potentielle — *Interaction spatiale* — *Pas d'interaction*

a. Ancrage

Source : Référentiel pour la gestion des « Sports et loisirs en mer » dans les sites Natura 2000, AAMP, 2009.

Il est certain, compte-tenu de la grande importance écologique des habitats rocheux du Plateau de Rochebonne (voir précédemment ou Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique) que l'impact d'un ancrage non adapté peut se révéler important. En effet, le développement de peuplements algaux de grande taille (plusieurs décimètres pour les forêts de laminaires) représente un facteur de vulnérabilité important. Si un mouillage ne modifie pas la structure tridimensionnelle de l'ensemble du fait de la stabilité des éléments qui le composent (récif), il peut en revanche éroder les peuplements algaux ou animaux présents à leur surface. Toute diminution de la surface algale, surtout les macro-algues, peut entraîner des régressions considérables de la richesse spécifique de l'ensemble, c'est ce que l'on appelle plus communément des espèces « parapluies ». Néanmois, cette analyse des pressions potentielles est à replacer dans son contexte : le site du Plateau de Rochebonne présente des peuplements algaux annuels (*Saccorhiza polyschides*) potentiellement vulnérables à l'homme (accessibilité au site limitée aux têtes de roches les moins profondes) et potentiellement impacté par de fortes perturbations « naturelles » telles que les tempêtes hivernales.

Les pressions potentielles liées aux macro-déchets et aux bruits des navires sont communes aux activités de sports et loisirs en mer et pêche professionnelles.
Voir 3.4.1.3 Autres pressions potentielles.

b. Interactions plongeurs/habitats rocheux

De manière générale, l'activité de plongée sous-marine peut potentiellement dégrader les organismes fixes (arrachages, cassures, dégradations) par interaction du plongeur avec l'habitat rocheux liée aux coups de palmes sur le fond ou les parois du fait d'une mauvaise stabilisation, mais également au contact des mains sur le substrat pour se maintenir stable, aux chocs causés par les bouteilles de plongée ou toute autre partie de l'équipement (manomètre qui traine sur le fond, etc.). Là encore, il faut analyser ces pressions potentielles en tenant compte de l'activité telle qu'elle est pratiquée sur le site Natura 2000 : **le Plateau de Rochebonne est peu et seulement fréquenté par des plongeurs sous marins de bon niveau, sensibilisés à la protection de l'environnement marin.**

3.4.1.2 *Pêche professionnelle*

Comme précisé pour les activités de sports et loisir en mer, afin d'appréhender les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats et espèces de la DHFF et DO, le référentiel « pêche professionnelle » fait un état des lieux des pressions potentielles que cette activité pourrait exercer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais il ne s'agit pas de pressions s'exerçant systématiquement sur les sites.

Source : Référentiel pour la gestion de la Pêche professionnelle dans les sites Natura 2000, AAMP, 2009.

Tableau 10 : Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de pêche professionnelle sur les habitats et espèces du site FR5402012.
Extrait du référentiel pour la gestion de la « Pêche professionnelle » dans les sites Natura 2000.

Interactions spatiales et pressions potentielles	**Engins de pêche professionnelle**				
	Chalut de fond	Chalut pélagique	Filet calé de fond	Ligne à main	Palangre de fond et de surface
Récifs (1170)					
Grand dauphin (1349)	Captures accidentelles	Captures accidentelles	Captures accidentelles		Captures accidentelles
Marsouin commun (1351)			Captures accidentelles		

Légende :
Pression potentielle — *Interaction spatiale* — *Pas d'interaction*

a. Les captures accidentelles de mammifères marins

On entend par « captures accidentelles » les espèces capturées involontairement. L'attention portée aux captures accidentelles se focalise principalement sur les espèces protégées, notamment les mammifères marins, les oiseaux et les tortues. Ces espèces d'intérêt communautaire ne sont pas recherchées par les activités de pêche professionnelle. Des mammifères marins peuvent être capturés quand ils se nourrissent dans des bancs de poissons chalutés, capturés par les palangres, soit en s'emmêlant dans les lignes soit en restant accrochés aux hameçons en tentant de dérober les appâts. La directive « Habitats, Faune, Flore » impose aux Etats membres de surveiller l'état de conservation de toutes les espèces de cétacés considérées comme des « espèces d'intérêt communautaire» et exige, entre autres, une surveillance des prises accessoires par les pêcheries.

Le règlement (CE) n° 812/2004 du Conseil du 26 avril 2004 établit des mesures relatives aux captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries. Les Etats membres doivent aussi mettre en œuvre des programmes de surveillance des captures accidentelles de cétacés dans certaines pêcheries. Ainsi, pour les navires d'une longueur supérieure ou égale à 15 mètres, les programmes de surveillance sont menés grâce à la présence d'observateurs à bord des navires ; pour les navires d'une longueur inférieure à 15 mètres, le recueil de données est effectué par le biais d'études ou de projets pilotes. Chaque Etat membre doit fournir un rapport annuel sur la mise en œuvre du règlement et les résultats de la surveillance.

Encadrement des activités de pêche professionnelle

La pêche professionnelle est une activité très réglementée à plusieurs niveaux. Les professionnels de la pêche sont parties prenantes à la décision concernant l'encadrement de leur activité. Les différents niveaux d'encadrement (international, européen, national et régional) ainsi que les différents principes de gestion (effort de pêche, capacité de flotte, prélèvement de la ressource, mesures techniques et aménagement spatio-temporel) doivent être compris et pris en compte par le COPIL pour l'élaboration des actions concernant la pêche professionnelle, qui doit se faire en appui de l'expertise des usagers professionnels.

Source : Les captures accidentelles de cétacés dans les pêches professionnelles françaises en 2010 : contribution au rapport national sur la mise en œuvre du règlement européen (CE) No 912/2004 – (année 2010).
http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_cetaces_2011.pdf

Sources :

- *Programme Obsmer :* http://wwz.ifremer.fr/peche/Les-defis/Les-partenariats/Avec-les-professionnels/Obsmer
- *Procet :* *http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g32&prog=5*

Les informations disponibles sur la sous-région marine « golfe de Gascogne » reposent sur les projets Chapel (chalut pélagique), Petracet, Procet, le programme Obsmer (ancien programme Obsmam) développés dans le cadre de l'application du règlement européen 812/2004 et visant sur cette zone les chaluts pélagiques et les filets ancrés. Ces projets avaient pour objectif d'évaluer les captures accidentelles de cétacés par la méthode de l'observateur embarqué, en utilisant des plans d'échantillonnage (cf. liens ci-contre).

Source : Captures accidentelles pour la sous région marine golfe de Gascogne, volet « Pressions et impacts » de l'évaluation initiale des Plans d'Action pour le Milieu Marin.
Ifremer, MNHN, CRMM.
https://wwz.ifremer.fr/dcsmm/content/download

Dans la sous-région marine du golfe de Gascogne, le nombre de marsouins communs (*Phocoena phocoena)* capturés au filet a été estimé entre 300 et 600 individus par an depuis 2006. Il n'y a théoriquement pas de capture accidentelle de marsouins communs dans les chaluts pélagiques. L'estimation annuelle varie, ce qui nécessite un lissage sur plusieurs années pour estimer une année moyenne. Des captures accidentelles de grands dauphins (*Tursiops truncatus*) ont également été signalées dans des chaluts pélagiques mais aucune capture de grands dauphins n'a été signalée entre 2008 et 2010 en Atlantique.

Les estimations fournies par sous-région marine sont un ordre de grandeur des captures accidentelles par espèce fourni à dire d'expert à partir des estimations annuelles disponibles dans les rapports nationaux ou les rapports des groupes de travail du CIEM (Conseil International pour l'Exploration de le Mer). Elles se rapportent parfois à des échelles spatiales plus vastes que la sous-région marine en intégrant à la fois la répartition géographique des activités halieutiques qui génèrent ces captures et la distribution connue des cétacés. Une analyse des captures accidentelles à l'échelle d'un site Natura 2000 FR5402012 (et autres sites Natura 2000) s'annonce ainsi très complexe, notamment lorsque les populations concernées ne sont pas résidentes.

Arrêté du 1er juillet 2011

L'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection implique qu'à partir du 1er janvier 2012, les captures accidentelles dans les engins de pêche devront être déclarées, en vue de contribuer au suivi scientifique des populations, ce qui permettra d'avoir des données plus robustes sur les captures accidentelles.

Source : http://crmm.univ-lr.fr/index.php/fr/echouages/reseau-national-echouages

Il est aussi important de bien maîtriser les connaissances des populations de mammifères marins des côtes françaises en termes d'abondance relative, de distribution, de paramètres démographiques et écologiques et de causes de mortalité. Les données d'échouage de cétacés sont ainsi suivies au moyen du Réseau National Echouage (RNE) coordonné par l'Université de la Rochelle (Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM)). En effet, même si les échouages n'ont pas pour seule origine les activités de la pêche, il est toujours intéressant d'examiner ces statistiques par façade maritime. L'évolution des statistiques d'échouages permet d'avoir un aperçu de l'évolution de l'abondance locale des mammifères marins dès lors que l'effort de pêche n'a pas évolué sur la période de ces 10 dernières années, à l'image des marsouins communs capturés uniquement dans les filets calés. Le marsouin commun, qui n'était plus observé dans la sous-région golfe de Gascogne jusqu'en 1996, est maintenant nettement plus abondant dans les échouages suite à un déplacement des populations vers le Sud (en provenance de la mer du Nord et de la Manche. Sa réapparition est bien antérieure au projet d'évaluation SCANS II qui n'avait pas permis de dénombrer cette espèce dans le golfe de Gascogne à l'été 2005, probablement en raison de la saisonnalité de la fréquentation du marsouin sur le plateau du golfe de Gascogne (échouages surtout en hiver et printemps) ou au caractère farouche de l'espèce (peur des embarcations).

Source : Etat des connaissances sur la distribution de deux espèces Natura 2000 : le grand dauphin et le marsouin commun sur les côtes françaises. Université de la Rochelle – CRMM. Décembre 2010.

Source : SCANS II
http://crmm.univ-lr.fr/index.php/fr/observations/programmes-dobservation/93-scans-2-recensement-europeen-en-atlantique-nord

Le programme PACOMM de l'AAMP utilise des moyens aéroportés plus adaptés pour observer ces espèces : sur la façade atlantique, quatre zones

ont été définies au sein de la ZEE avec une couverture de plus en plus lâche : la zone côtière, jusqu'au 12 MN, la zone néritique jusqu'à l'isobathe des 200 m de profondeur, la zone du talus continental (entre 200 et 2000 m de profondeur) et la zone océanique au-delà des 2000 m de profondeur. Les résultats de ce programmes seront disponibles d'ici 2014 et permettront d'améliorer les connaissances sur les distributions et l'abondance des espèces grand dauphin et marsouin commun, à une large échelle qui est celle du golfe de Gascogne, aucun transect ne passant dans le site du Plateau de Rochebonne.

En ce qui concerne la répartition du grand dauphin dans le golfe de Gascogne, les effectifs sont en augmentation significative depuis le milieu des années 1980, tendance qui se traduit par une augmentation des échouages de l'espèce.

Pour mesurer l'impact des captures accidentelles sur la santé des populations, celles-ci doivent être relativisées par rapport à la population de mammifères marins. Un seuil de 1,7 % (c'est-à-dire que les individus capturés doivent représenter moins de 1,7 % de la population pour que celle-ci ne soit pas mise en danger) est généralement préconisé. Ce seuil n'est pas utilisé officiellement dans le cadre de la législation européenne. Son utilisation implique par ailleurs d'avoir une bonne connaissance de la population ce qui n'est pas évident sachant que les campagnes scientifiques d'estimation d'abondance et de distribution ont lieu généralement tous les 10 ans et sont évaluées à des échelles spatiales qui dépassent largement la sous-région marine du golfe de Gascogne. Pour mémoire, d'après le Formulaire Standard de Données (FSD) du site FR5402012, les densités de grands dauphins et de marsouins communs présentes au niveau local représentent moins de 2 % de la population nationale de chaque espèce. Pour le marsouin commun du nord Atlantique, aucune pêcherie à l'échelle de ce stock ne dépasse le seuil de captures de 1,7 %.

Source : ICES advice 2011, book 1, p.14. http://www.ices.dk/iceswork/asc/2004/index.asp

Néanmoins, si aujourd'hui aucune pêcherie ne dépasse ce seuil acceptable de captures accidentelles de cétacés et que la somme des pressions sur chacun des stocks en l'état des connaissances actuelles (toutes les pêcheries ne sont pas soumises à observation selon le règlement 812/2004) ne dépasse pas non plus ce seuil, le mode d'estimation des captures accidentelles actuellement en place ne permet pas une résolution spatiale à l'échelle d'un site Natura 2000 en mer. L'impact demande donc à être régulièrement actualisé en fonction des nouvelles connaissances sur les entités populationnelles des deux espèces d'intérêt communautaire ayant permis de justifier la désignation du site du Plateau de Rochebonne en Natura 2000.

b. Interactions spatiales des engins de pêche professionnelle avec les habitats rocheux du site

Le chalutage de fond

Il est clairement établi que le chalutage de fond exerce une pression sur le fond marin et le biotope associé. On note cependant le développement de panneaux moins impactant, de nouveaux modèles étant déjà commercialisés et permettant de diminuer à la fois la consommation de carburant et l'impact sur les fonds. La chalutage de fond peut entraîner des changements dans la structure des habitats (rocheux et sableux) ainsi que des communautés qui leurs sont associées, et par conséquent, modifier

Source :
- Enquêtes « pêche professionnelle », CNPMEM, 2011.
- Référentiel pour la gestion de la « Pêche professionnelle » dans les sites Natura 2000, AAMP, 2009.

Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime.
(MNHN – SPN, MEDDE – DPMA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau de site Natura 2000 en mer, une méthodologie a été développée pour évaluer les risques de dégradation par les activités de pêche maritime professionnelle des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire au sein des sites Natura 2000. Cette méthode, issue d'une convention entre la DPMA et le MNHN, ne permettra pas d'évaluer les risques directs des activités de pêche sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire (capture, dérangement, compétition), l'échelle du site étant dans la plupart des cas inappropriée au regard de la mobilité des espèces « marines » d'intérêt communautaire.

Cette méthode d'analyse de risque devra être appliquée sur les sites Natura 2000 lorsque la circulaire relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 en mer sera publiée.

une partie de l'écosystème ou son ensemble. Comme précisé dans la fiche activité « Le chalutage de fond », les navires utilisant cet engin de pêche sont très peu nombreux à l'intérieur du périmètre Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Ils évoluent dans les coursives de vases, évitant ainsi les croches avec les roches pour ne pas perdre leur matériel de pêche (chalut) et la pêche associée. Cet engin de pêche n'entre donc pas en interaction spatiale avec les habitats rocheux du site.

Le chalutage pélagique
Les habitats d'intérêt communautaire ne sont pas concernés par la pratique du chalut pélagique : les traits de chalut ont lieu en pleine eau.

Les palangres de surfaces et de fond
Les palangres de surface ne sont en contact ni avec le substrat ni avec la faune et la flore fixées. Seuls les lests de mouillage sont en contact avec le fond. Les palangres de fond sont en contact avec le substrat. A l'exception des risques d'abrasion par les lests de mouillage ou d'accrochage des hameçons sur le fond, l'utilisation de ces palangres a très peu d'effet sur le substrat et sur la faune et la flore fixées.

Le filet calé de fond
Au cours de sa calée, un filet droit n'est en contact avec le fond que par sa ralingue inférieure. A l'exception des risques d'abrasion par cette ralingue inférieure, les risques de dégradation du biotope sont faibles et ne peuvent intervenir que lors du relevage du filet et en cas de croche sur des fonds rocheux.

Lignes à mains
A l'exception des risques d'accrochage des hameçons sur le fond, les lignes à mains ont très peu d'effet sur le substrat et sur la faune et la flore fixées.

3.4.1.3 Autres pressions potentielles

a. Les macro-déchets

Il faut rappeler que la provenance des macro-déchets est multiple et que le lien avec les pratiquants de sports et loisirs en mer et professionnels est difficile a établir. En effet, les macro-déchets retrouvés en mer proviennent à la fois des bateaux navigants et autres activités maritimes, mais également des milieux terrestres. A bord des navires, les déchets sont essentiellement ménagers. D'ailleurs, les macro-déchets retrouvés en mer sont principalement des déchets en matière plastique. En principe, il appartient aux plaisanciers et professionnels de les décharger à terre dans le lieu adéquat. Ils peuvent également avoir d'autres types de déchets comme des piles, des batteries ou du verre. Ces déchets nécessitent des bacs de réception spécifiques. Il n'en demeure pas moins que certains usagers jettent par-dessus bord des produits qui devraient être conservés à bord.

Les macro-déchets représentent un risque direct sur la faune et la flore. L'ingestion de matière (plastique notamment) par les poissons, les reptiles (tortues) et les mammifères marins peut provoquer la mort par occlusion intestinale. Les macro-déchets peuvent également être à l'origine de la mort d'individus qui se prennent dans ces macro-déchets et s'étranglent avec, ou se noient faute de pouvoir remonter pour respirer en surface (pour les tortues et les mammifères marins).

b. Les pollutions aux hydrocarbures

Les hydrocarbures peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les espèces. Outre les phénomènes de marées noires (provoquant l'engluement et l'empoisonnement des animaux par inhalation et ingestion des composes toxiques, et donc la mort des individus), les différents rejets d'hydrocarbures peuvent être à l'origine d'intoxications et d'irritations chroniques des tissus sensibles des espèces, en particulier des espèces situées en bout de chaine alimentaire, dont les mammifères marins et les oiseaux marins).

D'après la base de données SIMALIS du Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, http://www.cedre.fr/), l'analyse des relevés d'observation de pollutions marines aux hydrocarbures à proximité du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne entre les années 2000 et 2011 ne fait état que de quatre pollutions aux hydrocarbures (trois d'origine inconnue et une à l'origine d'un navire de pêche professionnelle). La majeure partie des pollutions aux hydrocarbures observées se concentrent au nord du golfe de Gascogne, en mer celtique et en Manche (lié à l'important trafic maritime du rail d'Ouessant) et en Méditerranée.

Néanmoins, même si aucune pollution aux hydrocarbures n'a aujourd'hui été relevée à l'intérieur des limites actuelles du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne, il est necessaire d'actualiser ces données régulièrement pour assurer un suivi des impacts engendrés sur la faune et la flore d'intérêt communautaire et patrimonial.

c. Bruits et dérangement des mammifères marins

Le bruit généré par les navires peut provenir de la coque de l'embarcation, du moteur ou de la voile. L'impact du bruit sur la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux) est mal connu, très peu de recherches ayant été effectuées sur les bruits sous-marins et peu de données étant disponibles sur le sujet. Ce sujet n'est pas spécifique au seul site du Plateau de Rochebonne et doit être traité de façon plus globale.

3.4.2 Caractéritiques des activités socio-économiques pratiquées sur le site

D'après le diagnostic socio-économique du Plateau de Rochebonne (cf. *tableau 3 : Données sur les activités humaines pratiquées sur le site*, colonne « quantification », page 20 et 21), les activités socio-économiques pratiquées sont peu nombreuses, exercées le plus souvent sur une seule partie de l'année ou en périphérie du périmètre Natura 2000 et, à une fréquence relativement faible. La caractérisation de ces activités est disponible en Annexe I du DOCOB (diagnostics écologique et socio-économque). Cette caractérisation au niveau local est indispensable pour pondérer les pressions potentielles identifiées précédemment par le biais des référentiels pour la gestion des activités dans les sites Natura 2000 (AAMP, 2009). Ces documents, mis à disposition des gestionnaires d'aires marines protégées, font parfois référence à des études réalisées sur des secteurs géographiques inadaptés pour les comparer au site FR5402012 (ex. études méditerranéennes, etc.). Il est donc nécessaire d'adapter ces pressions potentielles au site Natura 2000 pour identifier les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, objet du point suivant.

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

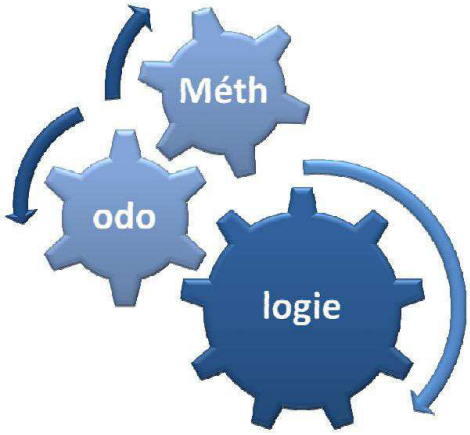

Source : Formulaire Standard de Données (FSD)
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5402012

3.5 Identification des enjeux de conservation de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire

3.5.1 Présentation de la méthodologie d'identification des enjeux de conservation

3.5.1.1 Méthode et principe

Les bibliographies anciennes et inventaires scientifiques récemment menés sur le Plateau de Rochebonne (pitons rocheux et plateau rocheux nord) ont permis d'évaluer l'intérêt écologique du site, lié en particulier à la présence de l'habitat d'intérêt communautaire « 1170-Récifs » (annexe I de la DHFF) et de deux espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la DHFF) : « 1349-Grand dauphin » et « 1351-Marsouin commun » ainsi que de six espèces d'intérêt patrimonial (annexe IV de la DHFF).

En fonction de leur état de conservation et des facteurs locaux pouvant potentiellement influencer ce dernier, il est nécessaire d'identifier les enjeux de conservation majeurs des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site pour lesquels il faut mettre en œuvre des actions de gestion qui assureront leur conservation et permettront d'assurer l'ordre de priorité des actions ainsi appliquées. Les objectifs de développement durable du site seront définis sur la base de ces enjeux.

Dans ce but, une méthodologie d'identification des enjeux de conservation est proposée pour le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Elle est basée sur plusieurs méthodologies existantes :

- Analyse du patrimoine écologique du DOCOB de la ZPS « Massif forestier de Chizé-Aulnay », basée sur 5 critères : typicité des habitats, représentativité, état de conservation, valeur patrimoniale et vulnérabilité ;
- DOCOB « Vallon de l'Urugne » en Lozère, hiérarchisation par l'attribution d'une valeur patrimoniale (hiérarchisation quantitative) ;
- Elaboration d'une méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon (CSRPN Languedoc-Roussillon) (appliquée au Site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne ») ;
- Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêches (MNHN).

La méthode d'identification présentée ci-après peut se définir par un croisement (superposition) des exigences écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site avec les risques de dégradations (contraintes) d'origines anthropique ou naturelle.

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir une valeur patrimoniale locale du site afin d'en apprécier le critère d'importance par rapport au réseau Natura 2000 marin pour un habitat ou une espèce donnée et de pondérer son importance par rapport au niveau de connaissance actuel de son état de conservation. La seconde étape consiste à analyser les pressions potentielles pouvant compromettre le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. La résultante de ces deux étapes permet d'apprécier si les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont vulnérables ou non aux activités socio-économiques pratiquées sur le site.

Croisée aux composantes socio-économiques du site Natura 2000 (activités pratiquées localement), cette vulnérabilité met en avant les enjeux liés au site : plus la vulnérabilité d'un habitat ou d'une espèce est grande, plus son enjeu de conservation est important, d'autant plus si son critère d'importance au sein du réseau Natura 2000 est fort.

3.5.1.2 Critère d'importance des sites Natura 2000

Suivant l'habitat ou l'espèce d'intérêt communautaire auquel on s'intéresse, chaque site Natura 2000 va présenter une importance plus ou moins forte par rapport :

Source : MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire oar les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN/MAAPRAT-DPMA.

- à l'habitat ou l'espèce considérée : s'il est prioritaire au niveau européen ou qu'il présente un faciès rare ou des spécificités propres au niveau local par exemple (à l'image des faciès d'hydraires et de brachiopodes du Plateau de Rochebonne) ;

- au reste du réseau de site Natura 2000 : s'il participe fortement à sa mise en cohérence.

Pour les habitats d'intérêt communautaire, un critère d'importance du site est défini de manière qualitative (très forte, forte, modérée) aux échelles européenne, nationale, régionale et locale. Ces différents critères sont ensuite intégrés dans un critère « global » qui traduit l'importance du site Natura 2000 pour l'habitat donné.

Pour les espèces d'intérêt communautaire, les données collectées à ce jour sur les espèces grand dauphin et marsouin commun ne sont pas suffisantes pour apprécier leur état de conservation au sein du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Ainsi, les critères utilisés pour définir l'importance de ces espèces sont les informations contenues dans le Formulaire Standard de Données (FSD) élaboré en juillet 2008 : population, conservation et isolement des espèces. Cette évaluation du site dans le FSD a été établie à dires d'expert avec les données existantes de l'époque. A l'avenir les enjeux de conservation pourront être modifiés en fonction des connaissances acquises.

3.5.1.3 Présentation des échelles

a. Echelle européenne

On distingue les habitats naturels et les espèces qui sont définis comme prioritaires (= enjeu très fort) dans les annexes I et II de la DHFF, de ceux considérés comme non prioritaires dont l'enjeu est fort ou modéré selon le statut des espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et à la liste rouge nationale de l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN).

b. Echelle nationale

On distingue de la même manière que la DHFF, les habitats naturels en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle (= enjeu très fort) ; ayant une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte (= enjeu fort) ; constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une des régions biogéographiques (= enjeu modéré).

c. Echelle régionale

L'échelle de la façade et de la sous-région marine est particulièrement importante en mer pour cette hiérarchisation et est spécifiquement demandée par la directive cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM). Ce statut « régional » est fonction de la responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat ou d'une espèce à l'échelle européenne (= très forte), nationale (= forte), d'une aire isolée (limite d'aire de répartition, par exemple) (= modérée).

d. Echelle locale

Cette échelle est seulement valable pour les habitats d'intérêt communautaire au vu des connaissances acquises localement. Elle permet de juger de l'importance du site pour la cohérence du réseau Natura 2000. Si ce réseau doit prendre en compte la variabilité des habitats (= habitats élémentaires en France) listés par la DHFF, les récifs se rattachent à l'habitat générique « 1170-Récifs ». Les habitats rocheux de l'infralittoral peuvent eux se dissocier en habitats élémentaires par élimination[1]. Une valeur patrimoniale des habitats du site est calculée à partir d'indicateurs locaux : typicité, originalité, représentativité, etc. et état de conservation. Pour les espèces, le statut local se rapporte à l'évaluation globale du FSD.

3.5.2 Application au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

3.5.2.1 Critères retenus pour l'habitat « 1170-Récifs »

a. Typicité/exemplarité

Source : DOCOB de la ZPS « Massif forestier de Chizé-Aulnay » http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/docob-des-deux-sevres-r909.html

Elle est évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique.

0 = inconnu ;
1 = mauvais ;
2 = moyenne ;
3 = bonne ;

b. Originalité

Elle réside principalement dans l'éloignement du site du Plateau de Rochebonne à la côte : étagement des laminaires, faune et flore atypique, conditions hydrodynamiques particulières, etc.

0 = aucune ;
1 = faible ;
2 = forte ;

c. Représentativité de l'habitat

Elle indique le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale. Elle tient compte de la part que représente l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site.

---

[1] *La configuration particulière du site du Plateau de Rochebonne permet d'éliminer les habitats élémentaires non présents sur le site tels que les habitats rattachés au supralittoral, médiolittoral, récifs d'Hermelles, cuvettes ou mares permanentes.*

0 = non significative ;
1 = significative (moyenne) ;
2 = bonne ;
3 = excellente ;

d. Flore patrimoniale

Elle représente les habitats d'intérêt communautaire d'espèces végétales à valeur patrimoniale (espèces rares, endémiques, protégées, originales ou déterminantes). Ce critère tient compte de la méthodologie pré-ZNIEFF réalisée sur le site du Plateau de Rochebonne. Les listes d'espèces rares ou peu communes ont été établies d'après le référentiel infralittoral Breton pour les ZNIEFF en mer subtidal rocheux (Derrien-Courtel, 2010).

0 = aucune espèce à valeur patrimoniale ;
1 = 1 espèce à valeur patrimoniale ;
2 = 2 espèces à valeur patrimoniale ;
3 = 3 espèces à valeur patrimoniale et plus ;

e. Faune patrimoniale

Elle représente les habitats d'intérêt communautaire d'espèces animales à valeur patrimoniale (espèces rares, endémiques, protégées, originales ou déterminantes).

0 = aucune espèce à valeur patrimoniale ;
1 = 1 espèce à valeur patrimoniale ;
2 = 2 espèces à valeur patrimoniale ;
3 = 3 espèces à valeur patrimoniale et plus ;

f. Etat de conservation

Valeur avérée ou estimée :

3 = mauvais ;
2 = moyen ;
1 = bon ;

g. Valeur patrimoniale

Il s'agit de la somme des valeurs des colonnes 1 à 5. Cette somme, par association des critères « modérée », « forte » et « très forte » permet d'estimer le statut local d'importance du site au titre de Natura 2000.

< = 5	modérée
> 5 et < 12	forte
> = 12	très forte

Tableau 11 : Analyse écologique de l'habitat d'intérêt communautaire « 1170-Récifs ».

D'après "Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats naturels de l'annexe I de la DHFF du site Natura 2000 du Vallon de l'Urugne ».													***D'après MNHN 2011***				
													Critère d'importance du site par rapport au réseau N2000 pour un habitat donné.				
Habitat					Typicité	Originalité	Représentativité	Flore patrimoniale	Faune patrimoniale	Etat de conservation	**Valeur patrimoniale**	**Justification scientifique**	Statut local = valeur patrimoniale	Statut régional	Statut national	Statut européen	**Global**
Générique		Elémentaire		Eunis													
Nom	Code N2000		Nom	Niveau 2	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)						
Récifs (>60 % du site).	1170	(1170_5 et 1170_6)	(Roches infralittorales en mode exposé (1170_5) et abrité (1170_6))	Laminaires de l'infralittoral inférieur : *S.polyschides*	3	2	1	0	0	1	7	Hauts niveaux occupés par *Sacchoriza polyschides* (annuelle) clairsemée / Sous-strate algale pauvre près de la surface en raison du fort hydrodynamisme.	**Fort**	*Modéré ?*	**Fort**	Non-prioritaire	**Fort**
				Laminaires de l'infralittoral inférieur : *Laminaria hyperborea*			3	1	3		13	Les ceintures de laminaires atteignent 32m de profondeur et forment des fôrets denses jusqu'à -28m. 55 espèces algales dont 1 espèce rare : *Desmarestia dresnaya*.	**Très fort**				**Très fort**
				Roches et blocs infralittoraux à couverture végétale autre que les laminaires				0			12	Grande biodiversité avec continuum entre les fonds de -80m et la surface : remontée d'espèces profondes. Plus de 125 invertébrés marins observés (méthode pré-ZNIEFF) dont 20 espèces rares / Très importante biodiversité de spongiaires.					
		Non mentionné	Non mentionné	Roches et blocs circalittoraux							12	Tapis d'hydraires rares (*Gymnangium mantagui* et *Aglaophenia tubulifera*) / Faciès de platiers du circalittoral profond.					
		Non mentionné	Non mentionné	Grottes, surplombs et autres microhabitats à biocénose sciaphile sublittoraux							12	Importants faciès à Brachiopodes (*Megerlia truncata* et *Terebratulina retusa*) => espèce rare au niveau national.					

Source : Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. X. Rufray et M. klesczewski, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Languedoc – Roussillon.

En ce qui concerne la notion de « sous-région marine », d'après la méthode du CSRPN Languedoc-Roussillon, si l'habitat ou l'espèce d'intérêt communautaire du site possède une responsabilité dans la conservation de ces derniers à l'échelle d'une région biogéographique en France (ici, domaine atlantique), la responsabilité régionale est considérée comme « modérée ». Néanmoins, aucune donnée ne permet aujourd'hui de qualifier cet enjeu pour la sous-région marine faute d'information à cette échelle (superficie de l'habitat, population, etc.). Le caractère « modéré » du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne à l'échelle régionale, présenté dans le *Tableau 10,* n'est qu'indicatif pour cette méthodologie.

3.5.2.2 Critères retenus pour les espèces d'intérêt communautaire

Cf. Annexe II : Recueil des documents administratifs et techniques.

Le statut local du critère d'importance du site par rapport au réseau Natura 2000 est basé sur l'évaluation globale de l'évaluation du site dans le FSD. Si l'enjeu peut être qualifié de modéré, les espèces sont néanmoins présentes sur le site et des pressions potentielles peuvent être identifiées.

Tableau 12 : Critère d'importance des espèces d'intérêt communautaire du site FR5402012.

					Critère d'importance du site par rapport au réseau Natura 2000 pour un habitat donné.			
	Evaluation du site au FSD (2008)							
	Population	Conservation	Isolement	**Globale**	Statut local	Statut de conservation au niveau de la région biogéographique (rapport 2007)	Statut européen	**Global**
1349 - Grand dauphin	**C** (<2% population sur le site/population nationale)	**B** : conservation bonne	**C** : population non-isolée dans sa pleine aire de répartition	**B** = valeur bonne	Espèce présente, B = valeur bonne	*Inconnu*	Non-prioritaire	Inconnu
1351 - Marsouin commun								
Plus **6 espèces de l'annexe IV de la DHFF** (espèces d'intérêt patrimonial) présentes ou communes dans le site, sous motivation de conventions internationales								

3.5.3 Enjeux de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire

Pour mémoire, les hauts niveaux ne sont occupés que par des laminaires annuelles (*Saccorhiza polyschides*) et la sous-strate algale est pauvre près de la surface en raison du fort hydrodynamisme qui règne sur le Plateau de Rochebonne, également responsable de l'arrachage de ces algues en période hivernale (d'après les experts scientifiques, il ne s'agit pas d'un impact anthropique). L'importance écologique de ces hauts niveaux est donc moindre que les habitats rocheux plus profonds, présentant des espèces rares et une très riche biodiversité floristique et faunistique (hydraires, brachiopodes, etc.). Les activités socio-économiques pratiquées essentiellement sur ces hauts niveaux et sur les substrats meubles (sablo-vaseux) y exercent ainsi un risque potentiel que l'on peut qualifier de « faible ». Cette analyse de risques des activités, notamment de la pêche professionnelle sera complétée par l'application globale de la « méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats d'intérêts communautaires par les activités de pêches » du MNHN, dont le site du Plateau de Rochebonne est l'un des sites pilotes.

Cf. Annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique.

Source : Flore et Faune benthiques de roche subtidale du Plateau de Rochebonne, Bio-Littoral, mai 2012.

Peuplements de brachiopodes observés lors des plongées de reconnaissance sur le site.
Source : Bio-Littoral, 2010.

Ainsi, l'habitat « 1170 – Récifs » du Plateau de Rochebonne présente un enjeu de conservation important au niveau local, régional et national (platiers à brachiopodes, par exemple) en raison du caractère exceptionnel de la richesse écologique de cet habitat et de son originalité et non des activités socio-économiques pratiquées.

3.5.4 Enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Les espèces grand dauphin et marsouin commun présentent des enjeux de conservation difficilement identifiables en raison du manque de données locales sur ces espèces. D'après les données issues du diagnostic écologique, ces espèces se répartissent en dehors des limites actuelles du site. Une zone de concentration de grand dauphin a néanmoins été identifiée au nord du site suite à l'analyse des données issues des observations en mer des Affaires maritimes, Douanes françaises et Marine nationale, de 1976 à 2010. Ces données, notamment sur l'espèce marsouin commun, pourront ou non être complétées en 2014 avec les résultats du programme PACOMM de l'AAMP.

Source : Inventaires biologiques et analyse écologique Natura 2000 en mer, Lot Rochebonne, Centre de la Mer de Biarritz, 2010.

L'état de conservation de ces deux espèces sur le site est actuellement non-estimé bien que l'évaluation de chacune de ces espèces sur le site soit qualifiée de « bonne » dans le FSD et que les populations de grand dauphin soient en augmentation à l'échelle du sud du golfe de Gascogne.

Cf. 3.3.2. Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Le manque de connaissances sur ces espèces ne permet actuellement pas d'identifier des enjeux spécifiques au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Par contre il sera toujours possible de mener une réflexion sur des actions de gestion plus générales, intersites et/ou à l'échelle du réseau Natura 2000 marin. Ces actions de gestion devront également être adaptées aux connaissances acquises par la suite sur ces espèces, à différentes échelles. Néanmoins, selon les connaissances acquises, des actions spécifiques au site pourront être discutées et proposées.

3.5.5 Conclusion

Navire en activité de pêche dans le secteur du Plateau de Rochebonne.
Source : Yves Gladu, AAMP, 2011.

Source : Flore et Faune benthiques de roche subtidale du Plateau de Rochebonne, Bio-Littoral, mai 2012.

Les niveaux d'enjeux de conservation du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne s'identifient principalement sur la base du caractère exceptionnel de la biodiversité du site, l'intérêt patrimonial prévalant. En effet, les activités pratiquées sur ce site sont peu nombreuses, exercées le plus souvent sur une seule partie de l'année ou en périphérie du périmètre Natura 2000 et, à une fréquence relativement faible (voir annexe I : Diagnostics écologique et socio-économique). Cette limitation des activités humaines est principalement due à l'éloignement du site à la côte et au caractère dangereux du secteur pour la navigation. Le site est donc moins sensible aux activités que l'on retrouve plus communément en bande côtière (influence directe d'un bassin versant, etc.).

Le bon état de conservation du site (partie Habitats) tend à laisser penser que le site est « naturellement » protégé et que les habitats et espèces présentes se sont adaptées aux conditions particulières du secteur (hydrodynamisme, bathymétrie). Les dégradations observées au niveau des têtes de roches seraient naturelles (arrachages des algues annuelles par les fortes houles).

Habitats rocheux et faune fixée typiques du Plateau de Rochebonne.
Source : Yves Gladu, AAMP, 2011.

L'objectif Natura 2000 étant de *« maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et espèces d'intérêt communautaire »,* **les principaux enjeux de conservation du site du Plateau de Rochebonne sont le maintien de l'habitat « 1170-Récifs » dans un état de conservation favorable et l'amélioration des connaissances sur les espèces d'interêt communautaire du site.** La définition des objectifs de développement durable et des actions de gestion doit donc prendre en compte ces deux composantes.

4 Enjeux et objectifs de développement durable du site

4.1 Identification des enjeux du site

Comme présenté dans la partie 3 (Analyse de l'état initial), diverses méthodes ont été developpées dans les DOCOB ou par les scientifiques pour identifier et hiérarchiser les enjeux d'un site Natura 2000. Certaines sont quantitatives, utilisant un système de notation, d'autres sont qualitatives et déterminent si l'enjeu est très fort, fort, moyen ou faible. Pour mémoire, la méthode employée ici regroupe ces diverses méthodes pour analyser l'état initial du site. Considérant les particularités écologiques et socio-économiques du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne, les enjeux ont été scindés en 3 grands groupes :

- les enjeux de conservation,
- les enjeux socio-économiques,
- les enjeux « vie du site ».

Le tableau 13 présente les enjeux du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne.

Définition de la notion d'enjeu par le Centre d'échange d'informations du Niger (Plan national de l'environnement pour un développement durable)

La notion d'enjeu permet de synthétiser une situation complexe et d'identifier les points fondamentaux qui guideront la suite de l'analyse. Par définition, les enjeux ne sont pas nombreux. Ils correspondent à ce que l'on risque finalement de perdre ou de gagner si une intervention, un événement se produit. (…) Il importe de rappeler par ailleurs la distinction qu'il faut faire entre la notion d'impact et celle d'enjeu. L'impact vient après l'action. C'est un résulat, un effet. Un impact, si important soit-il, pourra être corrigé, atténué, parfois complètement, parfois partiellement par un certain nombre de mesures, plus ou moins coûteuses et efficaces. De son côté, l'enjeu précède d'action : http://bch-cbd.naturalsciences.be/niger/ner-fra

Tableau 13 : Enjeux du site Natura 2000 FR5401012 « Plateau de Rochebonne »

Enjeux du site Natura 2000 FR5402012 « Plateau de Rochebonne »	
Enjeu de conservation	Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.
Enjeux socio-écomiques	Garantir la pratique d'activités socio-économiques compatibles avec le maintien dans un bon état de conservation des habitats et des espèces du site.
	Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel.
Enjeux « vie du site »	Promouvoir l'appropriation de la démarche et des enjeux par les usagers.
	Assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site.

4.2 Définition des objectifs de développement durable

Les objectifs retenus doivent, conformément aux dispositions des directives « Habitats » et «Oiseaux », viser à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, au regard des enjeux écologiques mentionnés ci-dessus, l'objectif général de Natura 2000 étant de concilier conservation de la biodiversité et maintien des activités humaines, notamment traditionnelles.

De plus, ils doivent être compatibles avec les documents de planification de portée plus large, en particulier la stratégie nationale pour la biodiversité, les directives cadres (« Stratégie pour le Milieu Marin », « Eau », etc.), le réseau d'aires marines protégées de la façade maritime concernée, etc. Enfin, les actions de gestion qui en découleront devront être conformes à la législation en vigueur et une fois le programme d'actions du DOCOB finalisé, une mise en cohérence devra être recherchée

Qu'est ce qu'un objectif de développement durable ?

Le code de l'environnement, dans son article R.414-11, en donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que les particularités locales ».

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation associés.

Comment définir les objectifs de développement durable ?

L'opérateur propose les objectifs de développement durable et les soumet à discussion au sein des groupes de travail et du comité de pilotage . Les objectifs de développement durable doivent être :
- en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000 ;
- cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres AMP ou plans de gestion du milieu existants (parc naturel marin, sites Natura 2000, directives cadres, etc.) ;
- respectueux de la réglementation (communautaire, nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site.

entre les divers documents de planification ou de gestion locaux (DOCOB ZPS « Pertuis Charentais – Rochebonne », plan de gestion du futur PNM « Pertuis Charentais – Estuaire de la Gironde », etc.).

Les objectifs de développement durable ont été établis après analyse des enjeux du site identifiés par les membres du groupe de travail « Gestion » et du COPIL. **Les comptes rendus des groupes de travail « Usages », « Patrimoine Naturel » et « Gestion » et des COPIL sont consultables en Annexe II : Recueil des documents administratifs et techniques.**

Ces objectifs, correspondant aux résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB, ont été présentés et soumis à discussion par l'opérateur lors de l'élaboration du DOCOB. Ont ainsi été retenu les objectifs de développement durable présentés dans le tableau 13.

Tableau 14 : Objectifs de développement durable du site FR5402012 Plateau de Rochebonne.

Présentation des enjeux du site Natura 2000 FR5402012 « Plateau de Rochebonne »	**Objectifs de développement durable du site**
Enjeu de conservation	**Garantir** dans le temps le maintien (ou la restauration) des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site dans un état de conservation favorable **Améliorer**, préciser et entretenir un niveau de connaissances adapté aux objectifs, sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site **Adapter** et modifier, si nécessaire, les objectifs de développement durable et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site **Assurer** la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches en cours ou à venir **Impliquer** les usagers du site dans une démarche éco-responsable pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site **Sensibiliser** les usagers et le grand public aux enjeux de conservation du site et informer des actions réalisées dans le cadre du DOCOB et hors DOCOB **Cadrer** et suivre la mise en œuvre des actions de gestion et des résultats obtenus
Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.	
Enjeux socio-écomiques	
Garantir la pratique d'activités socio-économiques compatibles avec le maintien dans un bon état de conservation des habitats et des espèces du site.	
Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel.	
Enjeux « vie du site »	
Promouvoir l'appropriation de la démarche et des enjeux par les usagers.	
Assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site.	

5 Actions de gestion et Charte Natura 2000

Dans certains cas, la mise en œuvre de bonnes pratiques et une sensibilisation des usagers de la mer suffisent à concilier activités humaines et conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Dans d'autres cas, les problématiques sont plus complexes et peuvent nécessiter des actions de gestion plus approfondies. De nombreuses solutions existent, depuis l'aménagement des activités dans l'espace et dans le temps jusqu'à l'amélioration des équipements, techniques et modalités d'exercice de l'activité considérée.

Les actions de gestion proposées dans le DOCOB doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et d'identification des enjeux du site (étapes précédentes).

5.1 Les catégories d'actions de gestion

5.1.1 Mesures réglementaires ou administratives

Elles peuvent être utilisées pour mettre le DOCOB en cohérence avec d'autres documents de planification existants ou encore renforcer la protection de certains habitats ou espèces. Il s'agit de mesures prévoyant le recours à des outils administratifs et règlementaires.

5.1.2 Mesures contractuelles et chartes

Les actions de gestion proposées dans le cadre du DOCOB doivent tenir compte des instruments de planification disponibles, des bonnes pratiques existantes, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables, et des projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site exprimés lors des différents échanges.

5.1.2.1 Contrat Natura 2000

Il s'agit d'un instrument contractuel. Il est établi entre le Préfet (Région, Maritime ou Départemental) et un adhérent. Il comporte un ensemble d'engagements conforme aux objectifs définis dans le DOCOB. Des aides financières peuvent être versées en contrepartie.

5.1.2.2 Charte Natura 2000

Il s'agit d'un outil d'adhésion aux objectifs de conservation du site, inclus dans le DOCOB (Volume de synthèse) et qui liste un certain nombre d'engagements et de recommandations. L'adhésion à une Charte Natura 2000 est volontaire, elle n'implique pas de contrepartie financière.

5.1.3 Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

Elles permettent de mener des études complémentaires, de suivre des indicateurs de l'état de conservation du milieu ou encore d'expérimenter des mesures de gestion innovantes.

Que se passe-t-il si l'on constate une évolution de l'état de conservation ?

La démarche « Natura 2000 » est un processus itératif. Tous les six ans, les Etats membres doivent évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (cf. article 17 de la DHFF). En France, l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces concerne les six domaines biogéographiques du territoire métropolitain dont deux domaines marins (Atlantique marin et Méditerranée). La dernière évaluation a été réalisée en 2007.

Il peut être fait le choix de réviser à tout moment le DOCOB si l'on constate une évolution forte des enjeux et/ou des connaissances sur les habitats et les espèces.

Les dispositifs mobilisables pour les mesures contractuelles en mer

L'article L.414-3 du code de l'environnement (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques) ouvre la possibilité aux professionnels et utilisateurs des espaces marins de bénéficier des outils de gestion contractuelle des sites Natura 2000 : contrat et Charte Natura 2000. Il s'agit d'une adhésion non fondée sur le droit de propriété (inexistant en mer) et qui peut être collective (syndicat conchylicoles, comités des pêches maritimes et des élevages marins, Organisations de producteurs, associations sportives…). Il faut néanmoins faire attention aux conséquences juridiques de la signature : elle peut engager l'ensemble des membres ou adhérents à une structure, ce qui peut faire perdre le caractère volontaire (cas des adhésions obligatoires aux comités des pêches par exemple) ou elle peut engager la responsabilité du signataire (cas du signataire d'une bouée d'amarrage en cas d'accident).

5.1.4 Mesures de communication et de sensibilisation

La communication sur le DOCOB et sur le site Natura 2000 s'appuie sur des outils d'information, de formation spécialisée, d'éducation et de sensibilisation. Elle doit être ciblée en fonction des publics : grand public, population précise d'acteurs, etc. Les mesures de communication et de sensibilisation peuvent être intégrées dans un plan de communication et/ou dans un programme pédagogique plus large (Parc Naturel Marin, etc.). Les acteurs « hors site » sont une cible de communication très importante pour les sites marins : pratiquants saisonniers, pêcheurs, professionnels ressortissants d'autres Etats membres, etc.

5.1.5 Mesures pour l'animation du DOCOB

Elles consistent à coordonner et suivre la mise en oeuvre du DOCOB, à faciliter l'adhésion à ses objectifs et aux actions proposées, à animer les différents groupes de travail chargés de cette mise en œuvre en fonction de leurs thématiques (connaissance, suivis, etc.).

5.2 Définition des actions de gestion

Mise à jour des actions

Les documents étant susceptibles d'être mis à jour, il est important de s'appuyer sur les services déconcentrés de l'État, comme la DREAL et la DDTM, afin d'obtenir les documents les plus récents. Les journées d'échanges techniques pour les gestionnaires des sites Natura 2000, proposées par l'Aten, sont aussi une autre façon d'obtenir des informations récentes, fiables et ayant été expérimentées sur des sites Natura 2000. http://www.espaces-naturels.fr/natura_2000/animation_du_reseau/journees_d_echanges_techniques.

Cf. Annexe II : Recueil des documents administratifs et techniques.

La gestion des sites Natura 2000 est fondée sur l'intégration des objectifs de conservation des milieux et espèces par les activités socio-économiques et les politiques sectorielles selon une approche locale et concertée. Pour assurer une mise en œuvre efficace et rapide du DOCOB, il a été plus judicieux d'identifier toute la palette d'actions à proposer en considérant :

- les outils à disposition sur le site (plans, programmes de travaux, etc.)
- les bonnes pratiques existantes ;
- les actions complémentaires à mettre en place ;
- les financements existants ou possibles ;
- la faisabilité technique et socio-économique de ces actions.

Les actions de gestion ont été proposées par l'opérateur, discutées et construites au sein des groupes de travail « Gestion » et du comité de pilotage. Ces actions de gestion sont présentées dans des documents susceptibles d'être régulièrement mis à jour : les **fiches actions**. En effet, il a été jugé préférable de définir, d'une part, des fiches actions proposant des méthodes de travail et de concertation sur les sujets qui méritent des investigations complémentaires - à l'image des mammifères marins – et pouvant être mises à jour ultérieurement, et d'autre part, avancer sur des propositions d'actions pour les sujets les mieux maîtrisés.

Ainsi, pour chaque fiche action retenue, un niveau de priorité est déterminé. Le critère prépondérant est l'état de conservation des habitats naturels et des espèces défini à l'échelle nationale (biogéographique) pour les habitats naturels et les espèces de la directive « Habitats, faune et flore ». Ensuite les actions de gestion sont priorisées en fonction des objectifs de développement durable définis et des résultats attendus à court, moyen et long terme.

Ci-après sont présentées, sous la forme d'un tableau de synthèse et de fiches actions, les actions et sous-actions de gestion retenues pour permettre d'atteindre les objectifs de développement durable fixés. Chaque fiche action rappelle les enjeux du site et les objectifs de developpement durable qu'elle contribuera à atteindre.

Tableau 15 : Actions de gestion du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne.

N° Fiche action	Intitulé	Sous-actions
1	Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation	***1.a.*** *Prendre en compte les connaissances en cours d'acquisition sur les espèces d'intérêt communautaire du site.*
		1.b. *Proposer un nouveau périmètre du site.*
2	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs »	***2.a.*** *Evaluer la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs.*
		2.b. *Suivre l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs.*
		2.c. *Améliorer les connaissances sur les fonctions de l'habitat 1170-Récifs en vue de préciser son état de conservation.*
		2.d. *Améliorer localement les connaissances sur les pressions et les impacts sur l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs.*
3	Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site	***3.a.*** *Etudier la fréquentation du secteur du Plateau de Rochebonne par les petits cétacés.*
		3.b. *Intégrer au DOCOB les résultats des programmes d'acquisition de connaissances en cours.*
		3.c. *Améliorer les connaissances sur les pressions et les impacts sur les espèces d'intérêt communautaire du site.*
		3.d. *Evaluer les prises accidentelles de mammifères marins par les pêcheries concernées par le site.*
		3.e. *Privilégier une gestion des espèces d'intérêt communautaire par le réseau de sites Natura 2000 en mer.*
4	Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative.	***4.a.*** *Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative.*
		4.b. *Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants.*
5	Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site	***5.a.*** *Réaliser des suivis de fréquentation réguliers de l'ensemble des usages (données quantitatives).*
		5.b. *Suivre et améliorer les connaissances de l'évolution de la pratique des activités de sports et loisirs en mer sur le site Natura 2000 (données qualitatives)*
		5.c. *Suivre et améliorer les connaissances de l'évolution de la pratique des activités de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 (données qualitatives)*
6	Sensibiliser le grand public et les usagers du site aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000	***6.a.*** *Informer les différents usagers et acteurs du site des richesses naturelles du site et de la mise en œuvre du DOCOB.*
		6.b. *Informer le grand public des richesses naturelles du site et de la mise en œuvre du DOCOB.*
7	Animation et vie du site	***7.a.*** *Animation*
		7.b. *Assistance technique*
		7.c. *Assistance administrative*

Fiche n° *1*	*Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation*	Priorité : ***

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *: Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.*

Objectifs de développement durable : *① Garantir dans le temps le maintien ou la restauration des habitats, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site dans un état de conservation favorable.*
② Assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches en cours ou à venir.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Révision du périmètre actuel en intégrant les données sur la distribution des espèces et de l'habitat ayant justifié la désignation du site ;* ▪ *Réalisation des démarches administratives de modification d'un périmètre de site Natura 2000.*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	Récifs.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand dauphin. Marsouin commun.
Localisation	Au vu des données actuelles.
Surface concernée	A préciser.
Planification	**A préciser en fonction des connaissances acquises.**

2013	2014	2015	2016	2017	2018

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le périmètre actuel et les aires de répartition des espèces et de l'habitat ayant justifié la désignation du site sont en inadéquation.

Une zone de concentration de l'espèce grand dauphin (*Tursiops truncatus*) se situe en limite nord du périmètre actuel d'après un inventaire réalisé par le Centre de la Mer de Biarritz (« inventaires biologiques et analyse écologique – Natura 2000 en mer »). Cet inventaire se base sur des données (1976 – 2010) issues d'un protocole standardisé (Muséum National d'Histoire Naturelle) d'observations en mer grâce aux moyens navals des Affaires maritimes, Douanes françaises et Marine nationale. Cependant, il est encore nécessaire de confronter les différentes sources de données existantes ou en cours (Centre de la mer de Biarritz, Université de La Rochelle, etc.) pour situer et caractériser précisément la distribution de cette espèce d'intérêt communautaire) afin d'adapter le périmètre du site à cet enjeu.

Concernant les marsouins communs (*Phocoena phocoena*), les résultats du programme PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissances sur les Oiseaux et les Mammifères Marins), lancé en 2011 par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) seront une source supplémentaire de données, après restitution en 2014.

Concernant l'habitat rocheux, le périmètre ne prend pas en compte la tête rocheuse « La Congrée » et ses tombants rocheux qui présentent une forte valeur patrimoniale et des faciès riches en biodiversité, confirmés par les campagnes scientifiques menées en 2010 et 2011 sur le site et sa périphérie. L'intégration du platier rocheux à brachiopodes (*Megerlia truncata et Terebratulina retusa*) situé au nord ouest du site devrait également être envisagée.

A noter que dès la création du comité de pilotage en avril 2010, les usagers du site ont souligné l'incohérence du périmètre Natura 2000 par rapport aux critères scientifiques ayant justifié sa désignation au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore ». Le principal élément remis en cause est la non-intégration de la tête rocheuse « La Congrée » et des tombants rocheux sud dans le périmètre du site.

L'adaptation du périmètre aux enjeux du site est indispensable pour permettre aux usagers d'être signataires de la Charte Natura 2000 en mer.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ***Sous-action 1.a : Prendre en compte les connaissances en cours d'acquisition sur les espèces d'intérêt communautaire du site.***

En lien avec la fiche action n° 3, l'animateur du site s'assurera de la prise en compte de toutes les connaissances nécessaires (dont les résultats du programme PACOMM) et des avis scientifiques relatifs aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000.

- ***Sous-action 1.b : Proposer un nouveau périmètre du site.***

- Etapes administratives

Etapes identiques à celles ayant prévalu à la désignation du site. Se référer au R.414-3 du code de l'environnement.

- Habitat d'intérêt communautaire « 1170 – Récifs »

L'îlot rocheux de La Congrée apparaît comme le plus riche du Plateau de Rochebonne en termes de biodiversité spécifique et d'espèces « rares ». Ainsi, un redécoupage de la zone Natura 2000 englobant l'ensemble des têtes de roche, dont La Congrée, et les faciès à brachiopodes (sur La Congrée et en limite nord du site) est à privilégier (cf. carte de localisation des zones à enjeux, ci-dessous).

- Espèces d'intérêt communautaire

- « 1349- Grand dauphin » : seules la distribution spatiale et l'abondance de l'espèce d'intérêt communautaire grand dauphin autour du site sont documentées. Les connaissances sur les caractéristiques et fonctionnalités de la zone de concentration suspectée au nord des limites actuelles du site et l'aire de répartition globale de l'espèce sont à développer (cf. fiche action n°3). Mentionnée dans le formulaire standard de données (FSD) du site, cette zone de concentration constituerait de ce fait, si elle était confirmée, une zone à enjeu pour cette espèce d'intérêt communautaire. Une proposition d'adaptation du périmètre du site à cet enjeu « grand dauphin » est donc à envisager (cf. carte de localisation des zones à enjeux, ci-dessous).

- « 1351- Marsouin commun » : les données sur la distribution spatiale des marsouins communs à l'échelle du site seront en partie complétées par les données issues du programme PACOMM. En fonction des résultats de ce programme, le périmètre du site pourra être adapté si un enjeu est identifié.

Carte des zones à enjeux du site (au 06/09/2012) :

Fond de carte à actualiser en fonction de la carte fournie par le bureau d'études.

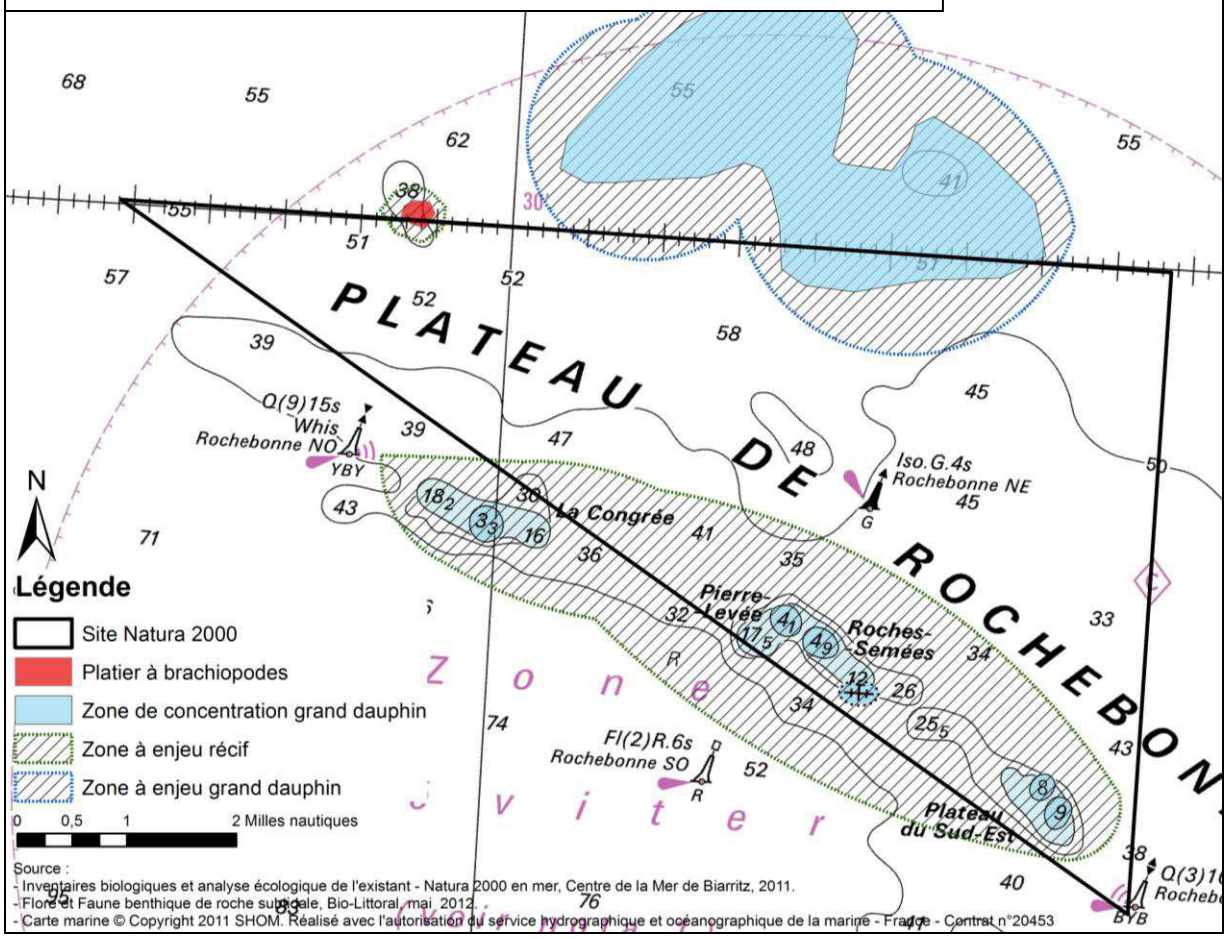

Conditions particulières d'exécution :

- Proposer une adaptation du périmètre Natura 2000 aux acteurs et usagers du site en **groupe de travail**. Les analyses scientifiques se feront en deux temps : la prise en compte des données actuelles relatives à l'enjeu récifs et, la prise en compte des données issues de PACOMM, pour le grand dauphin et le marsouin commun ;
- Établir les documents cartographiques nécessaires à la demande de modification du périmètre ;
- Préparer une carte de consultation sur fond SHOM (carte marine) ;

Ces trois premières étapes relèvent du rôle de l'animateur. Les suivantes sont à la charge des services de l'Etat concernés.

- Transmission au CSPRN Poitou-Charentes pour validation du nouveau périmètre ;
- Validation par le COPIL ;
- Mise en œuvre de la procédure formelle de modification du périmètre du SIC par le Préfet Maritime de l'Atlantique ;
- Mise à jour du formulaire standard de données (FSD).

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Tous les acteurs et usagers du site.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Animation :

- Groupe(s) de travail : **3 jours**
- Aide au montage de dossier et suivi des étapes administratives de modification de périmètre : **7 jours**

2013	2014	2015	2016	2017	2018
	10 jours				

Budget prévisionnel :

Animation

Intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Autres

Frais de fonctionnement :

- Déplacements :
  - Groupes de travail : 150 € à 400 € (en fonction du nombre de GT).
  - Divers déplacements.
- Frais divers :
  - Impression carte, documents de travail, etc. : 100 € à 150 € ; les documents transmis au Ministère en charge de l'écologie seront imprimés par la DREAL.

Financeur principal : Etat

Autres financeurs possibles (à rechercher) : Europe, collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Ministère en charge de l'écologie (Direction de l'Eau et de la Biodiversité), Préfecture Maritime de l'Atlantique, DREAL, DDTM, AAMP, organismes scientifiques, autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :

- Cartographie du périmètre adapté ;
- Validation du périmètre modifié en COPIL ;
- Montage du dossier de modification de périmètre Natura 2000 ;
- Nouveau périmètre désigné en zone spéciale de conservation (ZSC) – diffusion de l'arrêté de modification.

Indicateurs de performance :

- Représentativité dans le nouveau périmètre des zones à enjeux pour les espèces et habitats justifiant la désignation du site ;
- Mise à jour des données (FSD, SIG, etc.) ;
- Avis du CSRPN.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Fiche action n° 2 : Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs ».
- Fiche action n° 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site.
- Fiche action n° 7 : Animation et vie du site.

Fiche n° 2	*Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs »*	Priorité : ***

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *: Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.*
Garantir la pratique d'activités socio-économiques compatibles avec le maintien d'un bon état de conservation du site.
Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel.

Objectifs de développement durable : *② Améliorer, préciser et entretenir un niveau de connaissances adapté aux objectifs, sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.*
③ Adapter et modifier, si nécessaire, les objectifs de développement durable et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.
④ Assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche avec les autres démarches en cours ou à venir.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Développement et acquisition de nouvelles connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs »* ▪ *Promotion de la coopération entre experts scientifiques* ▪ *Implication des usagers dans l'amélioration des connaissances du site*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	Récifs.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	-
Localisation	Ensemble du site.
Surface concernée	Non estimée.
Planification	A définir.

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les inventaires écologiques réalisés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) (marché « inventaires biologiques et analyse écologique de l'existant-Natura 2000 en mer » de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)), à la demande du Ministère en charge de l'écologie, ont permis de déterminer, à dire d'expert, un excellent état de conservation des milieux constituant l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs. La phase exploratoire engagée dans ce marché s'est attachée à rechercher les sites les plus intéressants en termes de micro-habitats et de faciès, en vue d'une exploration ultérieure et plus complète en lien avec le programme ZNIEFF. Le maintien des habitats rocheux dans un état de conservation favorable nécessite alors de mieux connaître sa dynamique globale, intra et interannuelle, qui n'est pas évaluable sur la base seule de ces données d'inventaire. De plus, les connaissances sur les fonctionnalités de cet habitat, notamment son rôle potentiel en tant qu'habitat d'espèce dans l'accueil des espèces d'intérêt communautaire, sont fragmentaires.

En d'autres termes, il apparaît nécessaire de poursuivre l'acquisition de données pour atteindre un niveau de connaissances élevé sur cet habitat d'intérêt communautaire, afin de contribuer à l'amélioration des connaissances pour le réseau Natura 2000 et de mettre en place une gestion adaptée du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ***<u>Sous-action 2.a</u> : Evaluer la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs.***

Les roches du Plateau de Rochebonne sont caractérisées par une très grande complexité architecturale physique et biologique qui donne naissance à un très grand nombre d'habitats et de micro-habitats. Si des plongées exploratoires ont été réalisées sur les pitons rocheux du site en 2010 (12 en totalité), seulement 3 plongées ont été réalisées pour les plateaux rocheux nord.

La nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs pourra être évaluée et étudiée. En lien avec la sous-action 7.a, l'animateur du site pourra, entre autres, promouvoir le site Natura 2000 dans d'autres **programmes d'inventaire** en tant que **site pilote ou expérimental** (site pilote Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) par exemple.). La réalisation de cette sous action est également liée à la sous-action 2.b, afin de mutualiser les moyens à la mer.

- ***<u>Sous-action 2.b</u> : Suivre l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs.***

Suite à la phase de désignation des sites Natura 2000 et dans le cadre du marché « inventaires biologiques et analyse écologique nécessaire à l'élaboration des DOCOB des sites marins « Natura 2000 »» lancé en 2010 par l'AAMP, le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) a été désigné pour assurer un appui scientifique à la définition des critères utilisés pour évaluer l'état de conservation, notamment en proposant une démarche qualité, des référentiels et des guides méthodologiques. Un premier **guide méthodologique pour évaluer l'état de conservation des habitats naturels marins** (hors habitats d'espèce) **au niveau local** (site Natura 2000) a été réalisé en 2011 à destination des bureaux d'études en charge de réaliser le diagnostic écologique.

En complément de la sous-action 2.a et afin de compléter et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats rocheux, l'animateur du site aura en charge d'initier une réflexion entre les experts scientifiques sur la mise en œuvre d'un **protocole de suivi adapté** aux particularités du site permettant de **suivre l'état de conservation des habitats infra et circalittoraux rocheux du site du Plateau de Rochebonne**, en lien avec les **indicateurs de suivi proposés dans les fiches habitats** et le guide méthodologique du MNHN.

L'état de conservation des habitats rocheux du site sera suivi par le comité de pilotage (voir sous-action 7.c) :
- Suivi de l'évolution de la mise en œuvre des protocoles nationaux (et locaux) de détermination de l'état de conservation des habitats rocheux (protocoles MNHN),
- Mise en œuvre des indicateurs de suivi proposés dans les fiches habitats (protocole(s) à concevoir),
- Identification des moyens financiers et humains disponibles pour mettre en œuvre ce(s) protocole(s) (dont les sciences participatives (voir fiche action n°4)).

- ***<u>Sous action 2.c</u> : Améliorer les connaissances sur les fonctions de l'habitat 1170-Récifs en vue de préciser son état de conservation.***

D'après le guide méthodologique d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2011) un habitat naturel marin peut être considéré, à l'échelle d'un site Natura 2000, en bon état de conservation lorsque :
- Ses structures caractéristiques sont présentes et les fonctions spécifiques et nécessaires à son maintien sont assurées,
- Il ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité ;
- Les espèces qui lui sont typiques peuvent assurer leur cycle biologique.

Evaluer l'état de la structure et de la fonctionnalité d'un type d'habitat marin suppose d'évaluer l'état de ses diverses composantes, soit en évaluant les composants eux-mêmes, soit en s'appuyant sur des espèces indicatrices d'un bon fonctionnement écologique (« espèce typique » dans la DHFF) ou indicatrices d'un mauvais fonctionnement. D'une manière générale, on ne fait pas de distinction entre structure et fonctions, les deux étant intiment liés (MNHN, 2011).

Ainsi, en fonction des données issues des différents programmes d'acquisition de connaissances (CARTHAM, PACOMM et autres), des **connaissances supplémentaires sur les fonctions de l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs pourront paraître nécessaires.**
Des réflexions pourront alors être initiées dans la phase d'animation du DOCOB, en tenant compte des premiers éléments présentés dans l'état des lieux écologique du site sur :

- Identification des fonctions de cet habitat à l'échelle biogéographique atlantique (nourricerie, frayère, zone de transit ou de repos) ;
- Identification des critères et descripteurs relatifs à l'état de la structure et de la fonctionnalité de l'habitat 1170-Récifs à l'échelle du site Natura 2000 (composante faunistique, floristique, autres) ;
- les précisions sur les paramètres physico-chimiques à l'échelle du site (courantologie, salinité, température, etc.) (bibliographie et/ou protocole à concevoir) ;

Dans un premier temps, une **analyse bibliographique des travaux** traitant des **fonctions écologiques des habitats rocheux à l'échelle biogéographique apparaît nécessaire.** Cette analyse pourra faire l'objet d'un sujet de stage réalisé en étroite collaboration entre les gestionnaires d'aires marines protégées et les organismes scientifiques (MNHN, CNRS, Universités, etc.) **dont le site du Plateau de Rochebonne serait le ou l'un des sites pilotes**. Les finalités de cette analyse seraient de mettre en exergue l'existant et les manques et besoins de connaissances sur cette thématique. La structure d'accueil du stagiaire serait alors à définir.

Ensuite, si des compléments d'acquisition spécifiques (inventaires faunistiques, floristiques, autres) sont argumentés et répondent aux enjeux Natura 2000, une mission d'acquisition de connaissances supplémentaires pourra être réalisée à l'échelle du site, dans le cadre d'un avenant à l'animation du DOCOB. L'animateur du site pourra alors se rapprocher des experts scientifiques (Ifremer, CNRS, etc.), des services de l'Etat et des autres gestionnaires d'AMP (lors des tables rondes organisées par l'AAMP, par exemple) pour aider à la recherche de financements et aux montages de dossier(s).

- ***Sous-action 2.d* : Améliorer localement les connaissances sur les pressions et les impacts sur l'habitat d'intérêt communautaire 1170-Récifs.**

L'animateur du site se chargera de **collecter et suivre les informations** relatives à la définition et la réduction des pressions et des impacts liés aux pratiques des activités sur le site :

- Suivi de la mise en place de programmes d'étude ou de recherche concernant l'évaluation des pressions et des impacts sur les habitats rocheux,
- Suivre l'évolution spatiale et temporelle des activités socio-économiques au niveau local (voir fiche action n° 5).
- Identification et/ou précision des origines des pressions et des impacts, naturelles ou anthropiques, sur les habitats rocheux (arrachage des laminaires par la houle, par exemple),
- Suivi des programmes ou projets d'étude ou de recherche concernant la réduction des pressions et des impacts.

Ceci permettra à l'animateur du site de préciser, si besoin, les pressions et impacts, positifs ou négatifs, de l'ensemble des activités socio-économiques pratiquées sur le site, en lien avec les autres aires marines protégées et autres politiques et plans de gestion de l'environnement marin.

OUTILS

- Animation du DOCOB.

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Etablissements publics, universités, experts-scientifiques, bureaux d'études spécialisés, autres.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Animation :

- 2.a : 10 jours.
- 2.b : 15 jours.
- 2.c : 10 jours + 5 jours pour la participation à la création d'un sujet de stage d'analyse bibliographique « fonctionnalités habitats rocheux » et organisation du stage en partenariat avec d'autre(s) structure(s) (Université, AAMP, etc.). L'animation pourra être amendée par un avenant si la structure animatrice encadre et/ou accueil un(e) stagiaire.
- 2.d : en lien avec la fiche action n°7 « Animation du site ».

2013	2014	2015	2016	2017	2018
40 jours					

Budget prévisionnel :

Animation
Intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Autres
Frais de fonctionnement :

- Déplacement :
  - Divers déplacements
- Synthèse et analyse bibliographique : indemnités de stage : 3 000 € - 3 500 € pour 6 mois de stage.

Financeurs : Europe, Etat, collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Services de l'Etat, collectivités, établissements publics (MNHN, AAMP,…), Universités, experts-scientifiques, structures professionnelles et de loisir, associations de protection de l'environnement, autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :

- Définition des indicateurs et protocoles de suivi de l'état de conservation
- Réalisation de la synthèse bibliographique sur la thématique de la fonctionnalité de l'habitat Récifs

Indicateurs de performance :

- Amélioration des connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs »
- Mise en œuvre des indicateurs de suivi de l'état de conservation retenus
- Aide au montage de dossiers et recherche de financements

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Fiche action n° 1 : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation
- Fiche action n° 4 : Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative
- Fiche action n° 5 : Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site
- Fiche action n° 7 : Animation et vie du site

Fiche n° *3*	*Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site*	Priorité : ***

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *: Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.*
Garantir la pratique d'activités socio-économiques compatibles avec le maintien d'un bon état de conservation du site.
Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel.

Objectifs de développement durable : *② Améliorer, préciser et entretenir un niveau de connaissances adapté aux objectifs, sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site*
③ Adapter et modifier, si nécessaire, les objectifs de développement durable et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.
④ Assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche avec les autres démarches en cours ou à venir.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Développement et acquisition de nouvelles connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire grand dauphin et marsouin commun* ▪ *Promotion de la coopération entre experts scientifiques et usagers* ▪ *Implication des usagers dans l'amélioration des connaissances du site*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand dauphin. Marsouin commun.
Localisation	Indéterminée.
Surface concernée	Indéterminée.
Planification	**A préciser en fonction des résultats des programmes de recherche.**

2013	2014	2015	2016	2017	2018

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les données actuellement disponibles sur les grands dauphins et les marsouins communs concernent leur distribution spatiale autour du périmètre actuel du site sans pour autant caractériser leur utilisation du site et définir leur rôle écologique dans les écosystèmes.

Pour pallier le manque d'informations sur ces espèces de mammifères marins, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) a lancé en 2011 un vaste programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et mammifères marins, intitulé PACOMM. Ce programme doit permettre d'améliorer les connaissances sur l'état initial et l'état de conservation des cétacés sur les sites Natura 2000 existant et aider à la désignation de nouvelles zones pour compléter le réseau au large. Sur la façade atlantique, quatre zones ont été définies au sein de la zone économique exclusive (ZEE) : la zone côtière, de la côte jusqu'au 12 milles nautiques, la zone néritique de la côte jusqu'à l'isobathe des 200 m de profondeur, la zone du talus continental (entre 200 et 2000 m de profondeur) et la zone océanique au-delà des 2000 m de profondeur. La restitution finale des données acquises pour l'ensemble du programme est prévue en 2014.

Les données issues de ce programme sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site du Plateau de Rochebonne en Natura 2000, notamment sur la distribution spatiale du grand dauphin et du marsouin commun dans le golfe de Gascogne, viendront utilement compléter le document d'objectifs.

Par ailleurs, la protection et/ou la mise en place d'actions de gestion efficaces nécessitent de connaître suffisamment la répartition de ces espèces au cours de leur cycle biologique, ce qui implique dans certains cas de mener des études plus approfondies.

En d'autres termes, il apparaît nécessaire de poursuivre l'acquisition de données pour atteindre un niveau de connaissances élevé sur ces espèces d'intérêt communautaire, à l'échelle du site et du réseau Natura 2000 en mer, permettant de mettre en place une gestion adaptée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ***<u>Sous-action 3.a</u> : Intégrer au DOCOB les résultats des programmes d'acquisition de connaissances en cours.***

En fonction des résultats du programme PACOMM de l'AAMP, certaines données pourront être intégrées dans le DOCOB. Elles pourront permettre d'adapter les actions de gestion définies dans ce dernier pour les espèces d'intérêt communautaire grand dauphin et marsouin commun.

D'autres sources de données pourront être également intégrées au DOCOB :
- données de l'Université de La Rochelle,
- données du centre de la mer de Biarritz,
- données issues des observations opportunistes collectées par le biais des questionnaires réalisés auprès des usagers du site (voir sous-actions 4.b, 5.b et 5.c),
- autres.

Ces résultats seront présentés et discutés en COPIL.

- ***<u>Sous-action 3.b</u> : Etudier la fréquentation du secteur du Plateau de Rochebonne par les petits cétacés.***

Seules la distribution spatiale et l'abondance de l'espèce d'intérêt communautaire grand dauphin autour du site sont documentées. Comme précisé dans la justification de cette fiche action, il apparaît nécessaire de poursuivre l'acquisition de données (fréquentation, espèces résidentes ou de passage, etc.) et de déterminer le schéma de présence des espèces sur le site. Ces données apparaissent essentielles pour modifier le Formulaire Standard de Données (FSD) et adapter le périmètre du site aux enjeux « mammifères marins » (voir sous-action n° 1).

La possibilité de mettre en œuvre un programme d'acquisition de connaissances spécialement dédié à l'étude de la fréquentation du secteur par des petits cétacés (grands dauphins, marsouins communs, etc.) sera étudiée, à l'image du programme MARSAC (suivi par acoustique passive des marsouins communs), volet du programme PACOMM, mis en œuvre sur deux sites pilotes : le Parc Naturel Marin d'Iroise et le bassin d'Arcachon. Cette sous-action pourrait ainsi reposer sur la combinaison de l'acoustique passive (balises C-POD) avec des heures d'observation visuelle *in situ* avec photo-identification des animaux présents pour établir leur éventuelle résidence. De plus, le balisage actuel du site (quatre cardinales) faciliterait la mise en place de ces balises C-POD.

Le caractère « pilote » du site (voir sous-action 7.a) pourrait ainsi être couplé à la « science participative » par les usagers du site (voir fiche action n°4) pour mutualiser les moyens à la mer : moyens nautiques des pêcheurs professionnels, etc. Cette sous action est à étudier et reste à concevoir, en réunion de travail, avec les référents scientifiques et partenaires identifiés.

- ***<u>Sous-action 3.c :</u> Améliorer les connaissances sur les pressions et les impacts sur les espèces d'intérêt communautaire du site.***

L'animateur du site se chargera de collecter et suivre les informations relatives à la définition et la réduction des pressions et des impacts liés aux pratiques des activités sur le site (voir sous-action 7.a) :

- Suivi de la mise en place de programmes d'étude ou de recherche concernant l'évaluation des pressions et des impacts, dont les prises accidentelles de cétacés (cf. sous-action 3.c),
- Suivi de l'évolution spatiale et temporelle des activités socio-économiques au niveau local (voir fiche action n° 5),
- Identification des origines des pressions et des impacts, naturelles ou anthropiques, sur les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site,
- Suivi des programmes ou projets d'étude ou de recherche concernant la réduction des pressions et des impacts et solutions adaptables au site du Plateau de Rochebonne.

Ces suivis permettront à l'animateur du site de préciser, si besoin, les pressions et impacts, positifs ou négatifs, de l'ensemble des activités socio-économiques pratiquées sur le site, en lien avec les autres aires marines protégées et autres politiques et plans de gestion de l'environnement marin.

- ***<u>Sous-action 3.d :</u> Evaluer les prises accidentelles de mammifères marins par les pêcheries concernées par le site.***

On entend par « captures accidentelles » les espèces capturées involontairement. L'attention portée aux captures accidentelles se focalise principalement sur les espèces protégées ou à fort intérêt sociétal, notamment les mammifères marins, les oiseaux et les tortues. Ces espèces d'intérêt communautaire ne sont pas recherchées par les activités de pêche professionnelle

Il est très difficile de localiser avec précision le lieu de la capture accidentelle, les couples navire/engin de pêche étant très mobiles en mer (sauf arts dormants), d'autant plus si le secteur d'étude est restreint, tel le site Natura 2000 en mer du Plateau de Rochebonne.

L'animateur du site devra néanmoins suivre les divers programmes et projets permettant d'évaluer les prises accidentelles de mammifères marins par les pêcheries concernées par le site. Il collectera notamment les données suivantes :

- Les restitutions du programme d'observation à la mer « **OBSMER** », mis en œuvre au niveau national par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) en collaboration avec l'Ifremer et le CNPMEM. Ce programme répond à l'obligation communautaire de collecter des données (règlement "Collecte des Données" CE n°199/2008) pour certains métiers sur les captures totales ainsi que sur les **captures accidentelles de mammifères marins** (règlement CE n°812/2004). Un rapport annuel est transmis à la Commission européenne et présente une estimation de l'ensemble des captures accidentelles de cétacés dans chacune des pêcheries concernées,

- Les restitutions et/ou publications issues du programme de recherche prévu par l'**article 4 de l'Arrêté du 1er juillet 2011** fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. Cet article précise qu'à des fins de connaissance et dans le but de contribuer aux programmes de recherches scientifiques conduits sur les mammifères marins, tout spécimen de cétacé ou de pinnipède capturé accidentellement dans un engin de pêche doit faire l'objet d'une déclaration dès lors qu'un organisme de recherche aura été désigné,

Si un intérêt du site est mis en évidence et en lien avec la sous-action 7.a, l'animateur du site pourra promouvoir le site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » en partenariat avec la ZPS « Pertuis charentais – Rochebonne » dans les programmes de collecte et/ou d'évaluation des captures accidentelles en tant que site expérimental.

- ***<u>Sous-action 3.e</u> : Privilégier une gestion des espèces d'intérêt communautaire par le réseau de sites Natura 2000 en mer.***

En fonction des connaissances acquises sur le grand dauphin et le marsouin commun (distribution spatiale, cycle de vie, zones fonctionnelles, etc.) et les fonctionnalités propres au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne dans les potentialités d'accueil de ces espèces (voir fiche action n°2), l'animateur du site en lien avec l'AAMP et d'autres gestionnaires de sites marins pourra éventuellement initier des **réflexions intersites** afin d'élaborer des **actions de gestion communes, complémentaires et non redondantes** avec :

- les règlements généraux de protection des cétacés, notamment le règlement (CE) n°812/2004 déterminant les mesures concernant les captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries et l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ;
- les règlements généraux de régulation des activités humaines (politique commune de la pêche (PCP), etc.),
- les politiques environnementales existantes (directive cadre stratégie pour le milieu marin, par exemple).

En d'autres termes, en complément des éventuelles particularités de gestion propres au site du Plateau de Rochebonne, l'animateur du site devra chercher à **mutualiser les moyens et expériences de gestion** afin d'améliorer l'efficacité des actions de gestion sur le long terme pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire, notamment à l'échelle du réseau de site Natura 2000 en mer de la façade maritime atlantique.

OUTILS

- Animation du DOCOB

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Etablissements publics, universités, experts-scientifiques, bureaux d'études spécialisés, autres.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

<u>Coûts indicatifs unitaires prévisionnels</u> :

Animation :

- 3.a : 10 jours.
- 3.b : 10 jours (2014-2015) et 5 jours/an à partir de 2016.
- 3.c : 3 jours/an en moyenne.
- 3.d : 2 jours/an en moyenne.
- 3.e : Intégré dans l'animation du site (fiche action N° 7).

2013	2014	2015	2016	2017	2018
	15 jours	**15 jours**	**10 jours**	**10 jours**	**10 jours**
10 jours					

<u>Budget prévisionnel</u> :
Animation
Intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du Docob.

Autres
Frais de fonctionnement :

- Déplacement :
  - Divers déplacements

<u>Financeur principal</u> : Etat
<u>Autres financeurs possibles (à rechercher)</u> : Europe, collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Services de l'Etat, collectivités, établissements publics, universités, experts-scientifiques, structures professionnelles et de loisir, associations de protection de l'environnement, autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :

- Intégration de nouvelles données
- Echanges intersites

Indicateurs de performance :

- Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Fiche action n° 1 : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation
- Fiche action n° 4 : Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative
- Fiche action n° 5 : Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site
- Fiche action n° 7 : Animation et vie du site

Fiche n° *4*	***Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative.***	**Priorité : ****

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *: Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.*

Objectifs de développement durable : *② Améliorer, préciser et entretenir un niveau de connaissances adapté aux objectifs, sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.*
⑤ Impliquer les usagers du site dans une démarche éco-responsable pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Mise en œuvre de projets ou programmes de science participative* ▪ *Amélioration des connaissances : habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, etc.*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	Récifs.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand dauphin. Marsouin commun.
Localisation	Intégralité du site.
Surface concernée	Intégralité du site.
Planification	A définir.

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les programmes de sciences participatives sont des programmes d'études et/ou de suivi dans lesquels des volontaires non-spécialistes (bénévoles, usagers professionnels ou amateurs) sont impliqués aux côtés de scientifiques. Que ce soit pour les milieux terrestres ou marins, ces programmes sont en plein essor depuis plusieurs années. Les gestionnaires ont besoin d'être informés de l'état de la biodiversité et de son évolution afin de pouvoir prendre des décisions adaptées. Avec leur capacité à produire de grandes quantités de données, les programmes de sciences participatives représentent pour les scientifiques, les gestionnaires et les décideurs une importante source d'informations et un moyen d'acquisition de nouvelles connaissances. Des programmes sont ainsi mis en œuvre et portés par des organismes scientifiques, à l'image du programme « VigieNature » du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Les technologies de l'information et de la communication favorisent nettement ce développement, reflet d'un besoin évident de mieux connaître et donc, de mieux protéger la biodiversité.

Le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne étant relativement éloigné des côtes, et donc difficile d'accès, la mise en œuvre d'actions de sciences participatives constitue un intérêt mais aussi un défi majeur pour optimiser la mise en œuvre du DOCOB et la gestion du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ***<u>Sous-action 4.a</u> : Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative.***

L'animateur du site pourra initier et/ou soutenir les échanges entre experts scientifiques et usagers du site dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes dits de « science participative ». Ces programmes pourront être discutés lors d'un groupe de travail, en fonction des demandes des usagers et/ou des experts scientifiques.

Ces programmes devront être initiés en lien avec l'acquisition de nouvelles connaissances. Parmi ceux-ci on peut citer en exemple :

- Suivi de l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site (voir fiche action n° 5),
- Suivi de l'évolution du patrimoine naturel du site (faune et flore de la roche subtidale) par prise d'images sous-marines sur des secteurs prédéterminés (à définir) ;
- Observation de la faune et de la flore des habitats rocheux (à définir) ;
- Valorisation des connaissances empiriques des usagers par les informations et/ou observations opportunistes collectées en mer (faune/flore, macro-déchets, pollutions, etc.) sur le site ;
- Mutualisation des moyens à la mer (embarquement d'observateurs, récupération de balises C-POD (si testées), etc.) ;
- Autres.

Les experts scientifiques et l'animateur du site encadreront ces différents programmes (montages de dossiers, demande de subventions, etc.), suivront les résultats et mettront en place des indicateurs de suivi des actions de sciences participatives.

L'animateur du site devra également suivre les travaux de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) qui, en tant que système de référence du SINP mer (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) de l'AAMP permettent d'intégrer les données naturalistes issues de programmes de sciences participatives :

- Evaluation de la qualité des données et de leur robustesse,
- Processus de bancarisation et de valorisation des données,
- Etc.

- ***<u>Sous-action 4.b</u> : Intégrer les réseaux d'observation de mammifères marins existants.***

Le monitoring des populations de mammifères marins par observations en mer est l'un des outils permettant d'acquérir des informations supplémentaires sur ces espèces. Il existe déjà pour cela plusieurs campagnes d'observations en mer, notamment les « **Observateurs de l'Atlantique** », en partenariat avec le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM – Université de La Rochelle) et le Centre d'Etudes et de Soins pour les Tortues Marines (CESTM - Aquarium de La Rochelle) et l'opération « **Observons la mer** », à l'initiative du centre Océanopolis de Brest.

Pour éviter que chaque site Natura 2000 à l'échelle de la façade atlantique développe son propre protocole de suivi des cétacés (hormis si des groupes de population résidents sont identifiés) et engendrer des pertes de moyens importantes, l'animateur aura pour prérogative d'**intégrer dans le programme d'action les réseaux d'observation existants** (jugés pertinents pour le site) en communiquant sur leur existence auprès des usagers du site et en les encourageant à y participer. L'animateur du site pourra ainsi **se rapprocher des autres gestionnaires d'AMP de la façade atlantique** pour mutualiser les moyens et les expériences de gestion (voir sous action 7.a).

OUTILS

- Animation du DOCOB, Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Etablissements publics, universités, experts-scientifiques, autres.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Animation :

- 4.a : 20 jours les deux premières années d'animation et 10 jours/an par la suite.
- 4.b : 5 jours la première année d'animation et 1 jour/an par la suite.

2013	2014	2015	2016	2017	2018
25 jours	21 jours	11 jours	11 jours	11 jours	11 jours

Budget prévisionnel :

Animation : intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du Docob.

Autres

Frais de fonctionnement :

- Déplacements :
  - Divers déplacements

Financeur principal : Etat

Autres financeurs possibles (à rechercher) : Europe, collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Services de l'Etat, collectivités, établissements publics, universités, experts-scientifiques, structures professionnelles et de loisir, associations de protection de l'environnement, autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :

- Suivi des programmes et projets de science participative
- Contact avec les organismes de recherche ressources
- Fiches observation et transmission de données

Indicateurs de performance :

- Amélioration des connaissances

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Toutes

Fiche n° 5	*Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site*	Priorité : ***

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *: Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.*
Garantir la pratique d'activités socio-économiques compatibles avec le maintien dans un bon état de conservation des habitats, des espèces et habitats d'espèces du site.

Objectifs de développement durable : *① Garantir dans le temps le maintien ou la restauration des habitats, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site dans un état de conservation favorable.*
③ Adapter et modifier, si nécessaire, les objectifs de développement durable et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.
⑤ Impliquer les usagers du site dans une démarche éco-responsable pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats, les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Réalisation de suivis de fréquentation réguliers de l'ensemble des usages ;* ▪ *Intégration des données SIH de l'Ifremer ;* ▪ *Intégration des évolutions méthodologiques des protocoles nationaux de suivi de l'ensemble des activités ;* ▪ *Mise à jour du diagnostic socio-économique.*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	Récifs.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand dauphin. Marsouin commun.
Localisation	Intégralité du site.
Surface concernée	Intégralité du site.
Planification	*Suivi de fréquentation in situ :*

2013	2014	2015	2016	2017	2018

Enquêtes de terrain et entretiens :

2013	2014	2015	2016	2017	2018

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Afin d'acquérir des connaissances sur les pratiques en mer, des opérateurs de sites Natura 2000 marins de la façade maritime atlantique se sont appliqués à mettre en œuvre des méthodes de collecte d'informations qualitatives (enquêtes, questionnaires, entretiens, etc.) et quantitatives (suivis de la fréquentation) afin de compléter certaines données préexistantes ou manquantes dont la représentativité est parfois limitée (spatialisation des activités, données sur les activités pratiquées individuellement, application méthodologique sur une seule année, navires non équipés de VMS (Vessels Monitoring System), navires étrangers, etc.).

Sur ces sites marins dont l'accessibilité en mer reste relativement restreinte aux chargé(e)s de mission, en particulier le site du Plateau de Rochebonne, l'implication et la participation des usagers restent les principaux points-clés quant au bon déroulement d'une telle démarche lancée en mer. Si des collectes de données menées directement auprès de ces usagers maritimes ont déjà fait preuve d'efficacité (questionnaires, entretiens, etc.), certaines activités restent plus difficiles à caractériser et à quantifier que d'autres. C'est notamment le cas des activités pratiquées individuellement (sports et loisirs en mer) et non structurées (en

association ou en club), d'autant plus si les sites Natura 2000 sont exclusivement marins et éloignés des côtes, tel le site du Plateau de Rochebonne. Il est donc important de pouvoir collecter et croiser l'ensemble des données existantes (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), Système d'Information Halieutique (SIH) de l'Ifremer, données de la Direction des Pêches Maritimes (DPMA), etc.) et de compléter ces données par la mise en œuvre de méthodes de collecte d'informations qualitatives et quantitatives à l'échelle locale pour l'ensemble des activités évoluant sur le site du Plateau de Rochebonne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ***<u>Sous-action 5.a</u> : Réaliser des suivis de fréquentation réguliers de l'ensemble des usages (données quantitatives).***

Les **activités liées aux sports et loisirs en mer** sont généralement pratiquées de façon individuelle, notamment les activités de pêche maritime de loisir (embarquées et sous-marines) et particulièrement **difficiles à quantifier**. Pratiquées en France par un nombre relativement élevé d'individus et de façon irrégulière dans le temps et dans l'espace, elles sont de surcroît faiblement structurées et fédérées (association ou club) (cf. diagnostic socio-économique).

A l'inverse, en ce qui concerne les **activités de pêche professionnelle**, des données qualitatives (caractérisation de l'activité) et quantitative (dénombrement et spatialisation des activités sur une zone donnée) existent (Ifremer-SIH, DPMA, etc.). Ces données ne permettent pas pour autant de décrire des activités de pêche professionnelle pratiquées sur un espace donné (échelle locale : site Natura 2000, par exemple) de manière exhaustive : manque d'informations sur les navires de moins de 12 mètres de longueur, extrapolations de certaines données disponibles uniquement à l'échelle de carrés statistiques du Conseil International pour l'Exploitation de la Mer (CIEM) (30 x 60 milles nautiques), navires des autres Etats membres, etc.

Pour répondre à ce besoin avéré de données quantitatives sur les activités (spatialisation et fréquentation) et *in fine* gérer de façon la plus adéquate le site Natura 2000, l'opérateur du site du Plateau de Rochebonne s'est appliqué à développer, en partenariat avec d'autres opérateurs de sites Natura 2000 marins, une méthode complémentaire de collecte d'informations compatible avec les moyens dont chacun dispose. Un **suivi de la fréquentation du site** par les usagers professionnels en tant qu'observateurs *in situ* a ainsi été testé. (cf. Annexe I).

L'animateur doit étudier dans un premier temps les possibilités d'**améliorer le protocole** de collecte de données ainsi testé (contenu du formulaire, traitement des données, etc.) en vue d'**étendre la période d'observation sur une année complète** (incluant la période hivernale). Il sera en charge de **mettre en œuvre de nouvelles campagnes d'observation *in situ*** et d'en assurer l'encadrement et le suivi. La récurrence de ces suivis de fréquentation *in situ* devra être fixée en fonction de la faisabilité technique de réalisation (observateurs recrutés, etc.) : réalisation annuelle, biennale, etc. L'animateur sera en charge de préparer les conventions avec les usagers-observateurs et de les faire signer. Il s'appliquera également à **informer les usagers et acteurs du site des résultats obtenus** par la rédaction et diffusion de lettres d'information.

- ***<u>Sous-action 5.b</u> : Suivre et améliorer les connaissances de l'évolution de la pratique des activités de sport et loisir en mer sur le site Natura 2000 (données qualitatives)***

L'animateur du site assurera la **mise jour des données relatives aux activités de sport et loisir en mer** pratiquées sur le site Natura 2000. Dans cette optique, il s'appuiera entre autres sur les données issues des nouvelles campagnes d'observation *in situ* (cf. sous-action 5.a) afin d'analyser la fréquentation du site (évolution, nouvelle(s) activité(s), etc.) et cibler la part d'individus associés à ces activités.

L'animateur du site réalisera également des **enquêtes et/ou entretiens dédiés aux activités maritimes récréatives** en ayant au préalable étudié les possibilités d'améliorer l'efficacité des enquêtes (contenu et/ou diffusion auprès des usagers) créées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique du site du Plateau de Rochebonne (voir Annexe I). Ces enquêtes et/ou entretiens seront réalisés régulièrement selon un rythme pluriannuel, tous les trois ans.

Les résultats de ces enquêtes devront permettre de **caractériser ces activités sur le site de manière qualitative** (nombre de pratiquants, zones fréquentées, nombre de sorties réalisées, matériels utilisés, etc.) pour compléter les données quantitatives issues du suivi de fréquentation *in situ* (cf. sous-action 5.a).

- ***Sous-action 5.c* : Suivre et améliorer les connaissances de l'évolution de la pratique des activités de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 (données qualitatives)**

L'animateur du site assurera la **mise jour les données relatives aux activités de pêche professionnelle** et **intégrera de nouvelles données** issues de protocoles nationaux et/ou régionaux.

Pour ce faire, il pourra notamment s'appuyer dans un premier temps sur :

- la mise à jour des données issues des **fiches de synthèse des flottilles de pêche de l'Ifremer-SIH**,
- l'intégration des données issues de la **fiche standardisée « bilan des activités de pêche professionnelle embarquée » dans les aires marines protégées françaises**, issue d'une convention tripartite entre la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), l'Ifremer et l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) (parution : début 2013),
- l'analyse des données « Automatic Identification System » (AIS), accessibles sur des sites internet dédiés aux trafics maritimes (ex : marinetraffic.com).
- autres.

L'animateur du site pourra également solliciter la DPMA pour avoir accès aux **données VMS** (Vessel Monitoring System, rendues obligatoires pour les navires de pêche de plus de 12 mètres de longueur) des navires identifiés comme étant actifs sur le site Natura 2000 et leurs caractéristiques associées (engins de pêche utilisés, nombre d'heure en activité de pêche, etc.). Il est également conseillé à l'animateur du site de prendre contact avec les **comités des pêches maritimes et des élevages marins** dont certains comités régionaux (CRPMEM) ont commencé à mettre en place des observatoires des pêches professionnelles : Système d'Information Pêche (SIP) du CRPMEM Bretagne, VALPENA du CRPMEM Pays de la Loire, observatoire des pêches du CRPMEM Aquitaine). Les données issues de ces observatoires des pêches peuvent être complémentaires des autres sources d'information citées ci-dessus.

L'animateur du site réalisera également des **enquêtes dédiées aux activités de pêche professionnelle** auprès des professionnels travaillant sur et aux alentours du site pour compléter les données quantitatives (suivi de fréquentation *in situ* et données existantes). Ces enquêtes permettront de caractériser les activités de pêche pratiquées sur le site Natura 2000 et leur évolution : où ? (identification des zones fréquentées), comment ? (engins utilisés), quoi ? (espèces pêchées) et quand ? (période fréquentée). Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique pourront être réactualisées. Ces enquêtes et/ou entretiens seront réalisés régulièrement selon un rythme pluriannuel, tous les trois ans.

OUTILS

- Animation du DOCOB

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Tous les acteurs et usagers du site.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Animation :

- 5.a : 15 jours/an
- 5.b et 5.c : Enquêtes de terrain : **2*30 jours**

2013	2014	2015	2016	2017	2018
15 jours	45 jours	15 jours	15 jours	45 jours	15 jours

Budget prévisionnel :
Animation
Intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Autres
Frais de fonctionnement :
- Déplacements :
  - Embarquement avec usager(s)-observateur(s) (2 jours) : 300 € - 400 € (déplacement et traversée bateau (Ile d'Yeu) : 150 €, hôtel (1 nuit : 50 €) et restauration sur place : 60 €).
  - Enquêtes de terrain (en fonction de la localisation de la structure animatrice) : 3 000 – 4 000 €
- Conventions observateur/structure animatrice
  - Compensation financière usagers-observateurs : 600 €/usagers-observateurs/an (soit 300 € par semestre).
- Autres :
  - Impressions formulaires : 150 € - 200 €

Financeur principal : Etat
Autres financeurs possibles (à rechercher) : Collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Administrations (DIRM, DREAL, DDTM, etc.), structures professionnelles des pêches (comités, organisation de producteurs, etc.), fédérations et associations de sport et loisir en mer (FFESSM, FNPPSF, UNAN, etc.), autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :
- Amélioration de l'efficacité (formulaire/données) du protocole de collecte de données ;
- Travail préalable pour réaliser les suivis régulièrement et sur une année ;
- Contacts avec les professionnels (missions de terrain) ;
- Signature des conventions observateur/structure animatrice ;
- Présentation des résultats issus des suivis de fréquentation *in situ* ;
- Intégration des données issues des fiches DPMA/Ifremer /AAMP et autres données.

Indicateurs de performance :
- Nombre de conventions observateurs/structure animatrice signées ;
- Actualisation du diagnostic socio-économique.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Fiche action n° 4 : Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative.
- Fiche action n° 7 : Animation et vie du site.

Fiche n° *6*	***Sensibiliser le grand public et les usagers du site aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000***	**Priorité : *****

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *:*
Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.
Maintenir l'attractivité du site par la conservation de la richesse et de la mosaïque du patrimoine naturel.
Promouvoir l'appropriation de la démarche et des enjeux par les usagers.

Objectifs de développement durable : *⑤ Impliquer les usagers du site dans une démarche éco-responsable pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats, les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.*
⑥ Sensibiliser les usagers et le grand public aux enjeux de conservation du site et informer des actions réalisées dans le cadre du Docob et hors Docob

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Prise en compte des enjeux écologiques du site par le grand public et les usagers locaux* ▪ *Implication des usagers du site dans la démarche Natura 2000*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	Récif.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand dauphin. Marsouin commun.
Localisation	Intégralité du site.
Surface concernée	Intégralité du site.
Planification	*Action récurrente*

2013	2014	2015	2016	2017	2018

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'information et la sensibilisation du public et des usagers du site à la présence d'habitats et d'espèces rares et/ou protégées est une condition indispensable à la préservation d'un site à forte valeur patrimoniale. Cette sensibilisation passe par une information permettant au public et aux usagers du site de connaître et reconnaître les espèces et habitats remarquables.

Le but de cette action est de développer la responsabilité environnementale du public et des usagers du site, de les sensibiliser à la nécessité de maintenir la biodiversité et de les rendre eux-mêmes acteurs de la démarche. Les grands principes de cette action sont les suivants :

- informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de conservation d'une faune et d'une flore remarquable à préserver ;
- montrer l'intérêt de la mise en place de Natura 2000 sur ce site ;
- expliquer la place des usagers du site dans la démarche de préservation ;
- développer les actions éco-responsables.

Il est important de différencier les usagers du site du grand public car il existe différents moyens de sensibilisation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ***<u>Sous-action 6.a</u> : Informer les différents usagers et acteurs du site des richesses naturelles du site et de la mise en œuvre du DOCOB.***

L'animateur du site réalisera le **plan de communication du DOCOB** du site qui inclura notamment :

- une **plaquette d'information et de vulgarisation** sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site ainsi que sur la démarche Natura 2000 (réseau Natura 2000 et site « Plateau de Rochebonne ») destinée aux usagers du site **non-fédérés** (diffusion dans les capitaineries, etc.),
- une **lettre d'information** à destination des différents usagers et acteurs du site (parution annuelle, suite au COPIL) présentant les résultats et avancées du DOCOB (année n) et le programmes de l'année suivante (année n+1),
- la mise à jour du **site Internet dédié à la démarche** (voir fiche action n° 7).

- ***<u>Sous-action 6.b</u> : Informer le grand public des richesses naturelles du site et de la mise en œuvre du DOCOB.***

L'animateur du site concentrera les moyens alloués à la gestion du site Natura 2000 sur la sensibilisation des différents usagers et acteurs du site du Plateau de Rochebonne. Ainsi, le plan de communication du DOCOB devra **prendre en compte les différents moyens de communication** existants et qui vont se développer (autres outils pédagogiques) pour sensibiliser le grand public aux richesses du site par :

- Les outils de communication du Ministère en charge de l'écologie et les autres services de l'Etat,
- L'antenne atlantique de l'AAMP,
- Le futur Parc Naturel Marin « Pertuis charentais – Estuaire de la Gironde » (quand il sera créé) en tant que gestionnaire de la zone de protection spéciale (ZPS) « Pertuis-Charentais – Rochebonne »,
- Autres.

OUTILS

- Animation du DOCOB, Charte Natura 2000
- Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Tous les acteurs du site, grand public.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

<u>Coûts indicatifs unitaires prévisionnels</u> :

Animation :

- 6.a : 5 jours/an les deux premières années et 3 jours/an par la suite.
- 6.b : 5 jours/an en moyenne.

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10 jours	10 jours	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours

<u>Budget prévisionnel</u> :

Animation

Intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du Docob.

Autres

Frais de fonctionnement :

- Autres :
  - Lettre d'information : diffusion papier (2 à 4 pages – 100 ex.) : 100 € - 150 €

- Impression plaquette (2 000 ex. 21,0 x 9,9 cm format fermé) : 1 000 €
- Diffusion plaquettes et lettres d'information : 150 € (enveloppes, timbres, etc.).

Financeur principal : Etat, AAMP
Autres financeurs possibles (à rechercher) : Europe, collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du site, services de l'Etat, AAMP et autres établissements publics, autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :
- Mise en place du plan de communication
- Nombre de lettres d'information diffusées
- Nombre d'actions communes intersites réalisées

Indicateurs de performance :
- Evolution du nombre de personnes touchées et progression de la diffusion des informations (sites internet, méls, etc.).

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Fiche action n° 7 : Animation et vie du site.

Fiche n° *7*	*Animation et vie du site*	Priorité : ***

Priorité : *** : forte ; ** : moyenne ; * : faible

Enjeux de conservation *: Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site, en lien avec le réseau Natura 2000.*
Assurer le suivi de la mise en œuvre du Document d'objectif.

Objectifs de développement durable : *④ Assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches en cours ou à venir. ⑦ Cadrer et suivre la mise en œuvre des actions de gestion et des résultats obtenus.*

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	▪ *Faire vivre le site Natura 2000* ▪ *Mise en œuvre des actions de gestion du site* ▪ *Evolution des actions et du document d'objectifs* ▪ *Mise en cohérence des actions avec les autres AMP dont la ZPS « Pertuis charentais – Rochebonne »* ▪ *Mise en cohérence des orientations de conservation du site avec les autres politiques de gestion et de suivi de l'environnement marin.* ▪ *Articuler la gestion du site avec les autres programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.*
Habitat d'intérêt communautaire concerné	Récifs.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand dauphin. Marsouin commun.
Localisation	Intégralité du site.
Surface concernée	Intégralité du site.
Planification	**2013** / **2014** / **2015** / **2016** / **2017** / **2018**

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Cette fiche action a pour objet d'assurer l'animation de la mise en œuvre des actions de gestion du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Une coordination des actions et la cohérence des interventions à l'échelle du site sont nécessaires : c'est le rôle de la structure animatrice.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques de mise en œuvre

L'animation et la mise en œuvre du DOCOB sont confiées à une structure animatrice. Elle assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique et l'élaboration des projets et le montage des dossiers. Il s'agit de permettre la réalisation des actions validées par le comité de pilotage. L'animateur devra en particulier veiller à initier les interventions des différents partenaires et assurer la coordination afin de garantir une cohérence à l'échelle du site. La structure animatrice doit également être disponible pour apporter informations et conseils aux acteurs locaux (professionnels, usagers, etc.).
La mission d'animation de la mise en œuvre d'un document d'objectifs se divise en 3 thèmes : **l'animation, l'assistance technique et l'assistance administrative.**

▶ **<u>Sous-action 7.a</u> : Animation**

- Suivre et assurer la **mise en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication** du DOCOB (voir fiche action n°6) : informer et sensibiliser, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, le grand public, les usagers du site, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site, autres.

- **Suivre et actualiser le site internet** dédié au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne créé lors de la phase d'élaboration du DOCOB : http://plateauderochebonne.n2000.fr/

- **Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 pour mutualiser les expériences de gestion et d'animation des sites.** La structure animatrice favorise la mutualisation des outils et des actions qu'elle produit et met en œuvre en les communiquant aux services de l'Etat et aux autres opérateurs. Elle pourra intégrer et/ou suivre les différents réseaux de gestionnaires d'espaces naturels existants. Parmi ceux-ci, on note principalement :
  - Le Forum des gestionnaires d'AMP de la façade atlantique, organisé annuellement par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) ;
  - Possibilité de participer aux journées d'échanges techniques (JET) Natura 2000, organisées par l'AAMP et l'ATEN ;
  - Les tables rondes des gestionnaires, organisées par l'AAMP ;
  - Les journées « animateurs Natura 2000 » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes (DREAL).

  Ces échanges doivent permettre de pérenniser la dynamique née entre les différents gestionnaires d'AMP de la façade maritime atlantique et de mettre en cohérence les plans et actions de gestion tout en mutualisant les expériences, en contribuant aux échanges d'informations et à la formalisation d'outils. L'animateur du site suivra notamment la mise en œuvre du Parc Naturel Marin « Pertuis charentais/Estuaire de la Gironde » et s'assurera de la compatibilité des actions de gestion entre les sites d'importance communautaire « Plateau de Rochebonne » et « Pertuis charentais » et la zone de protection spéciale « Pertuis charentais/Plateau de Rochebonne ».

- **Informer les usagers (y compris les usagers d'autres Etats membres) pour une meilleure compréhension et application de la réglementation :** L'animateur en lien avec l'administration et l'AAMP informera les acteurs et usagers notamment sur les réglementations et politiques environnementales applicables en mer, concernant le site, en matière de gestion des espaces naturels dont les aires marines protégées. L'animateur Natura 2000 pourra être contacté par les acteurs et usagers locaux pour des informations réglementaires. Afin de mieux comprendre la réglementation, des points de rappel pourront être réalisés lors des réunions d'échange (groupes de travail et COPIL) qui rassembleront usagers et services administratifs et pourront également être intégrés dans les lettres d'information (voir sous-action 6.a).

- **Suivre et/ou participer aux projets et programmes d'intérêt pour le site :** l'acquisition de connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire apparait comme un enjeu majeur (voir fiches actions n°3 et n°4). Afin d'avoir des suivis cohérents entre les sites et de réaliser des économies d'échelle, un certain nombre d'études et suivis sont menés à grande échelle (façade maritime par exemple). L'animateur du site sera en charge de suivre et d'assurer une veille des programmes, projets de recherche et autres plans de gestion d'intérêt pour le site, notamment :

  - le **document d'objectifs de la zone de protection spéciale (ZPS – Directive Oiseaux) « Pertuis Charentais – Rochebonne » :** suivre les phases d'élaboration et d'animation du DOCOB de cette ZPS « Pertuis Charentais –Rochebonne », dont le périmètre inclut le SIC du Plateau de Rochebonne, afin que ces deux DOCOB et notamment les actions de chacun de ces sites soient compatibles avec les objectifs de conservation de l'autre site,

- Le **plan d'action pour le milieu marin (PAMM) du golfe de Gascogne** en application de la directive cadre « Stratégie pour le Milieu Marin », qui elle établit un cadre d'action communautaire dans le but d'atteindre le bon état écologique des eaux marines d'ici 2020. Son objectif est de maintenir la biodiversité et la productivité des écosystèmes marins, ainsi que la durabilité des activités et usages en mer, les programmes d'acquisition des connaissances sur les **pollutions marines**, notamment les **macro-déchets** avec le suivi des discussions et conclusions des groupes de travail liés à cette thématique (récupération des documents et comptes-rendus), les projets et programmes (OSPAR, Fishing for litter, Contrats bleus, WFO Macro-déchets, etc.), descripteur DCSMM « Macro-déchets » et indicateurs associés), autres.

- **tout autre programme ou projet d'intérêt pour le site**.

L'animateur du site aura ainsi la charge de **faire connaitre ces divers programmes et projets aux membres du comité de pilotage** du site (fiches de synthèse, lettre d'information etc.) et aura la possibilité de mettre à jour le DOCOB et prévoir, si nécessaire, des actions de gestion complémentaires.

- **Encourager à placer le site Natura 2000 Plateau de Rochebonne comme site pilote/site expérimental :** au-delà de la réalisation d'une veille scientifique permettant d'intégrer les nouvelles connaissances concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site (fiches actions n°2 et n°3), l'animateur du site aura pour rôle d'encourager à placer le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne en tant que **site pilote dans les projets ou programmes d'intérêt pour ce site** notamment les programmes ou projets portés par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et le programme de surveillance de la directive cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM). La qualité reconnue du site en termes de biodiversité et de préservation fait du site du Plateau de Rochebonne une exemplarité qu'il est nécessaire de soutenir.

  L'animateur du site pourra également mener, en étroite collaboration avec les organismes scientifiques concernés, des réflexions sur la pertinence de tester des indicateurs sur ce site situé au large des côtes : indicateurs OSPAR (convention Oslo-Paris), directive cadre sur l'Eau (DCE) (indicateurs « laminaire », « phytoplancton », etc.), autres.

▶ **<u>Sous-action 7.b</u> : Assistance technique**

- **Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB** : la structure animatrice sera chargée de mettre en œuvre la contractualisation sur le site Natura 2000 : contrats Natura 2000 marins (si prévu dans le DOCOB) et recensement des adhérents potentiels à la charte Natura 2000 définie dans le DOCOB et promouvoir la charte auprès de ces derniers pour développer les adhésions.

- **Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques** : la structure animatrice sera chargée d'inciter à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion et de planification en mer, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision, par exemple les dispositifs de gestion de pollutions marines. La structure animatrice veillera particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des autres plans de gestion (parc naturel marin, sites Natura 2000 etc.), des politiques publiques et maritimes (directive cadre stratégie pour le milieu marin, etc.) coexistant sur le domaine maritime de la façade atlantique et des autres politiques liées aux activités maritimes (transports, politique commune de la pêche, etc.). La structure animatrice peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par ces plans et programmes. Dans cette optique, elle sera amenée à travailler en collaboration avec les différents services de l'Etat (DIRM, DREAL, DDTM, …) et les établissements publics (AAMP, etc.).

- **Application de la circulaire relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision, des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins (non encore publiée)**. Lors de sa parution, **réviser le DOCOB en appliquant la méthodologie d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire par les activités de pêche maritime** élaborée par le MNHN en partenariat avec les professionnels de la pêche concernés et avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat (DIRM et DREAL concernées).

- **Mise à jour du DOCOB (dont actions) :** Dans un premier temps, le diagnostic écologique sera mis à jour suite à l'avis du CTS de l'AAMP courant 2013. La structure animatrice veillera au bon déroulement de la mise en œuvre des actions préconisées par le DOCOB. Elle pourra proposer d'éventuelles mises à jour ou répondre aux demandes de mises à jour du DOCOB par l'administration en fonction des connaissances complémentaires acquises sur le site et des informations juridiques et économiques qu'elle reçoit de la part des services de l'État ou de ses réseaux. Elle sera en charge, sous l'autorité du Préfet maritime de l'Atlantique, d'organiser des groupes de travail spécifiques à la mise en place et aux suivis des actions du DOCOB.

- **Mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions Natura 2000** : ce tableau permettra d'intégrer et de suivre les actions menées dans le DOCOB. Il sera facilement accessible par le grand public. Il sera adapté et contribuera au tableau de bord de l'AAMP. Ainsi, la structure animatrice élaborera un état annuel de réalisation du DOCOB sur les volets technique, scientifique et financier ainsi que sur la concertation. Elle présentera en COPIL l'état annuel de réalisation de l'année « n-1 » et le programme d'activités de l'année « n ». Elle ajustera la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

- **S'assurer de l'accès aux données scientifiques :** Il existe des canaux et des formats habituels de banques de données : SINP Mer, INPN, etc. et divers systèmes d'information. L'animateur pourra contribuer à regrouper les données (bancarisation), notamment celles issues des enquêtes et divers suivis participatifs d'amélioration des connaissances, et s'assurer qu'elles répondent bien aux objectifs fixés. L'animateur pourra également utiliser ces différentes banques de données. La signature de conventions d'accès aux données avec les organismes concernés s'avèrera peut-être nécessaire : MNHN pour l'INPN, AAMP pour le SINP Mer, CNRS, Ifremer, etc.

- **Participer au développement d'un outil de collecte de la perception des usagers sur la mise en œuvre de l'aire marine protégée :** les usagers d'un site peuvent être associés à des indicateurs de performance de l'AMP. En effet, ils permettent de contrôler l'acceptation sociale de la mise en œuvre du plan de gestion et peuvent être pertinents pour contrôler les effets de la mise en place d'une AMP sur des activités socio-économiques. Ces perceptions peuvent également aider à convaincre les usagers d'un site des effets avantageux d'une AMP sur leur propre activité. Cependant, on ne peut pas voir des perceptions comme un remplaçant du contrôle scientifique, les deux approches sont clairement complémentaires. L'animateur du site initiera et participera au développement d'un outil permettant de collecter la perception de ces usagers en lien avec le réseau Natura 2000 (Antenne atlantique de l'AAMP, PNM, autres sites Natura 2000 marins, etc.). L'esprit « pilote » du site du Plateau de Rochebonne aura également tout à y gagner.

▶ **<u>Sous-action 7.c :</u> Assistance administrative**

- **Comité de pilotage :** la structure animatrice est chargée de préparer les réunions du COPIL. Un bilan de l'animation aura lieu tous les ans. Sur demande du Préfet maritime, il peut être fait le choix de réévaluer à tout moment le DOCOB si l'on constate une évolution forte des enjeux, des habitats ou des espèces par exemple.

- **Groupes de travail thématiques** : en fonction des résultats acquis et s'il est proposé des modifications ou de nouvelles actions, des groupes de travail thématiques pourront être prévus après validation en COPIL.

- **Recherche de financements complémentaires :** la structure animatrice pourra, en cas de besoin, participer aux montages de dossiers et rechercher des financements complémentaires pour assurer la mise en œuvre des actions de gestion définies dans le cadre du DOCOB du site. Certaines actions non éligibles au titre de la contractualisation peuvent particulièrement faire l'objet de recherche de financements complémentaires : réalisation d'outils de communication, d'outils pédagogiques, etc.

OUTILS

- Animation du DOCOB, Charte Natura 2000.

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Tous les acteurs.

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Animation :

- 7.a : 25 jours/an en moyenne.
- 7.b : 20 jours/an en moyenne.
- 7.c : 5 jours/an en moyenne, évolutif en fonction des groupes de travail.

2013	2014	2015	2016	2017	2018
50 jours	50 jours	50 jours	50 jours	50 jours	50 jours

Budget prévisionnel :

Animation

Intégré au budget prévisionnel du coût de l'animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Autres

Frais de fonctionnement :

- Déplacements divers.
- Frais divers : impression carte, documents de travail, charte Natura 2000, etc. : 200 € à 300 € ; les documents transmis au Ministère en charge de l'écologie seront imprimés par la DREAL.

Financeur principal : Etat

Autres financeurs possibles (à rechercher) : Europe, collectivités, établissements publics, autres.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Administrations (DIRM, DREAL, DDTM, etc.), usagers du site, experts scientifiques, associations de protection de l'environnement, autres.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de mise en œuvre :

- Programmation des actions du DOCOB
- Nombre de groupes de travail tenus
- Mise en œuvre du tableau de bord
- Suivi des programmes et projets d'intérêt pour le site

Indicateurs de performance :

- Amélioration des connaissances
- Niveau de mise en œuvre du DOCOB
- Evolution du % d'actions du DOCOB mises en œuvre
- Bilan et rapport efforts consentis/efficacité

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

- Toutes

6 Bilan du programme d'action et budget prévisionnel

6.1 Evaluation du coût et du financement

Les tableaux ci-dessous présentent un récapitulatif des coûts liés aux différentes actions inscrites au DOCOB. Chaque année, un budget prévisionnel sera soumis à validation du COPIL, ce qui permettra d'ajuster les estimations financières d'animation du DOCOB avec son degré de mise en œuvre.

6.1.1 Coûts indicatifs unitaires prévisionnels de jours d'animation

Tableau 16 : Coûts unitaires de jours d'animation estimés necessaires à la réalisation de chacune des fiches actions.

Fiches actions		Nombre de jours estimé par année d'animation					
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation	2	4	4	-	-	-
2	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire "Récifs"	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
3	Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site	-	15	10	10	10	10
		10					
4	Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative	25	21	11	11	11	11
5	Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site	15	45	15	15	45	15
6	Sensibiliser le grand public et les usagers locaux aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000	10	10	8	8	8	8
7	Animation et vie du site	50	50	50	50	50	50
	TOTAL	**108,5**	**151,5**	**104,5**	**100,5**	**130,5**	**100,5**
		+ 10 jours à répartir sur 2013-2018					

6.1.2 Autres frais

Tableau 17 : Autres frais estimés pour l'animation du DOCOB.

Fiches actions		Déplacements	Frais divers (reprographie, stage, etc.)
1	Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation	150 €- 400 €	100 € - 150 € + Frais divers
2	Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire "Récifs"	Divers déplacements	Indemnité de stage à prévoir + Frais divers
3	Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site	Divers déplacements	Frais divers
4	Faciliter la mise en œuvre d'actions de science participative	Divers déplacements	Frais divers
5	Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site	3 300 € à 4 400 €	2 000 € (indemnisation usagers – observateurs) + Frais divers
6	Sensibiliser le grand public et les usagers locaux aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000	A définir	1 250 € à 1350 € + Frais divers
7	Animation et vie du site	A définir	A définir

Un budget prévisionnel plus abouti (prévision années « n » et « n+1 ») de l'animation du DOCOB devra être présenté et validé par le COPIL lorsque la structure animatrice sera retenue.

6.2 Financement

L'ensemble des actions inscrites au DOCOB seront **pricipalement financées par l'Etat**. Certaines sous-actions devront faire l'objet de financements particuliers (actions de science participative, amélioration des connaissances, etc.) et seront donc prises en charge par d'autres financeurs que l'Etat : Europe, établissements publics, etc.

7 Mise en œuvre et évaluation du DOCOB

7.1 Animation et suivi de la mise en œuvre du DOCOB

➔ ***Voir fiche action n° 7 « Animation et vie du site ».***

7.1.1 Animation du DOCOB

L'animateur assurera l'animation du DOCOB conformément à la convention cadre qui le lie avec l'Etat. Cette convention fixe les modalités de l'animation, de la mise en œuvre et du suivi des actions du DOCOB en application des articles L. 414 –1 et suivants et R. 414-8 à R. 414-23 du code de l'environnement.

Les missions sont schématiquement les suivantes :

- animation générale : élaboration de programmes de travail annuels et budgets correspondant, mobilisation de ressources financières, élaboration et suivi des commandes, mise en place de partenariats, organisation et animation des réunions du COPIL ;

- animation relative à la mise en oeuvre des mesures contractuelles et recensement des bénéficiaires potentiels (Charte Natura 2000) ;

- animation relative à la mise en œuvre des mesures non contractuelles : recherche de maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et partenaires techniques, élaboration et suivi des commandes ;

- mission de sensibilisation et de communication : élaboration du plan de communication global, sensibilisation du grand public, communication relative à l'évaluation des incidences des projets auprès des maîtres d'ouvrage, promotion de la Charte Natura 2000, veille environnementale et coordination locale des suivis scientifiques et écologiques ;

- évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et mise à jour.

7.1.2 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du DOCOB

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB sera assuré par l'animateur et les différents partenaires représentés au sein du COPIL et des groupes de travail. Un programme prévisionnel d'activités sera soumis au COPIL par l'animateur chaque année :

- priorités de l'année ;
- calendrier et budget prévisionnels.

De la même façon, un bilan annuel d'activités sera présenté au COPIL :

- état d'avancement des actions de gestion réalisé à partir des indicateurs de mise en œuvre des actions (voir fiches action), comparaison avec les calendriers prévisionnels ;
- récapitulatif des réalisations ;
- bilan financier (montants engagés, analyse par rapport aux budgets prévisionnels) ;
- évaluation de la mise en œuvre des actions de gestion réalisée à partir des indicateurs de performance des actions (voir fiches action) ;
- indication des difficultés rencontrées.

Un tableau de bord du suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra au préalable être élaboré et validé par le COPIL.

7.2 Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

L'évaluation et le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces à l'échelle du site Natura 2000 sont prévus par les art. R. 414-8-5 et R. 414-11du code de l'Environnement qui transposent en droit français les dispositions de l'article 6 de la DHFF.

Cette évaluation est intégrée dans le document cadre de gestion élaboré pour chaque site Natura 2000 du réseau français : le DOCOB.

➔ ***Voir fiches action n° 2 « Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs » » (2.b) et n° 7 « Animation et vie du site ».***

7.3 Bilan – évaluation du DOCOB

7.3.1 Bilan annuel

Chaque année, le bilan de la mise en œuvre du projet que constitue le DOCOB doit décrire les réalisations effectives et les résultats, positifs ou négatifs, obtenus dans le cadre des actions mises en œuvre. Le bilan annuel porte sur les volets « Indicateurs de mise en œuvre » et « Indicateurs de performance » listés dans chacune des fiches actions. Ainsi, l'analyse de l'avancement des actions de gestion comporte cinq étapes :

- Examiner les actions mises en œuvre sur l'année,
- Exploiter les informations (dont les indicateurs),
- Proposer un état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB,
- Comparer cet état aux objectifs prévus,
- Proposer une synthèse et relativiser par rapport aux éléments de contexte.

7.3.2 Evaluation pluriannuelle

Il s'agit d'une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des actions de gestion sur plusieurs années y compris la conduite du projet DOCOB et les mesures de suivis scientifiques. Elle est effectuée par la structure animatrice et consiste en une synthèse et une analyse des bilans annuels.

La première partie de cette évaluation peut s'organiser, comme le bilan annuel, suivant trois grands types de mesures mises en place dans le cadre du DOCOB : gestion des habitats et des espèces, animation et communication (projet DOCOB) et suivis scientifiques. Pour ces trois grandes catégories, il conviendra de faire le bilan détaillé des actions menées, exploiter les indicateurs de suivis mis en place, tirer les enseignements de ces résultats en matière de cohérence, d'efficience et d'efficacité. Ce bilan peut être illustré de tableaux de synthèses et de graphiques illustrant l'évolution des différents indicateurs de mise en œuvre et de performance.

Ce bilan doit être complété par une analyse du DOCOB, permettant de porter des jugements de valeur sur sa mise en œuvre. Sont particulièrement concernés : le diagnostic écologique, la définition des mesures de toute nature et l'adhésion à la Charte Natura 2000.

Il convient aussi de synthétiser et d'utiliser toutes les connaissances nouvelles recueillies sur le site pour réactualiser le diagnostic écologique. L'évaluation doit enfin aboutir à un jugement des objectifs et mesures du DOCOB et indiquer, de façon synthétique (à partir d'un tableau par exemple), s'il convient d'abandonner, poursuivre à l'identique ou reformuler les mesures et les objectifs de façon à rendre la nouvelle rédaction du DOCOB plus pertinente par rapport aux enjeux du site.

7.3.3 Un outil de suivi des DOCOB : SUDOCO

SUDOCO est une base de données dont l'objectif est de constituer un tableau de bord de la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000, complété au fur et à mesure par la structure animatrice. Elle vise à faciliter la production de bilans périodiques ainsi que l'évaluation d'un DOCOB pour sa révision. Elle permet aussi, au sein d'une base commune, de garder la description des différentes actions réalisées dans le cadre de l'animation des DOCOB Natura 2000. L'utilisateur identifié peut avoir accès aux informations de tous les sites présents dans SUDOCO, cette base de données a donc aussi une fonction de mise en réseau des animateurs de sites Natura 2000.

Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR5402012
« Plateau de Rochebonne »

1 Cadre réglementaire

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats membres de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Pour le milieu marin, il existe actuellement deux outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoires prévues dans le document d'objectifs du site : les Contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000.

1.1 Objet de la Charte

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement

La Charte Natura 2000 est un élément obligatoire du document d'objectifs d'un site Natura 2000, créé par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. La loi n°2006-1772 du 20 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a modifié le code de l'environnement et a notamment élargi aux professionnels et utilisateurs des espaces marins le bénéfice des outils de gestion contractuelle des sites Natura 2000 que sont les contrats et Charte Natura 2000.

La Charte Natura 2000 constitue d'une part un **outil d'adhésion au document d'objectifs** d'un site. Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. Sa signature constitue un acte fort d'engagement en faveur d'une gestion durable du site.
La Charte peut d'autre part déterminer des **engagements spécifiques à une activité** qui permettent de garantir que celle-ci ne sera pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du site de manière significative, et ainsi dispenser l'activité de l'évaluation des incidences Natura 2000.

1.2 Contenu de la Charte N2000

La Charte contient :

- des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation ;
- des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.
Les recommandations et les engagements de bonnes pratiques peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou déclinés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

La Charte peut également contenir un volet facultatif « engagements spécifiques à une activité », dont l'objet est de dispenser d'évaluation des incidences Natura 2000 la ou les activités visées par la Charte (cf. 1.3.2.2).

1.3 Modalités d'adhésion

1.3.1 Qui peut adhérer à la Charte Natura 2000 ?

Toute personne physique ou morale de droit public ou privé dotée d'une personnalité juridique déterminée par l'article R414-8 du code de l'environnement et les usagers d'un site Natura 2000, individuels ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique.

Dans le cas d'une adhésion d'une structure, elle devra veiller à informer ses adhérents des engagements qu'elle a souscrits. Une adhésion concertée et cosignée des adhérents et de la structure devra être recherchée.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000. **L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans renouvelable.** Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes. La durée d'adhésion à la Charte prend effet à la date de réception du dossier complet par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) concernée (indiquée sur l'accusé de réception que la DDTM adresse à l'adhérent). Pour le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne, il s'agit de la DDTM de Charente maritime.

1.3.2 Suivi et contrôle

1.3.2.1 Suspension d'adhésion

En cas de non respect des engagements de la Charte, l'adhésion est suspendue par le Préfet maritime.

1.3.2.1 Contrôle

La Charte peut lister les points de contrôle correspondant à chaque engagement.

1.3.3 Charte Natura 2000 et évaluation des incidences Natura 2000

Il est également possible d'adjoindre à la Charte un **volet « engagements spécifiques »** définissant les conditions dans lesquelles une activité ne portera pas atteinte de manière significative à un site Natura 2000. La Charte Natura 2000 apparaît alors comme un outil pouvant être destiné à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences notamment dans le cadre d'activités récurrentes se déroulant sur les sites Natura 2000 et de faible impact ou dont les impacts sont connus et maîtrisés. Ainsi, les activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par la Charte Natura 2000 sont **dispensées de l'évaluation des incidences Natura 2000** (L.414-4 II du code de l'environnement).

L'objet de la dispense d'évaluation doit être explicité dans la Charte, en précisant par exemple l'ampleur et la nature de l'activité pour laquelle les engagements de la Charte sont valables ou en renvoyant à son régime d'encadrement. Afin de garantir que l'activité ne sera pas susceptible de porter atteinte au site de manière significative, les modalités d'exécution de l'activité doivent être décrites avec un niveau de détail suffisant (par exemple, zone d'interdiction, dates,…) et comporter des engagements fermes.

Dans ce cas, le signataire de la Charte s'engage à respecter les conditions de réalisation de l'activité prescrite par la Charte sous peine de **sanctions administratives et pénales** (article L.414-5 du code de l'environnement) en cas de non respect des engagements spécifiques :

« Art. L. 414-5-1. Est puni des peines applicables aux contraventions de la cinquième classe le fait de réaliser un programme ou un projet d'activité, de travaux, d'aménagement, d'ouvrage ou d'installation ou une manifestation ou une intervention en méconnaissance des engagements spécifiques mentionnés au II de l'article L. 414-3. Ces peines sont doublées lorsque cette réalisation a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concerné par ces engagements.»

Les porteurs de projets n'ayant pas signé de Charte doivent fournir une évaluation des incidences à l'appui de la demande d'autorisation ou du dépôt de déclaration du projet d'activité. Un régime de sanctions administratives est prévu au L.414-5 du code de l'environnement en cas de mauvaise application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 et sera complété par un volet pénal au 1er juillet 2013 avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance pénale 2012-34 du 11 janvier 2012.

Si les connaissances évoluent, une fois le(s) impact(s) (directs/indirects, permanents/temporaires et impacts cumulés) connus et maîtrisés et permettant de préciser si une activité porte ou non atteinte de manière significative aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, des engagements spécifiques à ces activités pourront être inclus dans la Charte Natura 2000 afin de dispenser ces activités de l'évaluation des incidences par le biais de son adhésion.

Cette étape sera réalisée pendant la phase d'animation du DOCOB en étroite collaboration avec les services de l'Etat en charge de la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000.

De plus, le site d'intérêt communautaire (SIC) « Plateau de Rochebonne » se superposant à la zone de protection spéciale (ZPS) « Pertuis charentais – Rochebonne », la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 implique en effet l'**adhésion aux engagements spécifiques des Chartes Natura 2000 des deux sites**.

Actuellement, la signature de cette Charte Natura 2000 pour le Plateau de Rochebonne ne permet pas de dispenser l'évaluation des incidences Natura 2000.

2 Présentation du site Natura 2000 FR 5402012

2.1 Descriptif et enjeux du site

Le site Natura 2000 en mer du Plateau de Rochebonne est un site exclusivement marin, qui s'étend sur une superficie totale de 9 715 hectares (97 km²) intégrant la partie nord du plateau. Il est situé en Zone Economique Exclusive (ZEE), au centre du golfe de Gascogne, à 35 milles nautiques des plus proches côtes (Pertuis charentais).

Les zones rocheuses sont typiques des roches infralittorales exposées de la façade atlantique. Les laminaires étant présentes tant que l'énergie lumineuse reste supérieure à 1 % de l'énergie présente en surface, la limpidité du secteur du Plateau de Rochebonne permet leur développement à des profondeurs atteignant 40 mètres.

L'habitat **« récif »** et les espèces **« grand dauphin »** (*Tursiops truncatus*) et **« marsouin commun »** (*Phocoena phocoena*), tous d'intérêt communautaire, ont permis la désignation du site au titre du réseau Natura 2000 en mer.

Les enjeux du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne s'identifient principalement sur la base du caractère exceptionnel de la biodiversité du site, ce sont les intérêts patrimonial et fonctionnel qui prévalent.

Les activités pratiquées sur ce site sont diverses et exercées le plus souvent une partie de l'année, à une fréquence relativement faible. Cette limitation des activités humaines est principalement due à l'éloignement du site à la côte au caractère dangereux du secteur pour la navigation. Le bon état de conservation des habitats rocheux (habitat d'intérêt communautaire générique « 1170-Récifs ») prononcé à dire d'experts, tend à laisser penser que le site est « naturellement protégé ». Concernant les espèces, les données en cours d'acquisition dans le cadre du programme PACOMM devraient permettre d'affiner les connaissances sur ces espèces.

L'objectif de Natura 2000 étant de maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et espèces d'intérêt communautaire, **l'enjeu principal du site du Plateau de Rochebonne est son maintien en bon état de conservation.**

2.2 Charte Natura 2000 et mesures de protection réglementaires s'appliquant au sein du site

La Charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur.

3 Engagements et recommandations pour l'application de bonnes pratiques sur l'ensemble du site par les activités

3.1 Engagements généraux de bonnes pratiques sur l'ensemble du site

ENSEMBLE DES ACTIVITES	
☐ ***Je m'engage à :***	*Point(s) de contrôle*
• Proscrire toute action volontaire de perturbation ou de destruction de la faune et de l'habitat d'intérêt communautaire.	*Contrôle sur place (DAM – DEB – AAMP ; circulaire du 27 mai 2011)*
• Respecter la faune et la flore sessile sous-marine.	
• Ne pas chercher à approcher les cétacés (respecter une distance de 50 m) et diminuer la vitesse de mon embarcation en cas d'observation de cétacés.	
• Eviter, si possible, de passer trop près des têtes de roches et d'ancrer sur le site, sauf nécessité (sécurité).	*Absence d'ancrage sur le site.*
• Récupérer, dans la mesure du possible et sans danger, les déchets trouvés sur le site (plastique, engin de pêche, etc.) liés ou non à mon activité, et les ramener à terre en les déposant dans les structures adaptées.	*Contrôle sur place ou dans les ports*
• Signaler la présence et la localisation de tout type de pollution (dont les macro-déchets non récupérables (conteneurs, etc.)), de prolifération ou diminution subite d'organismes marins (macrofaune, blooms phytoplanctoniques, etc.), d'observation d'espèces exotiques et/ou envahissantes auprès de la structure animatrice.	*Signalements effectués auprès de la structure animatrice*
• Signaler à la structure animatrice du site l'observation et la localisation d'espèces rares (brachiopodes, etc.) ou inhabituelles.	
• Signaler à la structure animatrice les interventions (nouvelle activité, travaux en mer, etc.) concernant des habitats et espèces d'intérêt communautaire ne relevant pas d'opérations prévues dans le document d'objectifs. Ceci afin que la structure animatrice puisse proposer le cas échéant des alternatives de gestion plus favorables à la conservation du milieu.	
• Contribuer, si besoin, aux enquêtes et/ou entretiens programmés dans la phase d'animation du DOCOB.	*Enquêtes et entretiens réalisés*
• Participer, si besoin, aux programmes et projets de science participative : suivi de la fréquentation, observations opportunistes, etc.	*Participation aux programmes ou projets de science participative.*

3.2 Recommandations générales de bonnes pratiques sur l'ensemble du site

- *Prendre connaissance de la réglementation générale en vigueur sur le site et spécifique à mon activité, et la respecter.*

- *Contribuer à l'amélioration des connaissances générales d'intérêt pour le site (projets de science participative, autres) et à la mutualisation des moyens à la mer (permettre l'embarquement d'observateurs de la faune marine, etc.).*

- *Informer mes connaissances, professionnelles ou non, ayant accès au site du Plateau de Rochebonne, de la mise en œuvre de la Charte Natura 2000 et les sensibiliser à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.*

- *Prendre connaissance et respecter les Chartes de bonnes pratiques existantes :*
  - *Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF),*
  - *Union Nationale des Associations de Navigateur (UNAN),*
  - *Charte internationale du plongeur responsable de l'association Longitude 181 Nature,*
  - *Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable : http://www.aires-marines.fr/Documentation/Charte-pour-une-peche-de-loisir-eco-responsable,*
  - *Autres.*

- *Pour les pêcheurs récréatifs maritimes, pratiquer une pêche participative pour une meilleure connaissance et préservation de la biodiversité marine en déclarant mes pratiques sur le site dédié depuis le site internet du Ministère de l'Ecologie : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Declarez-pechez.html*

- ***Dans le cas particulier d'une adhésion collective**, il est recommandé de :*
  - *envoyer copie de la Charte Natura 2000 à l'ensemble des adhérents de la structure (club, association, etc.) afin de les sensibiliser et de recueillir leur adhésion (la cosignature des adhérents et de la structure doit être recherchée) ;*
  - *relayer les informations et sensibiliser régulièrement mes adhérents à l'environnement, notamment sur l'impact environnemental potentiel de(s) activité(s) pratiquée(s) et les dispositions règlementaires en vigueur sur les sites fréquentés.*

Acte d'engagement

☒ Je m'engage à respecter les engagements généraux de bonnes pratiques sur l'ensemble du site pour l'ensemble des activités et reconnais avoir pris connaissance des recommandations de portée générale relatives aux usages.

Précisions éventuelles :

Une cartographie du patrimoine naturel du site (habitat/espèce) concerné sera fournie par la structure animatrice au moment de la signature de la Charte.

Fait à : ……
Le :…….....

Nom du/des adhérents :

Signature(s):

Références

Bibliographie

Agence des Aires Marines Protégées – CREOCEAN. 2010. Natura 2000 en mer – Lot 2 : Mission d'étude pour un parc naturel marin dans l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais : cartographie et évaluation des habitats marins. Phase 1 : Synthèse bibliographique des connaissances sur les habitats marins de la zone d'étude du futur PNM. Pp 135-141.

Agence des Aires Marines Protégées – CREOCEAN. 2012. Natura 2000 en mer – Lot 2 : Plateau de Rochebonne : Phase 2 : Inventaire et cartographie des habitats marins et analyse écologique. 135 pages.

Agence des Aires Marines Protégées – PNM Pertuis Gironde, bureau d'étude CREOCEAN. 2010. Synthèse des connaissances actuelles disponibles sur les usages maritimes. Etats des lieux des usages : sports et loisirs nautiques. Pp 40-64.

BAJJOUK T., DERRIEN S., GENTIL F., HILY C., GRALL J. 2010. Typologie d'habitats marins benthiques : analyse de l'existant et propositions pour la cartographie Habitats côtiers de la région Bretagne. Note de synthèse N°2 Habitats du circalittoral. Projets REBENT-Bretagne et Natura 2000-Bretagne. RST/Ifremer/DYNECO/AG/11-03/TB. 24 p. + Annexes.

BIO-LITTORAL, 2012 - Natura2000 en Mer Plateau de Rochebonne – Flore et faune benthique de roche subtidale. Rapport final version définitive mai 2012. Marché N°2010-AAMP-01 pour l'Agence des Aires Marine Protégées.122 p.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. et LACOSTE J-P. (coord.), 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 – Habitats côtiers. MATE/MAP/MNHN, Ed. La Documentation française, 399 pp.

BIOTOPE, 2010. Mission d'étude d'un parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis Charentais. Présentation des secteurs à valeur patrimoniale majeure – Tome III – Rapport provisoire, version du 10/11/2010.

BOUDAULT P., 2011. Caractérisation des habitats Natura 2000 du Plateau de Rochebonne et du secteur Nord-Rochebonne. Mémoire de Master 1 Biologie, Chimie, Environnement, Biodiversité et Développement Durable. Rapport de stage sous la direction du Dr. Pierre Guy Sauriau, chercheur CNRS. LIENSs (UMR 6250) CNRS-Université de La Rochelle.

CALLAME, B. 1965. Notes sur une exploration du haut fond sous-marin de Rochebonne. Bulletin de la société des sciences naturelles de Charente-Maritime, 4 pages.

CALLAME, B. 1966. Nouvelles observations sur le haut fond sous-marin de Rochebonne. Bulletin de la société des sciences naturelles de Charente-Maritime, 3 pages.

CASTÈGE, I. 2011. Inventaires biologiques et analyse écologique Natura 2000 en mer – Lot Rochebonne. Marché national Agence des Aires Marines Protégées. Centre de la Mer de Biarritz. 42 pages.

CASTÈGE, I., HÉMERY, G., 2009. Oiseaux marins et cétacés du golfe de Gascogne. Répartition, évolution des populations et éléments pour la définition des aires marines protégées. Biotope, Mèze ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 176 pages. (Collection Parthénope).

CASTRIC-FEY A. 1973. Hydraires et bryozoaires infralittoraux du plateau continental sud-armoricain, I. – Plateau de Rochebonne et ile d'Yeu. Cahiers de biologie marine, tome XIV, 205-216 pp.

CASTRIC-FEY, A. 1973. Hydraires et Bryozoaires infralittoraux du plateau continental sud armoricain. 1. Plateau de Rochebonne et l'ile d'Yeu. *Cahier de Biologie Marine* 14 : 205-215.

CESR – Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de l'Atlantique. 1999. Le transport maritime dans les régions de la façade atlantique.

CESR Atlantique. 2009. Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable : Etat des lieux des activités nautiques de la façade atlantique française. Pp 31-55. 121 pages.

CHASSE C., GLEMAREC M., 1976. Atlas du littoral français – Atlas des fonds meubles du plateau continental du golfe de Gascogne – Cartes bio sédimentaires. CNEXO. http://www.rebent.org

CNAM. Construction d'un phare en ciment armé à cent kilomètres en mer », revue *La Nature*, 1908. http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY28.73/7/100/645/0/0

CORRE Jérémie. CNPMEM. Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises. 2010. 160 pages.

CREOCEAN 2010. Inventaires biologiques et analyse écologique nécessaire à l'élaboration des documents d'objectifs des sites marins Natura2000 : Site de Rochebonne et Hourtin, campagnes de reconnaissance géophysique. Compte-rendu de mission. Marché AAMP.

CRMM. Etat des connaissances sur la distribution de deux espèces Natura 2000 : le grand dauphin et le marsouin commun sur les côtes françaises. Université de la Rochelle – Décembre 2010.

CRPMEM Aquitaine. 2010. Eléments de conjoncture régional 2009. Secteur des pêches maritimes. 6 pages.

DDTM Vendée. 2009. L'activité maritime 2009 dans le département de la Vendée. 23 pages.

DIRM Nord-Atlantique – Manche Ouest, 2010 et 2011. Monographies des activités maritimes dans les Pays de la Loire – Loire-Atlantique et Vendée. Années 2009 et 2010. 151 pages.

DOUDET J. 1998. Le chalutage pélagique au large des côtes françaises. Mémoire de DESS Droit des activités maritimes. Université de Bretagne Occidentale. 1- 19, 59 pages.

FFESSM - Comité Départemental du Finistère de la FFESSM. 2000. Pratique de la pêche sous-marine dans la zone du parc naturel marin de la mer d'Iroise. 10 pages.

HILY, C. 1976. Ecologie benthique des pertuis charentais, Laboratoire d'Océanographie Biologique. Université de Bretagne Occidentale, Brest, pp. 236.

HUBERT A. 2010. Suivi de fréquentation du site Natura 2000 en mer Plateau du Four. Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la région Pays de la Loire.

IFREMER, MNHN, CRMM. Captures accidentelles pour la sous région marine golfe de Gascogne, volet « Pressions et impacts » de l'évaluation initiale des Plans d'Action pour le Milieu Marin. https://wwz.ifremer.fr/dcsmm/content/download/52702/748064/version/1/file/PI_833_Captures_accidentelles_GDG_V2.pdf.

JOURDAIN J. LECERF. S. CRPMEM de Bretagne, 2010. Spatialisation et caractérisation des activités de pêche professionnelle au sein du site Natura 2000 en mer Roches de Penmarc'h. Mémoire de Master Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, Université de Bretagne Occidentale. 90 pages.

LE FUR F., 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : Pêche professionnelle. Agence des aires marines protégées. 156 pages.

LE FUR F., MAISON E., RAGOT P., ABELLARD O., Les habitats et les espèces Natura 2000 en mer – Tome 2. Référentiel pour la gestion des activités de pêche professionnelle, cultures marines, sports et loisirs en mer dans les sites Natura 2000. AAMP. 120 pages.

LE POMMELET E. et *al.* 2008. Document d'objectifs des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio ». SMGEO. 474 pages.

LEBLOND E., DEMANECHE S., LE BLOND C., MERRIEN C., BERTHOU P., DAURES F., 2011. Activité 2009 des navires de pêche de la région Bretagne (8 p.), Pays de la Loire (9 p.), Poitou-Charentes (8 p.) et Aquitaine (8 p.).

LEPAREUR F., 2011. Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000- Guide méthodologique- Version 1. Février 2011. Rapport SPN 2011/3, MNHN, Paris, 55 pages.

MAISON E., 2009. Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer. Tome 1 : Sports et loisirs en mer. Agence des aires marines protégées. 228 pages.

MEDDTL. Bureau de l'observation économique des transports fluviaux et des ports. 2010. Trafics par NST/R enregistrés en 2009. Direction des services de transport. Sous-direction des ports et du transport fluvial.

MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN – SPN / MAAPRAT – DPMA. 69 pages.

OBSERVATOIRE MARIN, 2010. Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR9301624 « cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat » - Tome 1 « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation ». Convention cadre Etat / SIVoM du Littoral des Maures du 22 novembre 2006. 158 p. + annexes.

PNM Iroise, 2009. Enquête fréquentation des sites de plongée dans le périmètre du PNMI.
SIBLET J-P., VAUDIN A-C., 2007. Justification des zonages Natura 2000 Mer. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 34 pages.

SOUHEIL H., GERMAIN L., BOIVIN D., DOUILLET R., et *al.,* 2011. Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 120 pages.

TERRAZ L., et *al.* , 2008. Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages.

UNAN – Union Nationale des Associations de Navigateurs. Code des bonnes pratiques des navigateurs de plaisance. Edition Juin 2009. 96 pages.

Webgraphie

Agence des Aires Marines Protégées : http://www.airesmarines.fr

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) : www.comite-peches.fr

Commission européenne : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000 (rubrique : Baromètre)

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : http://inpn.mnhn.fr

Portail Natura 2000 en France : http://www.natura2000.fr

Previmer : www.previmer.org

Système d'Information Halieutique (SIH) : www.ifremer.fr/sih

Centre de Recherche sur le Mammifères Marins : SCANS II : http://crmm.univ-lr.fr/index.php/fr/observations/programmes-dobservation/93-scans-2-recensement-europeen-en-atlantique-nord

Tableaux

Tableau 1 : Importance du réseau en Europe et en France (chiffres 2011). 6
Tableau 2 : Données admistratives spécifiques au Plateau de Rochebonne.....12
Tableau 3 : Données sur les activités humaines pratiquées sur le site.....13
Tableau 4 : Les méthodes de collecte de données menées par activité. 15
Tableau 5 : Données abiotiques du sire FR5402012 Plateau de Rochebonne.....23
Tableau 6 : Habitat naturel d'intérêt communautaire du site FR5402012.....27
Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire du site FR5402012.....27
Tableau 8 : habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial.....27
Tableau 9 : Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de sports et loisirs en mer sur les habitats et espèces du site FR5402012.....35
Tableau 10 : Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de pêche professionnelle sur les habitats et espèces du site FR5402012.....36
Tableau 11 : Analyse écologique de l'habitat d'intérêt communautaire « 1170-Récifs ».....45
Tableau 12 : Critère d'importance des espèces d'intérêt communautaire du site FR5402012.....46
Tableau 13 : Enjeux du site Natura 2000 FR5401012 « Plateau de Rochebonne » 49
Tableau 14 : Objectifs de développement durable du site FR5402012 Plateau de Rochebonne.....50
Tableau 15 : Actions de gestion du site Natura 2000 Plateau de Rochebonne.....53
Tableau 16 : Coûts unitaires de jours d'animation estimés necessaires à la réalisation de chacune des fiches actions.....82
Tableau 17 : Autres frais estimés pour l'animation du DOCOB. 82

Figures

Figure 1: Carte du réseau Natura 2000 en France.....7
Figure 2 : Réseau Natura 2000 en mer à l'échelle de la région Poitou-Charentes.....8
Figure 3 : Carte de localisation du Plateau de Rochebonne.....10
Figure 4 : Délimitation du SIC FR 540 2012 Plateau de Rochebonne.....10